

**Les familles Bouin  
et Ravend,  
au fil  
du temps,  
à Sainte Suzanne  
sur Vire  
(XVIIème-XIXème siècle)**

La Forge Bouin

M. RAVEND



Vue aérienne : La Forge Bouin vers 1950



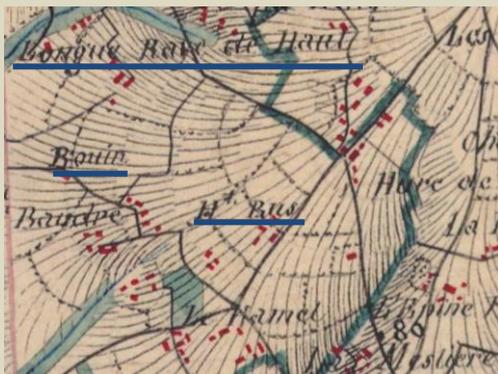
Vue aérienne : le village Les Buts vers 1950



Eglise de Ste Suzanne sur Vire



Ste Suzanne sur Vire



Lieux de  
vie des  
Bouin et  
Ravend  
(Carte  
d'état  
major :  
1820-  
1866)

# **Sommaire**

## **Histoire et origine des noms**

### **Origine des Bouin et Ravend**

- **La famille Bouin à Condé sur Vire**
- **A Sainte Suzanne sur Vire, nombreux actes Bouin**
- **Au début du XVIIème siècle, la famille Ravend ne vit pas à Sainte Suzanne sur Vire**

### **Plusieurs générations à Sainte Suzanne sur Vire**

- **Six générations de Bouin se succèdent**
  - **Jacques Bouin et Guillemette Dudouit**
  - **Michel Bouin et Marie Robert, Michel Bouin et Anne Lepage**
  - **Michel Bouin et Marie Leguédois**
  - **Thomas Bouin et Jeanne Letellier**
  - **Michel Bouin et Madeleine Lemare**
  - **Paul Bouin et Marie Bouet**
  - **Michel Bouin et Marie Anger, Michel Bouin et Anne Lemonnier**
  - **Marie Bouin et Pierre Thomine**
- **Six générations de Ravend vivent à Sainte Suzanne sur Vire**
  - **Thomas Ravend et Jeanne de Parfouru**
  - **Nicolas Ravend et Jeanne Lecanu**
  - **Pierre Ravend et Perrette Mazeline**
  - **Jean Ravend et Madeleine Saffray**
  - **François Ravend et Marie Huault**
  - **Gilles Ravend et Marie Guilbert**
  - **Madeleine Ravend et Michel Surville**
  - **Mathieu Ravend et Marie Lerebours**

- **Guillaume Ravend et Anne Osouf**
- **Henry Ravend et Marie Lemière**
- **Louis Ravend et Jeanne Bouin**
- **Nicolas Ravend et Julie Louvel**
- **Dans la première partie du XIXème siècle, Bouin et Ravend quittent Sainte Suzanne sur Vire**

### **Liens entre les familles Bouin et Ravend**

- **Relations, étroites parfois, entre les deux familles**
- **Unions matrimoniales conclues entre les deux familles**

### **Les alliances matrimoniales**

- **La famille Bouin**
  - **Jacques Bouin épouse Guillemette Dudouit**
  - **Michel Bouin se marie à Marie Leguédois**
  - **Thomas Bouin épouse Jeanne Letellier**
  - **Marie Bouin épouse Pierre Thomine**
  - **D'autres Bouin se marient à des jeunes femmes issues de familles de laboureurs**
- **La famille Ravend**
  - **Nicolas Ravend épouse Jeanne Lecanu**
  - **Pierre Ravend s'unit à Perrette Mazeline**
  - **Michel Surville marié à Madeleine Ravend**
  - **Des familles liées par mariage aux Ravend**
  - **Deux membres de la famille Ravend sont unis à des femmes issues de la famille de Parfouru**

### **Un statut social honorable**

- **Bouin et Ravend jouissent d'une certaine notoriété**
- **Bouin et Ravend côtoient des personnes issues de familles nobles**
- **Bouin et Ravend participent aux assemblées villageoises**
- **A partir de 1789, Bouin et Ravend deviennent les familles influentes de Sainte Suzanne sur Vire**

## **Lieux de vie à Sainte Suzanne sur Vire**

- **La Forge Bouin**
- **La présence en plusieurs lieux de la famille Ravend**
  - **Au village des Bus**
  - **La village de La Longue Raie**
  - **La Meslerie**

## **Bouin, Ravend et les rites religieux**

- **Les baptêmes**
- **Les mariages**
- **Les inhumations**

## **Natalité, nuptialité et mortalité**

- **Les naissances**
- **La nuptialité**
- **Les décès**

## **Des crises sanitaires et économiques**

- **La peste fait de terribles ravages**
- **La terrible famine de l'avènement de Louis XIV**
- **De 1706 à 1709, la situation démographique est difficile**
- **Entre 1739 et 1744, une autre crise démographique**

## **Des vies aventureuses éphémères**

- **Michel Bouin**
- **Philippe Thomine**
- **Casimir Bouin**
- **Isidore Ravend**

## **Conclusion**

## Histoire et origine des noms de famille.

Dans la plupart des civilisations antiques, un seul nom servait à désigner l'individu. Ce nom restait attaché à la personne de sa naissance à sa mort, sans être toutefois héréditaire.

Seuls les Romains utilisaient un système de trois noms : le prénom, le gentilice (nom du groupe de familles) et le cognomen (surnom, devenu nom de famille). Cependant, les gens du peuple ne portaient en général que deux noms : le prénom et le cognomen. Les invasions barbares du Vème siècle détruisent l'Empire romain d'Occident et font disparaître le système à trois noms.

Au Xème siècle, le processus de création des noms de famille s'amorce. Face aux problèmes engendrés par un trop grand nombre d'homonymes, le nom individuel est peu à peu accompagné par un surnom. Avec l'usage, ce surnom tend à devenir héréditaire. Ce phénomène se rencontre d'abord parmi les familles nobles, puis s'élargit à l'ensemble de la population à partir du XIIème siècle.

En 1474, Louis XI interdit de changer de nom sans autorisation royale. En 1539, François Ier promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêt. Celle-ci rend obligatoire la tenue de registres tenus par les curés.

Avec la Révolution française, la tenue de l'état-civil se fait à la mairie de chaque commune. En 1870, l'apparition du livret de famille fige définitivement l'orthographe de tous les patronymes.

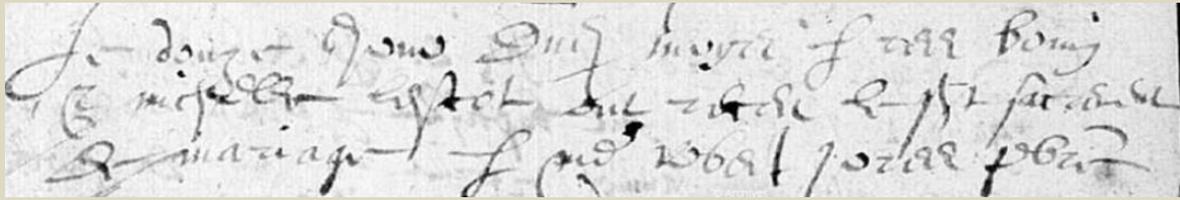
Les noms de famille sont liés à la situation géographique, l'apparence, le caractère, le métier. Ces noms restent aujourd'hui les plus utilisés comme Dupont, Legrand, Lebon, Lemarchand... Ceux dont le prénom était peu porté ont gardé ce nom et l'ont transmis à leurs enfants (Martin, Bernard, Richard, Ravend...)

Le nom **Ravend**, issu du prénom, est surtout porté dans la Manche, notamment à Sainte Suzanne sur Vire, Sainteny.

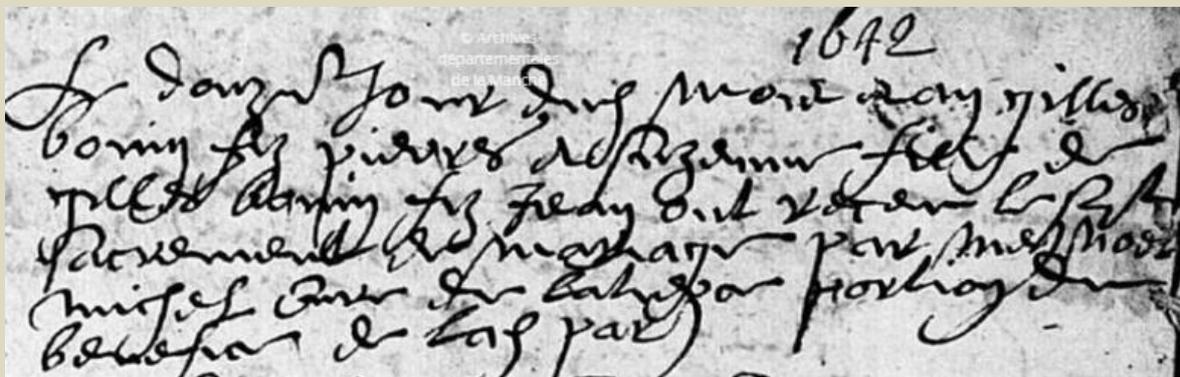
Le nom **Bouin** est un patronyme surtout porté en Normandie et en Picardie. C'est un nom d'origine germanique dérivé de la racine bod (messager).

## Origine géographique des Bouin et Ravend

Fin du XVIème siècle – début du XVIIème siècle, la présence de membres de la famille Bouin est attestée à Condé sur Vire. Des actes de mariage provenant de registres paroissiaux le montrent.

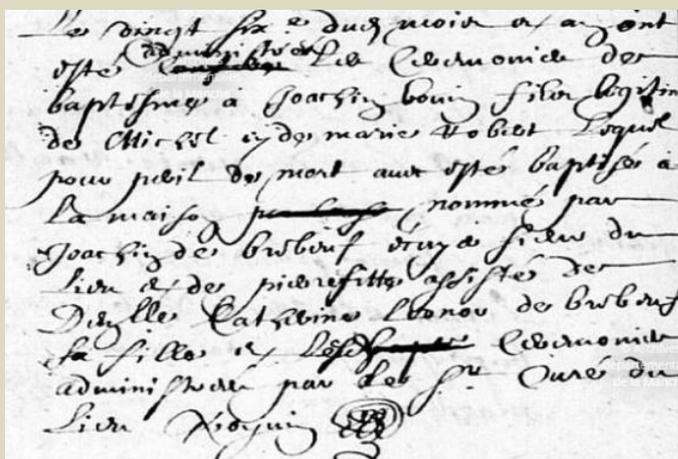
A snippet of a handwritten document in French, likely a church register. The text is written in a cursive script and mentions a marriage ceremony.

« Le douzième jour du dit mois [février] et an [1602], Pierre Bouin et Michelle Lescot ont reçu le saint sacrement de mariage en présence de Robert Postel, prêtre. »

A snippet of a handwritten document in French, dated 1642. It records a marriage ceremony. A watermark 'Archives départementales de la Mayenne' is visible in the background.

« Le douzième jour du dit mois [août] et an [1642], Gilles Bouin, fils de Pierre et Suzanne, fille de Gilles Bouin, fils de Jean ont reçu le saint sacrement de mariage par moi, Noël Michel, curé [...] de la dite paroisse [Condé sur Vire]. »

A Sainte Suzanne sur Vire, Les registres paroissiaux qui commencent en 1656, présentent de nombreux actes de baptême, mariage, inhumation concernant des membres de la famille Bouin.

A snippet of a handwritten document in French, dated 1665. It records a baptism ceremony. A watermark 'Archives départementales de la Mayenne' is visible in the background.

« Le 26<sup>ème</sup> du dit mois [mai] et an [1665], ont été administrées les cérémonies de baptême à Joachim Bouin, fils légitime de Michel et de Marie Robert, lequel pour péril de mort avait été baptisé à la maison, nommé par Joachim de Brébeuf, écuyer, sieur du lieu et de Pierrefitte, assisté de Damoiselle Catherine Léonor de Brébeuf, sa fille [...]. »

Le mardi vingt quatrième jour de  
 Juin au 8<sup>e</sup> ay 1664 furent célébrées  
 par moy soussigné Nicolas Boyvin  
 Le jeune prêtre vicair de l'église  
 de Sainte Suzanne les noces de Michel  
 Bouin et Marie Robert. Nojvin

« Le mardi vingt quatrième jour de juin au dit an 1664 furent célébrées, par moi soussigné Nicolas Boyvin le Jeune, prêtre vicair de l'église de Sainte Suzanne, les noces de Michel Bouin et Marie Robert. »

Le dernier de décembre mil  
 six cent soixante six fut  
 inhumé dans le cimetière de  
 céans par moy curé du lieu  
 Jacques Bouin du métier de  
 maréchal âgé de cinquante  
 cinq ans lequel pendant sa  
 maladie a participé aux  
 sacrements d'eucharistie et  
 d'extrême onction.

« Le dernier de décembre mil six cent soixante six fut inhumé dans le cimetière de céans, par moi curé du lieu, Jacques Bouin du métier de maréchal âgé de cinquante cinq ans, lequel pendant sa maladie a participé aux sacrements d'eucharistie et d'extrême onction. »

Au début du XVIIème siècle, la famille Ravend ne vit pas à Sainte Suzanne sur Vire.

Le Mardi douzième jour de mars 1658 fut inhumé  
 Julien Ravend âgé de trois, quatre, vingt trois  
 ans apres avoir participé aux s<sup>ts</sup> sacrements  
 de l'église durant sa maladie son corps fut  
 inhumé en l'église de Ste. t. ou il avoit fait  
 ses vœux de sépulture l'inhumation fut par  
 M<sup>r</sup> Guillet de Varroc Pr. liguier prêtre du  
 Cure de lad. par.

« Le mardi douzième jour de mars 1658 fut inhumé Pierre Ravend, âgé d'environ quatre vingt trois ans, après avoir participé aux saints sacrements de l'Eglise durant sa maladie. Son corps fut inhumé dans l'église de Ste Croix à St Lô où il avait fait élection de sépulture. L'inhumation faite par Maître Guillaume du Varroc religieux, présence du curé de la dite paroisse [Sainte Suzanne sur Vire].

Pierre réside à Sainte Suzanne, il est inhumé à Sainte Croix de Saint Lô où la famille Ravend est implantée depuis de nombreuses années. Plusieurs de ses membres de 1616 à 1659 sont monnayeurs à Saint Lô.

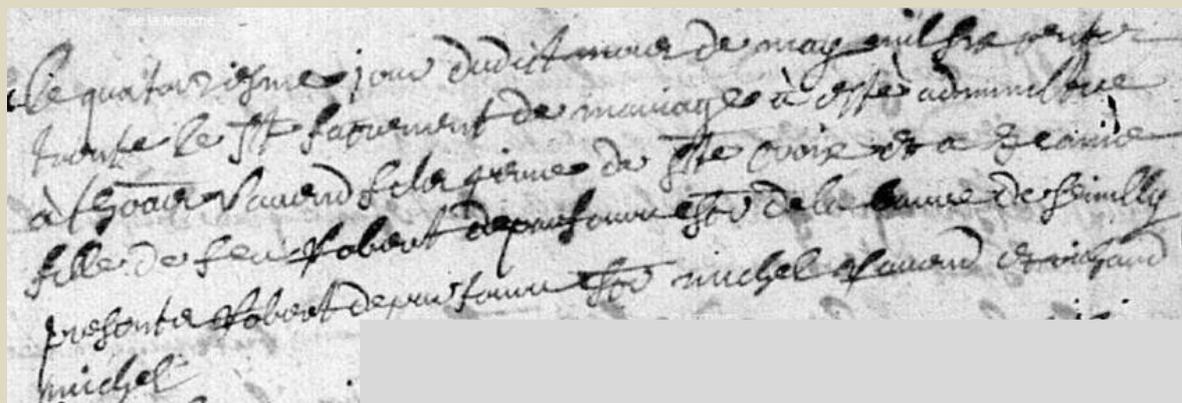
### LES MONNAYERS

1647. — *Pierre Ravend*, s<sup>r</sup> de la Commune.

Avocat à Saint-Lô, il avait laissé un manuscrit sur la ville de St-Lô, lequel a disparu, mais qui avait été entre les mains de Toustain de Billy (Voir son Histoire de St Lô).

1647. — *Nicolas Ravend*, fils du précédent.

L'atelier monétaire de Saint Lô a été fondé en 1351 sous le règne de Jean Le Bon et il diffuse sa monnaie dans le royaume jusqu'en 1693. En 1630, Thomas, fils de Pierre, réside à Sainte Croix de Saint Lô.



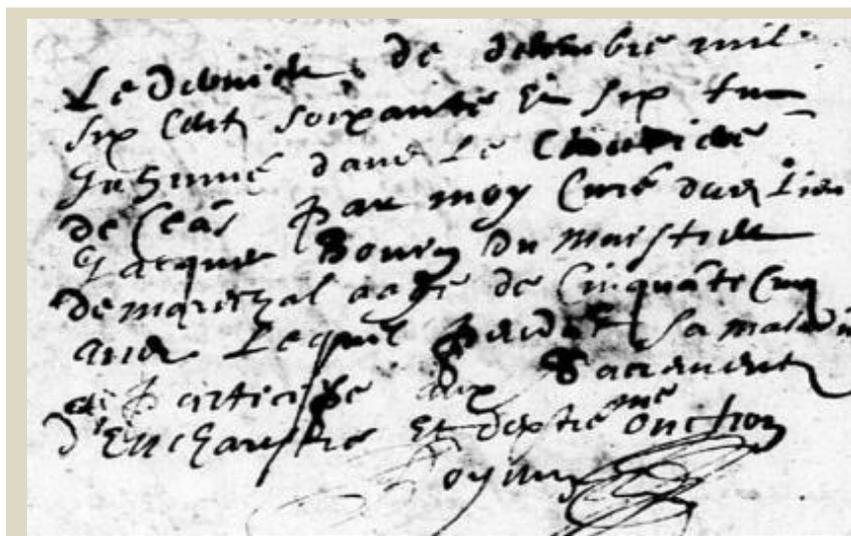
Le quatorzième jour du dit mois de mai mil six cent trente, le saint sacrement de mariage a été administré à Thomas Ravend, fils de Pierre de Ste Croix et à Jeanne fille de feu Robert de Parfouru, écuyer de la Barre de Semilly. Présence de Robert de Parfouru, écuyer, Michel Ravend et Richard Michel.

« Le quatorzième jour du dit mois de mai mil six cent trente, le saint sacrement de mariage a été administré à Thomas Ravend, fils de Pierre de Ste Croix et à Jeanne fille de feu Robert de Parfouru, écuyer de la Barre de Semilly. Présence de Robert de Parfouru, écuyer, Michel Ravend et Richard Michel. »

Peu de temps après leur mariage, Thomas et Jeanne s'installent à Sainte Suzanne sur Vire. Cette branche Ravend s'y enracine jusqu'au milieu du XIXème siècle.

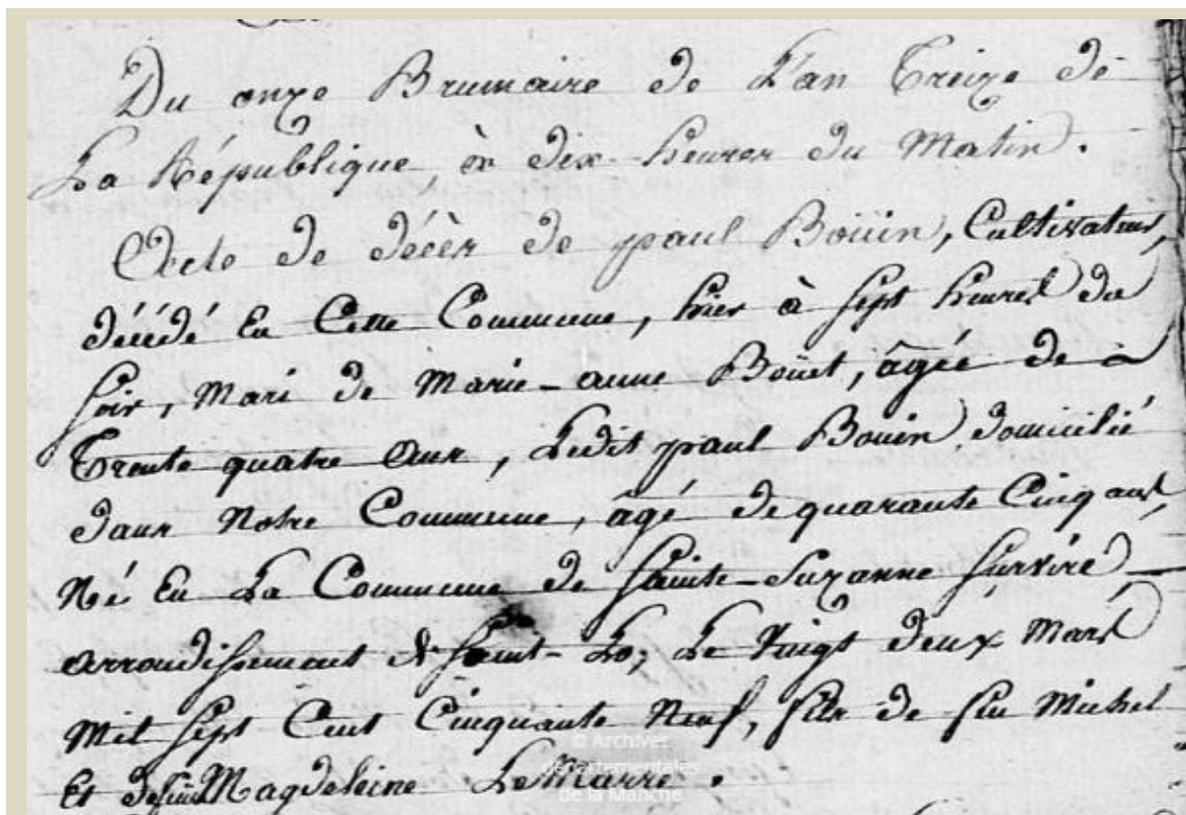
## Plusieurs générations à Sainte Suzanne sur Vire

De Jacques Bouin décédé à 55 ans, le 31 décembre 1666, à Paul mort le premier novembre 1804, six générations de Bouin se succèdent.



Le dernier de décembre mil six cent soixante et six fut inhumé dans le cimetière de céans par moi curé du dit lieu, Jacques Bouin du métier de maréchal âgé de cinquante cinq ans

« Le dernier de décembre mil six cent soixante et six fut inhumé dans le cimetière de céans, par moi curé du dit lieu, Jacques Bouin du métier de maréchal âgé de cinquante cinq ans [...] »

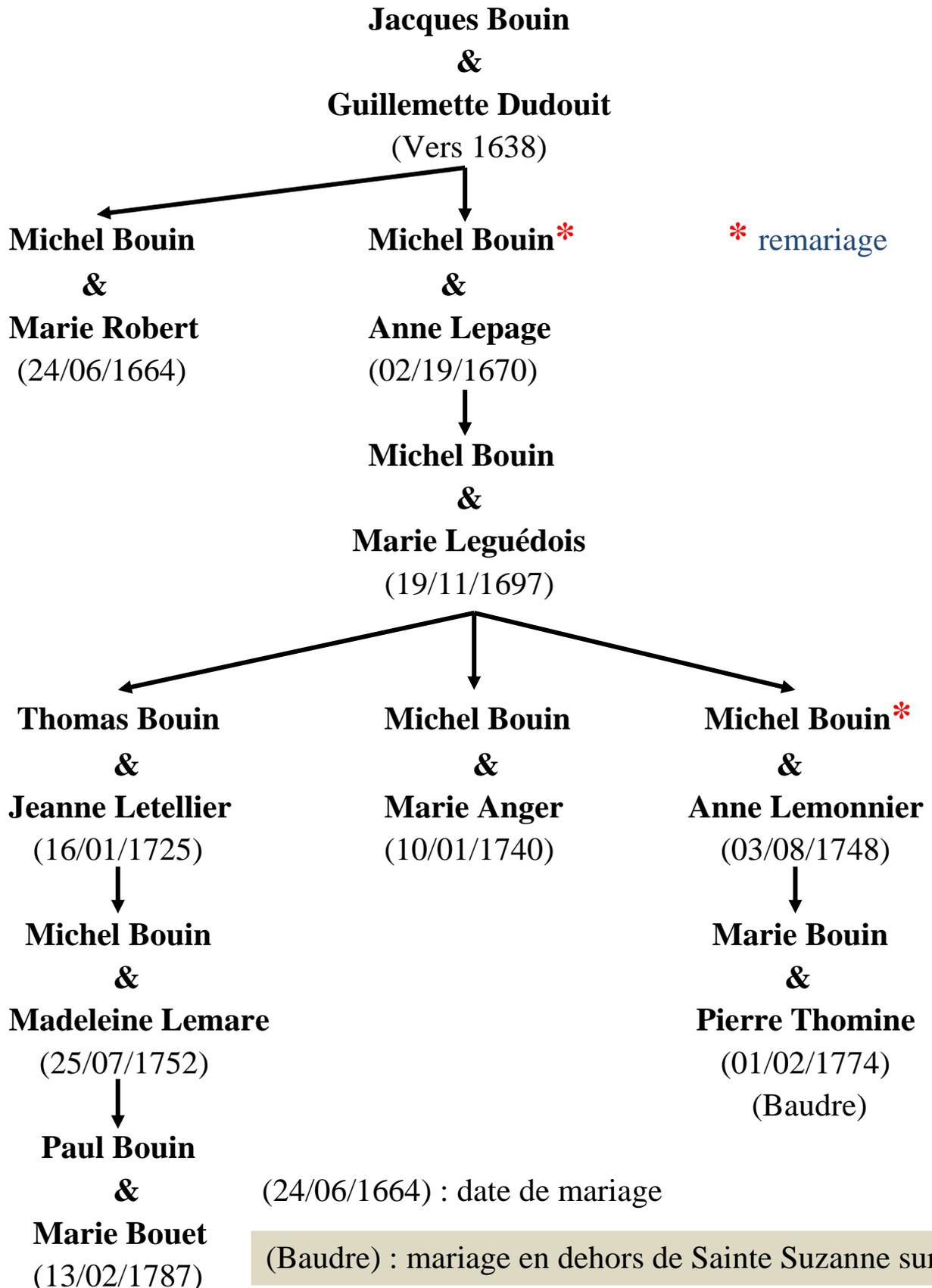


Du onze Brumaire de l'an treize de la République, à dix heures du matin. Acte de décès de Paul Bouin, Cultivateur, décédé en cette commune, hier à sept heures du soir, mari de Marie Anne Bouet, âgée de trente quatre ans, Le dit Paul Bouin, domicilié dans notre commune, âgé de quarante cinq ans, né en la commune de Sainte Suzanne sur Vire, arrondissement de Saint Lô, le vingt deux mars mil sept cent cinquante neuf, fils de feu Michel et de feu Madeleine Lemare.

« Du onze brumaire de l'an treize de la République, à dix heures du matin.

Acte de décès de Paul Bouin, cultivateur, décédé en cette commune, hier à sept heures du soir, mari de Marie Anne Bouet, âgée de trente quatre ans. Le dit Paul Bouin, domicilié dans notre commune, âgé de quarante cinq ans, né en la commune de Sainte Suzanne sur Vire, arrondissement de Saint Lô, le vingt deux mars mil sept cent cinquante neuf, fils de feu Michel et de feu Madeleine Lemare. »

## Arbre de descendance de Jacques Bouin et Guillemette Dudouit



De Thomas Ravend à Gilles François et Nicolas Ravend, six générations de Ravend vivent à Sainte Suzanne sur Vire.

Aujourd'hui huitième jour d'août mil six cent soixante dix huit, Thomas Ravend, fils [de] Pierre, âgé de soixante et huit ans environ, de la paroisse de Ste Suzanne, a précédemment reçu le st viatique dans sa maladie, a été inhumé dans la nef de la dite église proche de la grande porte, par Me Abraham Godey, prêtre... du dit lieu [...]. »

« Aujourd'hui huitième jour d'août mil six cent soixante dix huit, Thomas Ravend, fils [de] Pierre, âgé de soixante et huit ans environ, de la paroisse de Ste Suzanne, a précédemment reçu le st viatique dans sa maladie, a été inhumé dans la nef de la dite église proche de la grande porte, par Me Abraham Godey, prêtre... du dit lieu [...]. »

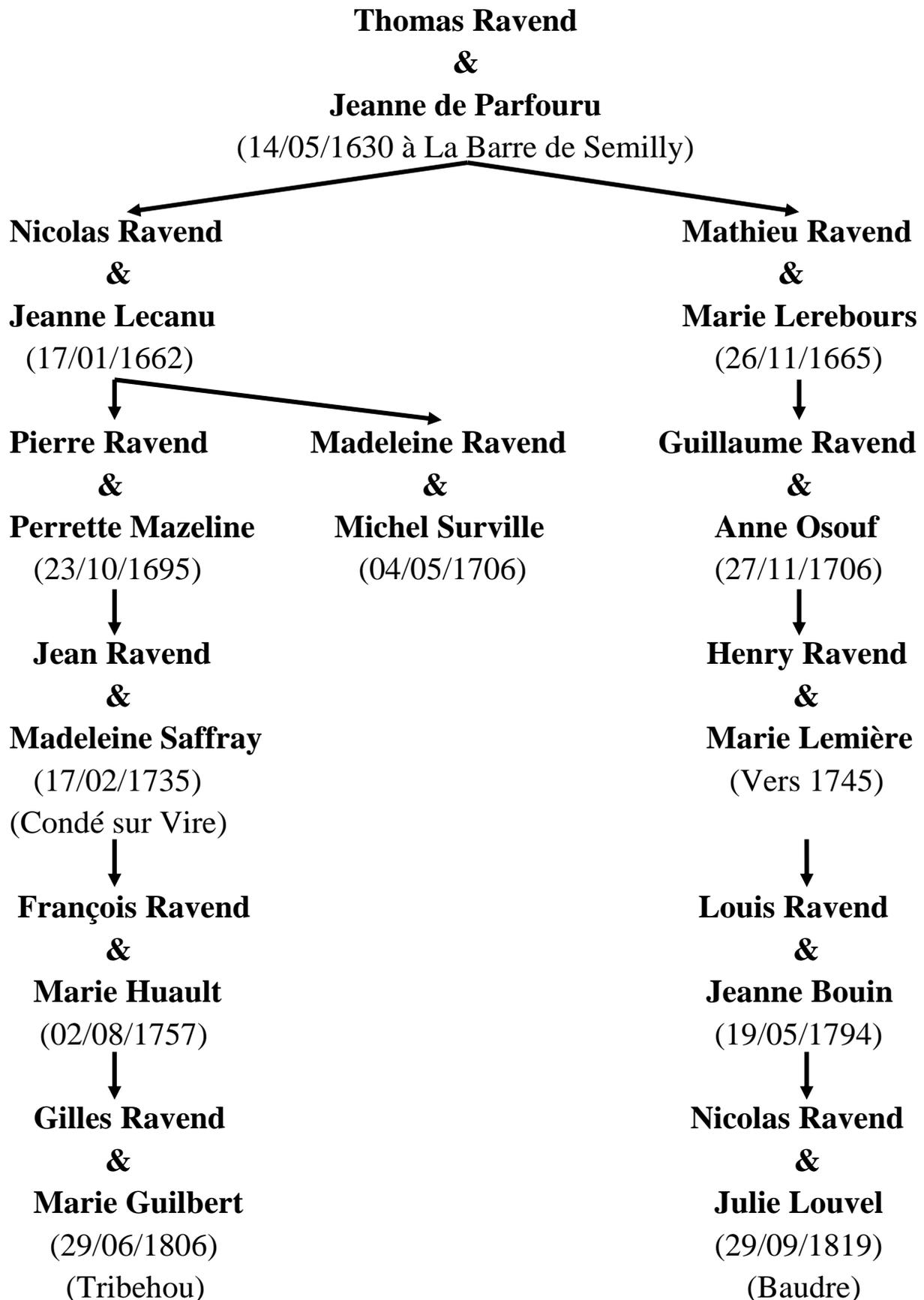
Le 12 duquel nous ont déclaré que hier à huit heures du matin, François Gilles Ravend, âgé de soixante onze ans, en son vivant cultivateur, domicilié en cette commune, natif de Sainte Suzanne, fils de feu François Ravend et de feu Marie Huault, est décédé en sa maison village du Monchoux située en cette commune.

« [...] Lesquels nous ont déclaré que hier [12 février 1838] à huit heures du matin, François Gilles Ravend, âgé de soixante [et] onze ans, en son vivant cultivateur, domicilié en cette commune [La Mancellière sur Vire], natif de Saint Suzanne sur Vire, fils de feu François Ravend et de feu Marie Huault, est décédé en sa maison, village du Monchoux situé en cette commune. »

Le septième jour du mois de septembre à sept heures du soir, Ravend Nicolas Martinville âgé de trente cinq ans cultivateur, né et domicilié en cette commune, marié, fils de feu Louis décédé et de Jeanne Bouin, tous cultivateurs de cette commune, est décédé en sa maison village du Bus, ainsi que nous nous en sommes assuré et les déclarant ont signé avec nous le présent acte,

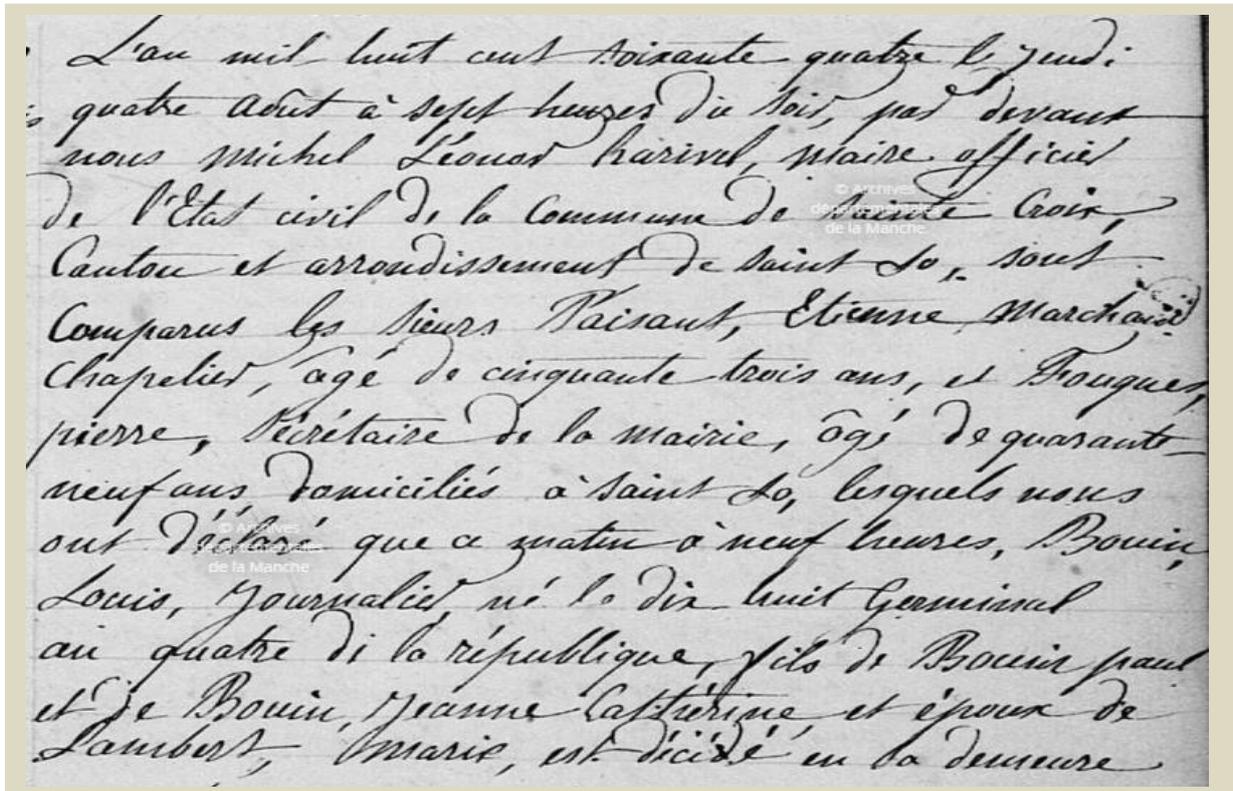
« [...] Le septième jour du mois de septembre [1830] à sept heures du soir, Ravend Nicolas Martinville âgé de trente cinq ans, cultivateur, né et domicilié en cette commune [Sainte Suzanne sur Vire], marié, fils de feu Louis décédé et de Jeanne Bouin, tous cultivateurs de cette commune, est décédé en sa maison du Bus, ainsi que nous nous en sommes assuré et les déclarant ont signé avec nous le présent acte [...]. »

Arbre de descendance de Thomas Ravend et Jeanne de Parfouru



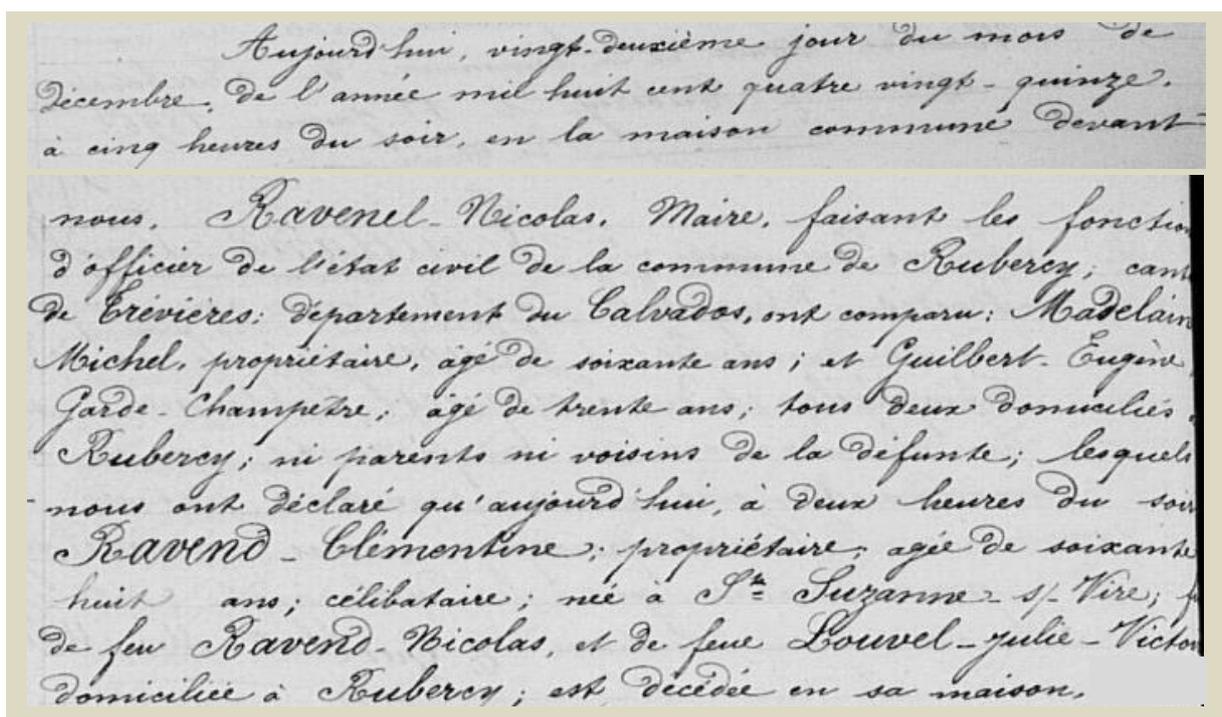
(Baudre) : mariage en dehors de Sainte Suzanne sur Vire

Dans la première partie du XIXème siècle, après la période napoléonienne, Bouin et Ravend quittent Sainte Suzanne sur Vire pour s'installer dans des villages proches ou lointains. Ainsi Louis Bouin, né en 1796 à Sainte Suzanne, décède à Sainte Croix de Saint Lô.



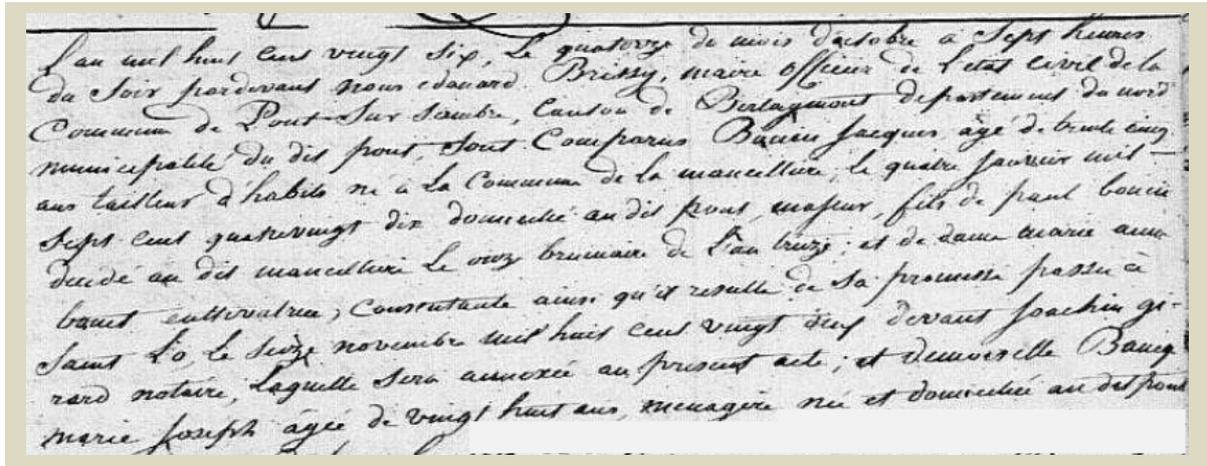
L'an mil huit cent soixante quatre le jeudi  
quatre août à sept heures du soir, pas devant  
nous Michel Léonard Ravend, maire officiel  
de l'Etat civil de la commune de Sainte Croix,  
Canton et arrondissement de Saint Lô, sous  
Comparus les Sieurs Raisant, Etienne Marchand  
Chapelier, âgé de cinquante trois ans, et Fouquet  
Pierre, Secrétaire de la mairie, âgé de quarante  
neuf ans domiciliés à Saint Lô, lesquels nous  
ont déclaré que ce quatre à neuf heures, Bouin  
Louis, Journalist né le dix huit Germinal  
au quatre de la république, fils de Bouin Paul  
et de Bouin, Jeanne Catherine, et épouse de  
Lambert, Marie, est décédé en sa demeure

Quelques membres des familles Bouin et Ravend partent vivre dans le Calvados, à l'image de Clémentine Ravend qui décède à Rubercy.



Aujourd'hui, vingt deuxième jour du mois de  
Decembre, de l'année mil huit cent quatre vingt - quinze,  
à cinq heures du soir, en la maison commune devant  
nous, Ravend Nicolas, Maire, faisant les fonctions  
d'officier de l'état civil de la commune de Rubercy, canton  
de Crèvières, département du Calvados, ont comparu: Madelaine  
Michel, propriétaire, âgé de soixante ans; et Guilbert Eugène,  
Garde-Champêtre, âgé de trente ans; tous deux domiciliés à  
Rubercy; ni parents ni voisins de la défunte; lesquels  
nous ont déclaré qu'aujourd'hui, à deux heures du soir  
RAVEND - Clémentine; propriétaire; âgée de soixante  
huit ans; célibataire; née à St Suzanne s. Vire; fille  
de feu Ravend Nicolas, et de feu Louvel-Julie-Victor  
domiciliée à Rubercy; est décédée en sa maison,

La rupture avec les racines sainte suzannaises est parfois plus radicale puisque certains gagnent d'autres régions, voire pays.



En 1826 dans le Nord où il est tailleur d'habits, Jacques Bouin, fils de Paul et Marie Bouet, se marie à Marie Baucq. Il décède le sept novembre 1841 à Aulnois, dans le Hainaut, en Belgique.

Isidore Michel Ravend, petit-fils d'Henry et Marie Lemière, né le 29 septembre 1802 à Sainte Suzanne sur Vire, épouse Athenais Dimitry, le 23 mars 1829 aux Etats Unis.

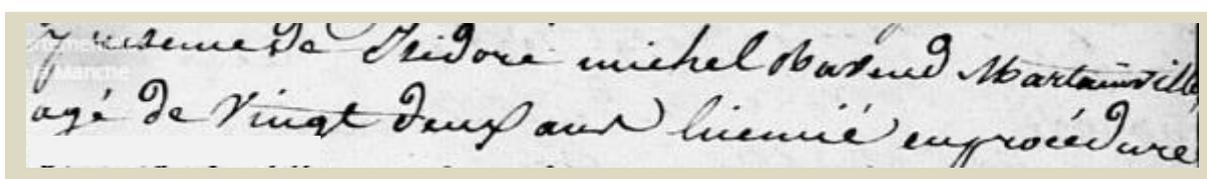
## Isidore Michel Ravent

**Mariage** 23 mars 1829

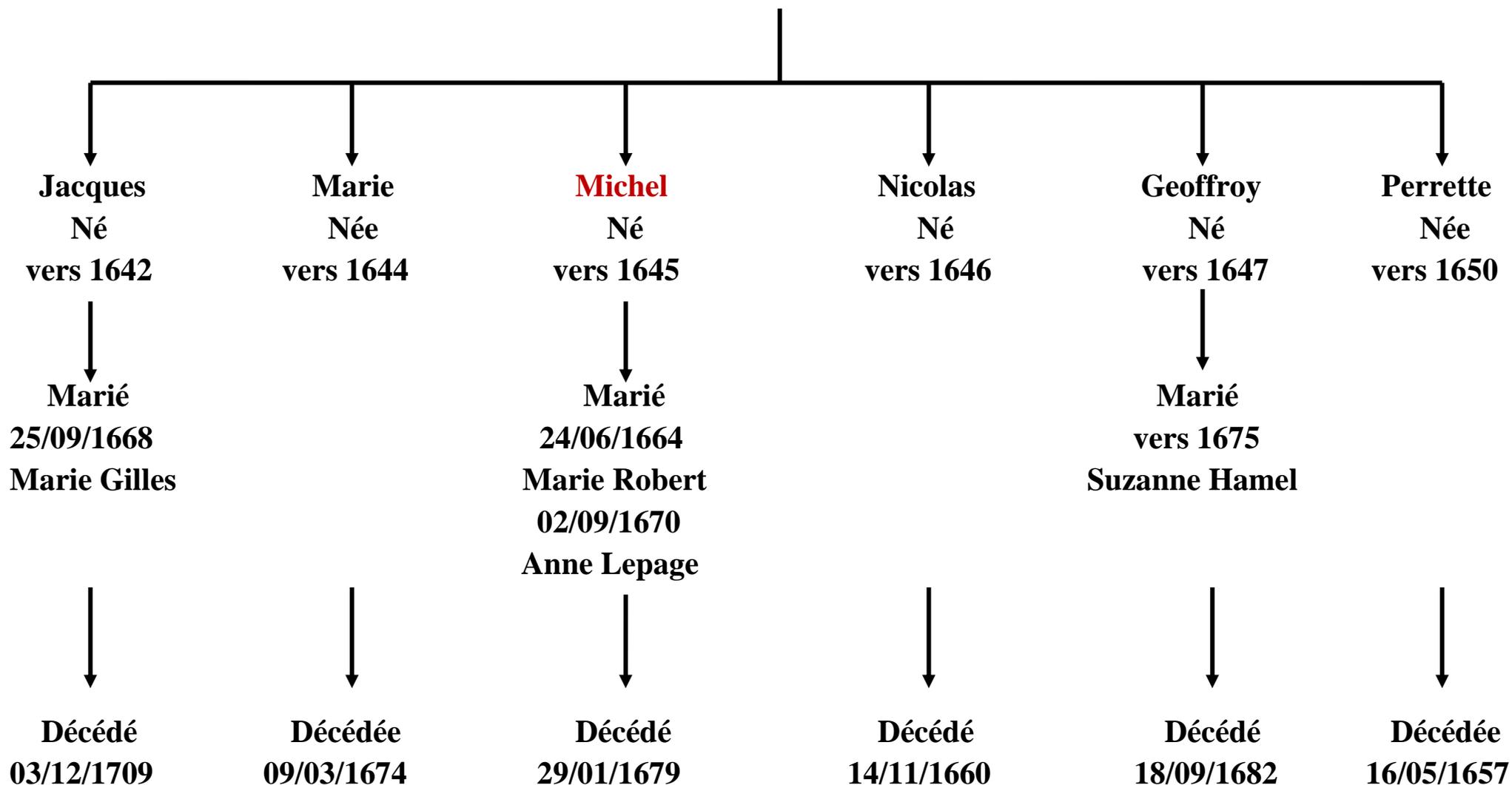
Saint Martinville, St. Martin, Louisiane, États-Unis d'Amérique

**Conjoints** Marie Françoise Athenais  
Dimitry

Avant de s'exiler en Amérique, il a suivi des études de droit à Caen où il a obtenu une licence en procédure.



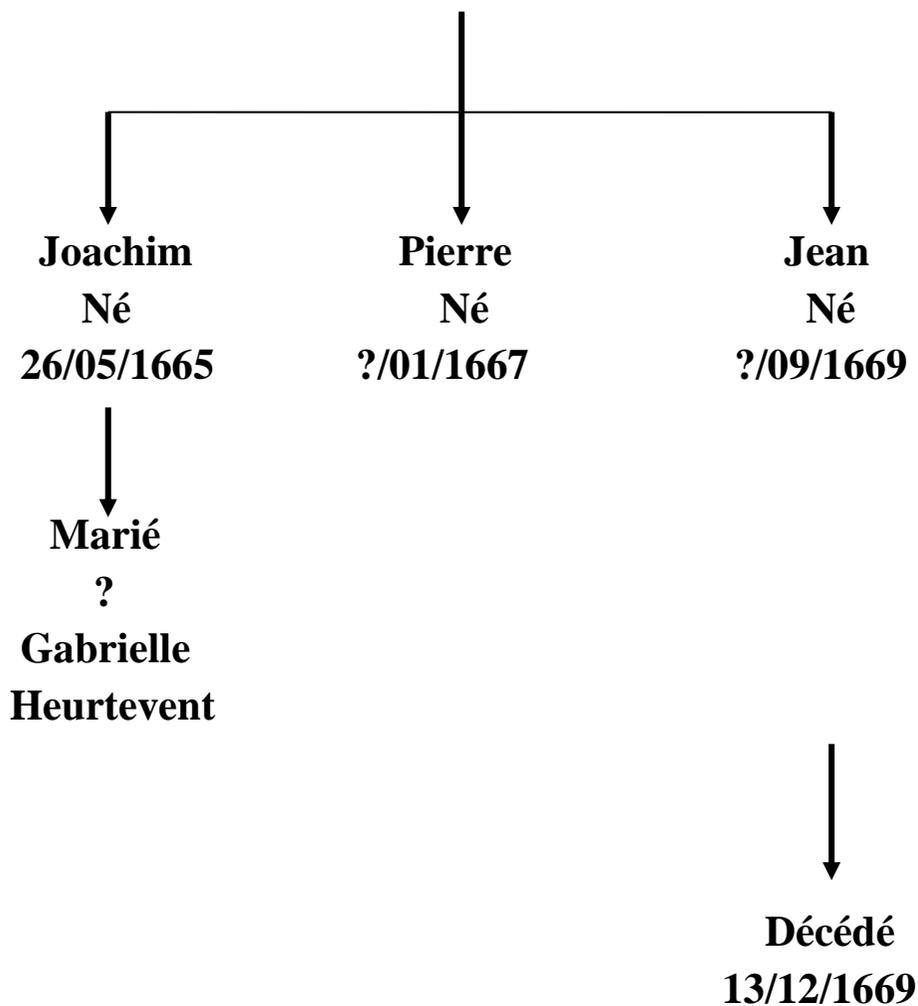
**Jacques Bouin et Guillemette Dudouit**  
(vers 1642 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance**  
**Bouin Jacques et Dudouit Guillemette**

**Michel Bouin et Marie Robert**

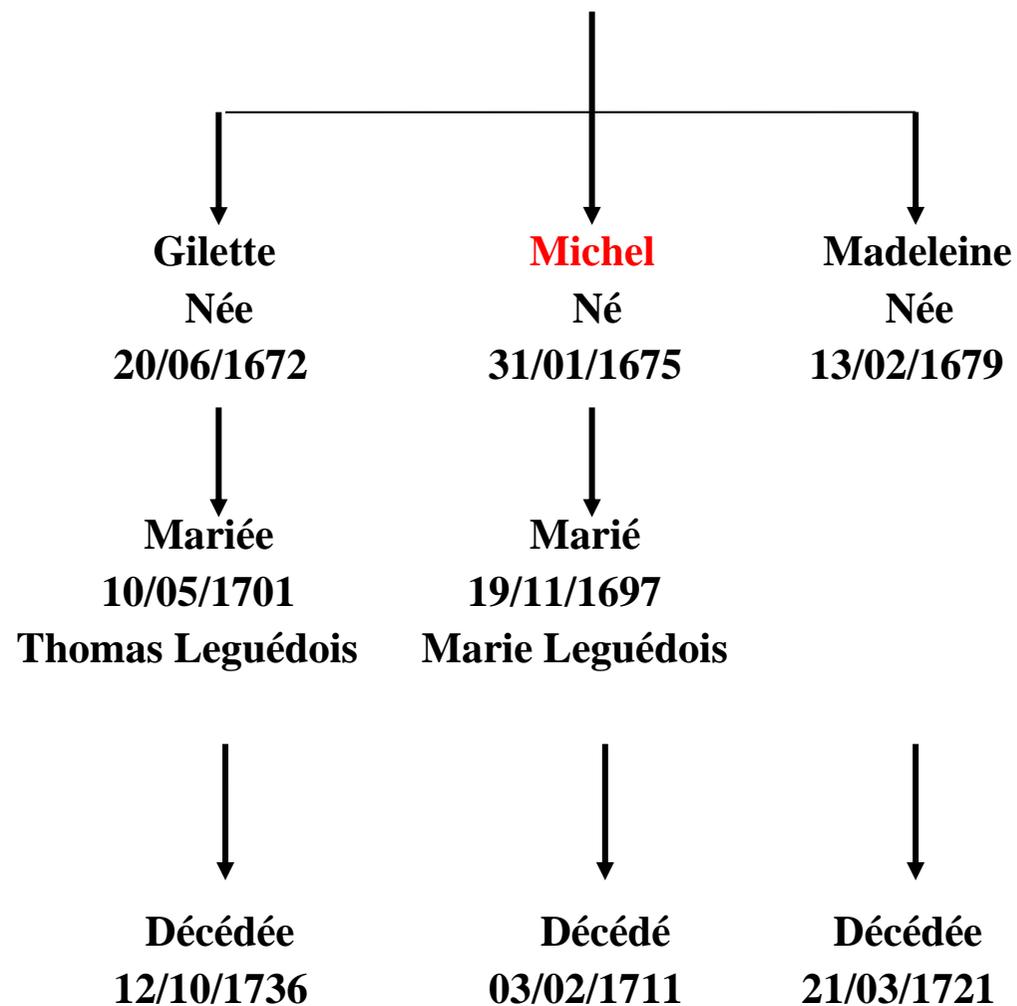
(24 juin 1664 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance  
Bouin Michel et Robert Marie**

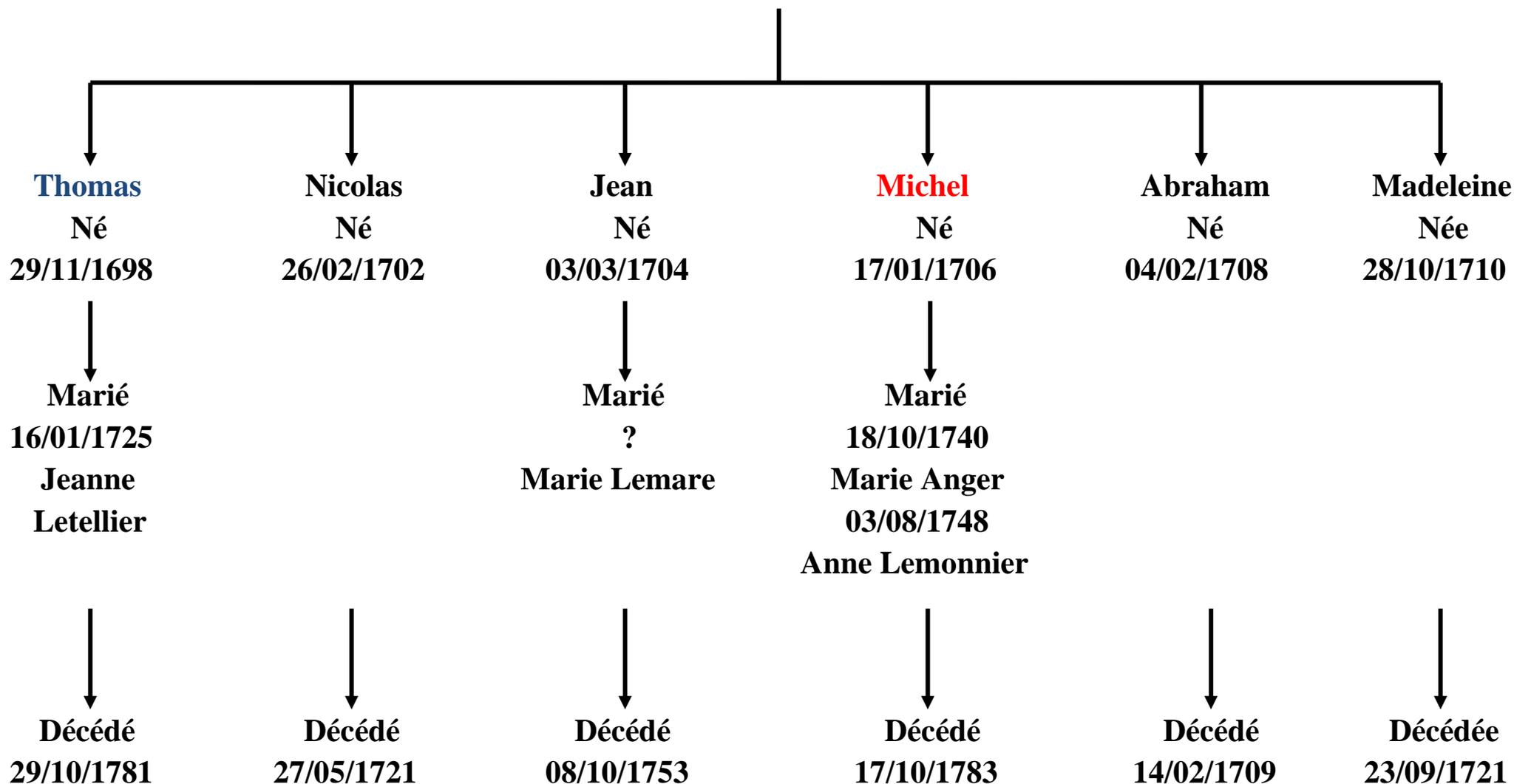
**Michel Bouin et Anne Lepage**

(2 septembre 1670 à Sainte Suzanne sur Vire)



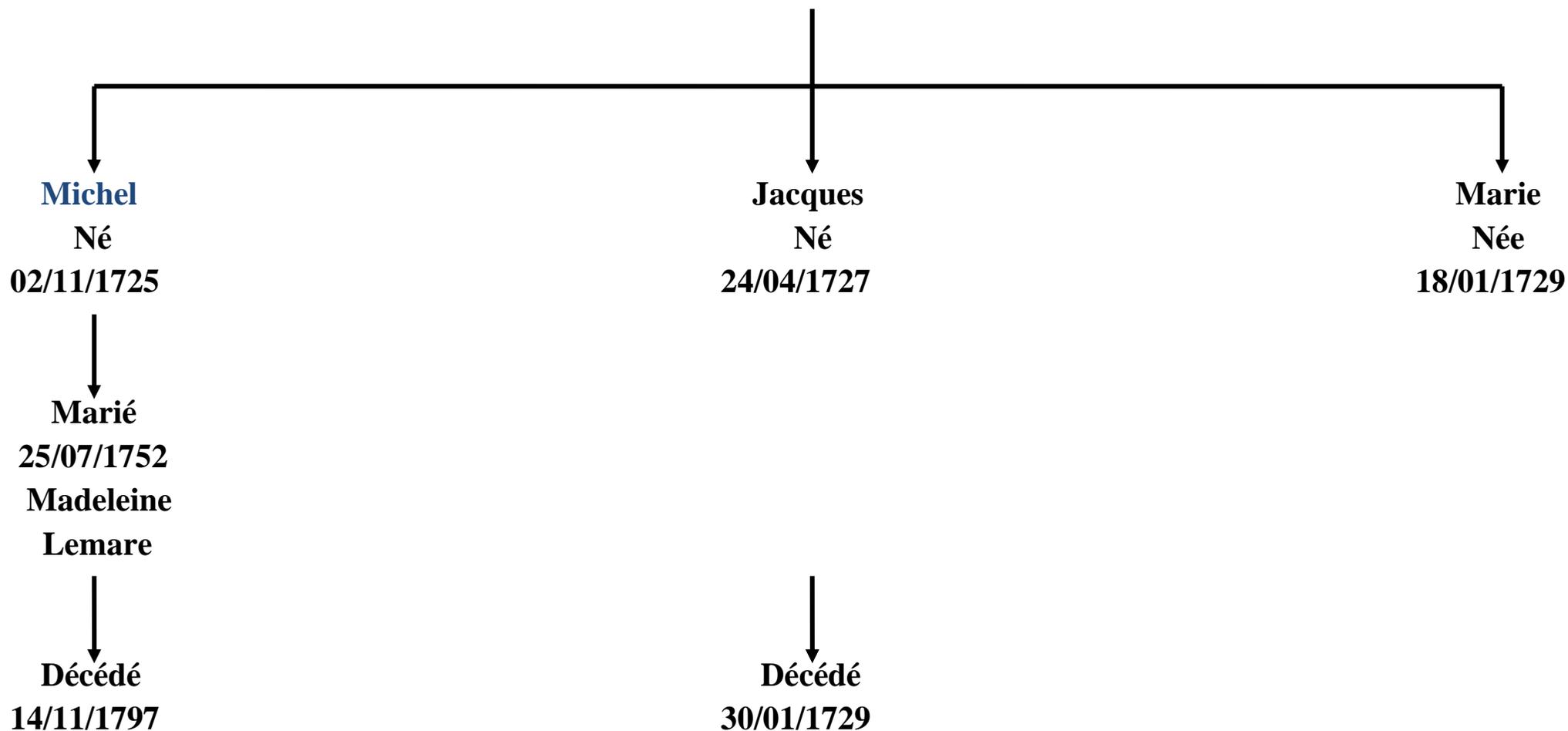
**Arbre de descendance  
Bouin Michel et Lepage Anne**

**Michel Bouin et Marie Leguédois**  
(19 décembre 1697 à Sainte Suzanne sur Vire)



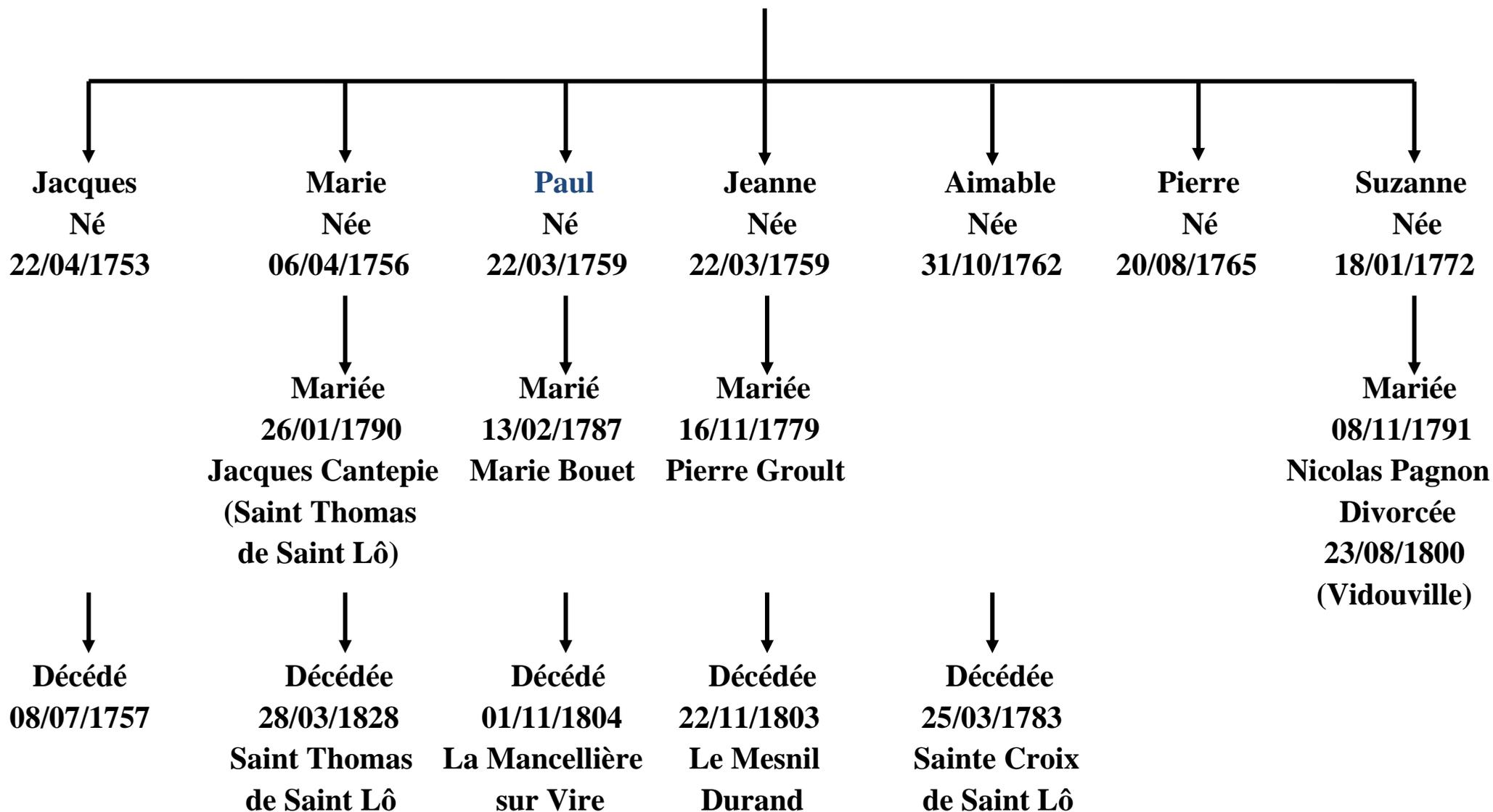
**Arbre de descendance**  
**Bouin Michel et Leguédois Marie**

**Thomas Bouin et Jeanne Letellier**  
(16 janvier 1725 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance**  
**Bouin Thomas et Letellier Jeanne**

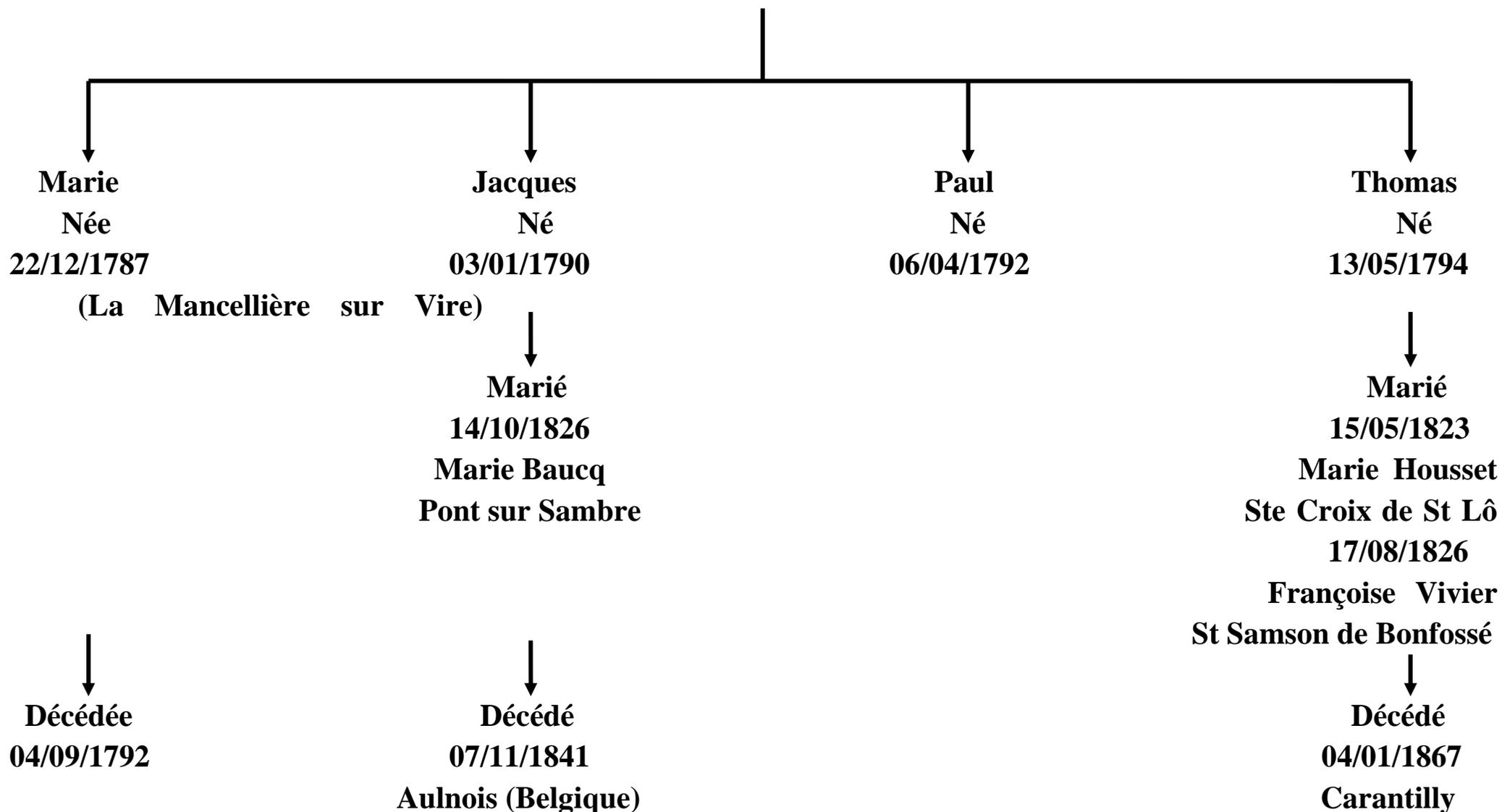
**Bouin Michel et Lemare Madeleine**  
(25 juillet 1752 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance**  
**Bouin Michel et Lemare Madeleine**

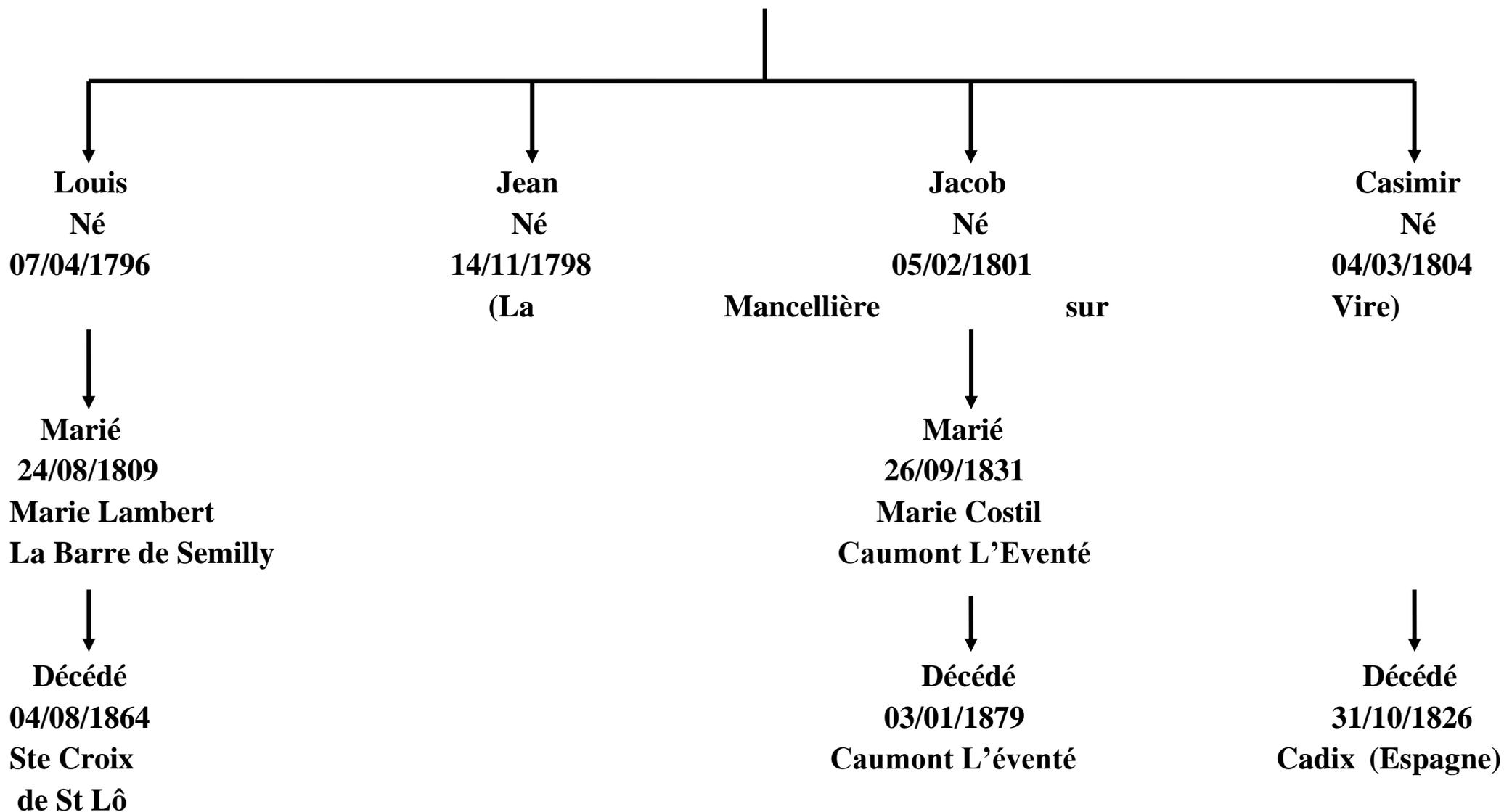
**Paul Bouin et Marie Bouet**

(13 février 1787 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance  
Bouin Paul et Bouet Marie**

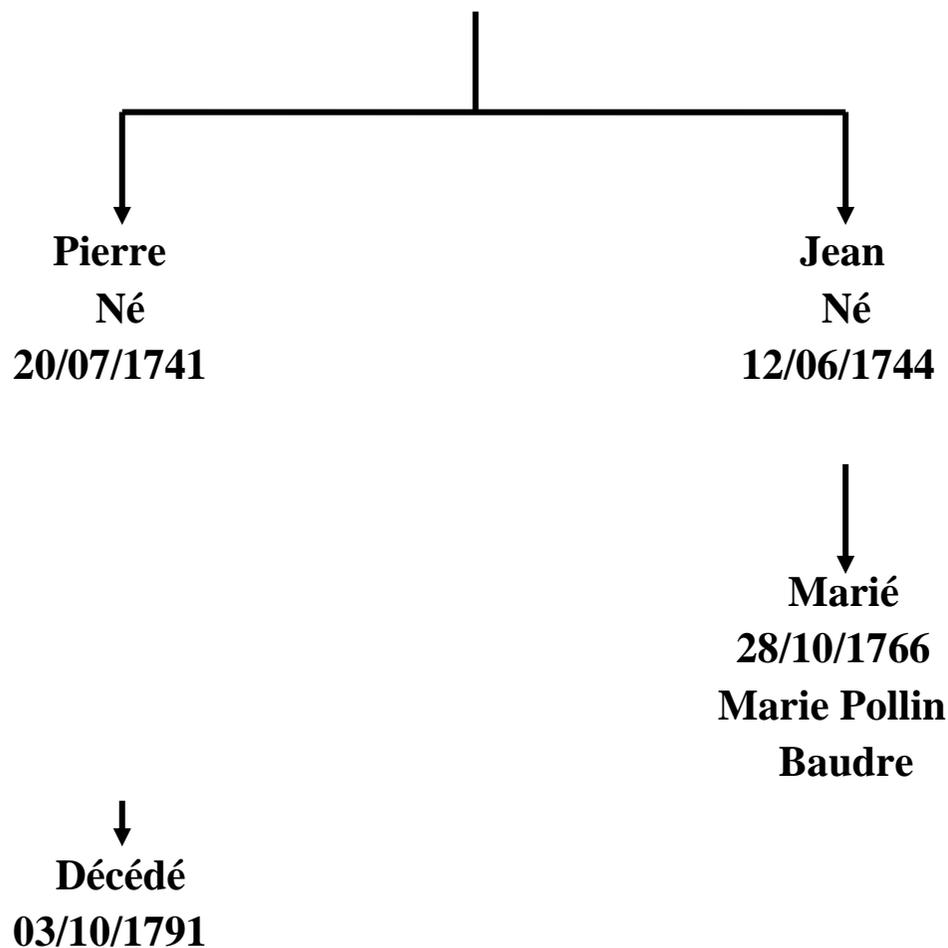
**Paul Bouin et Marie Bouet**  
(13 février 1787 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance (2)**  
**Bouin Paul et Bouet Marie**

**Michel Bouin et Marie Anger**

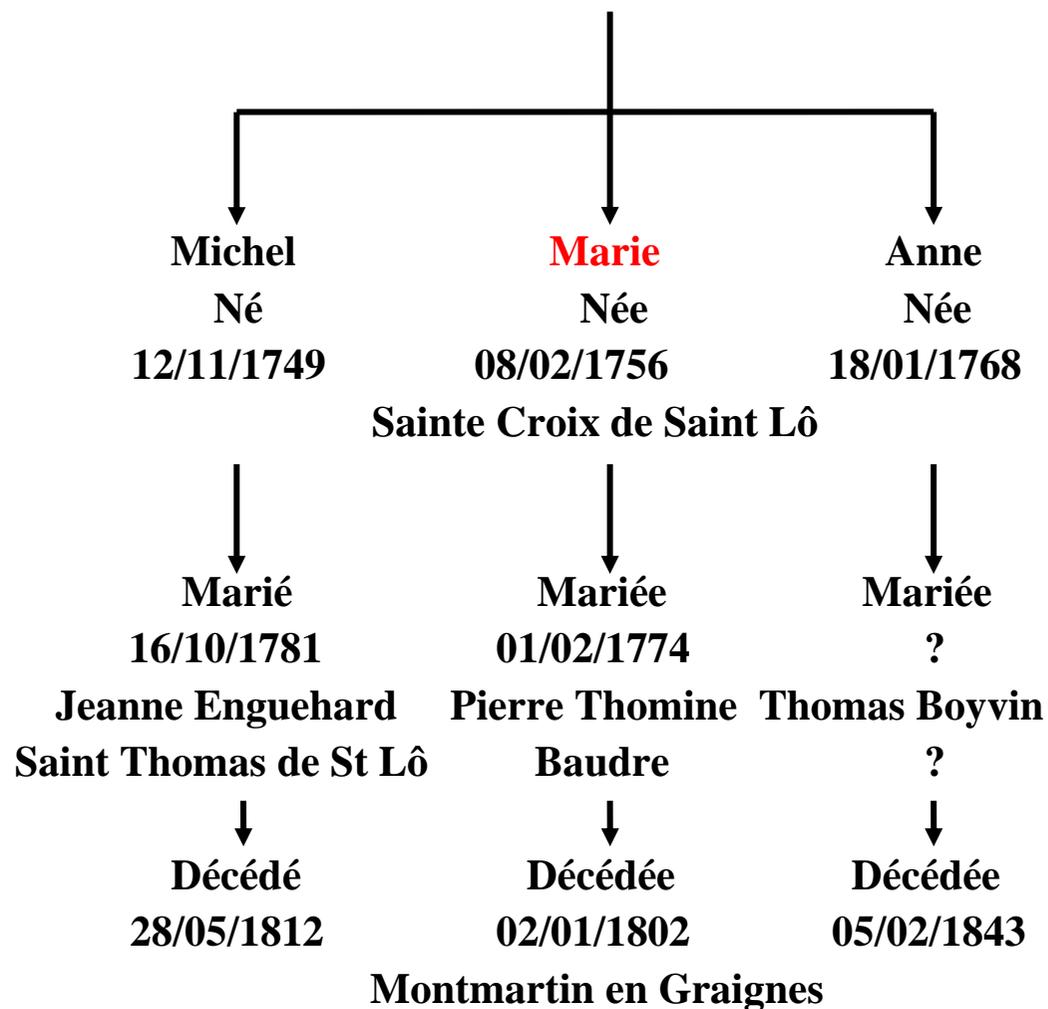
(10 janvier 1740 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance  
Bouin Michel et Anger Marie**

**Michel Bouin et Anne Lemonnier**

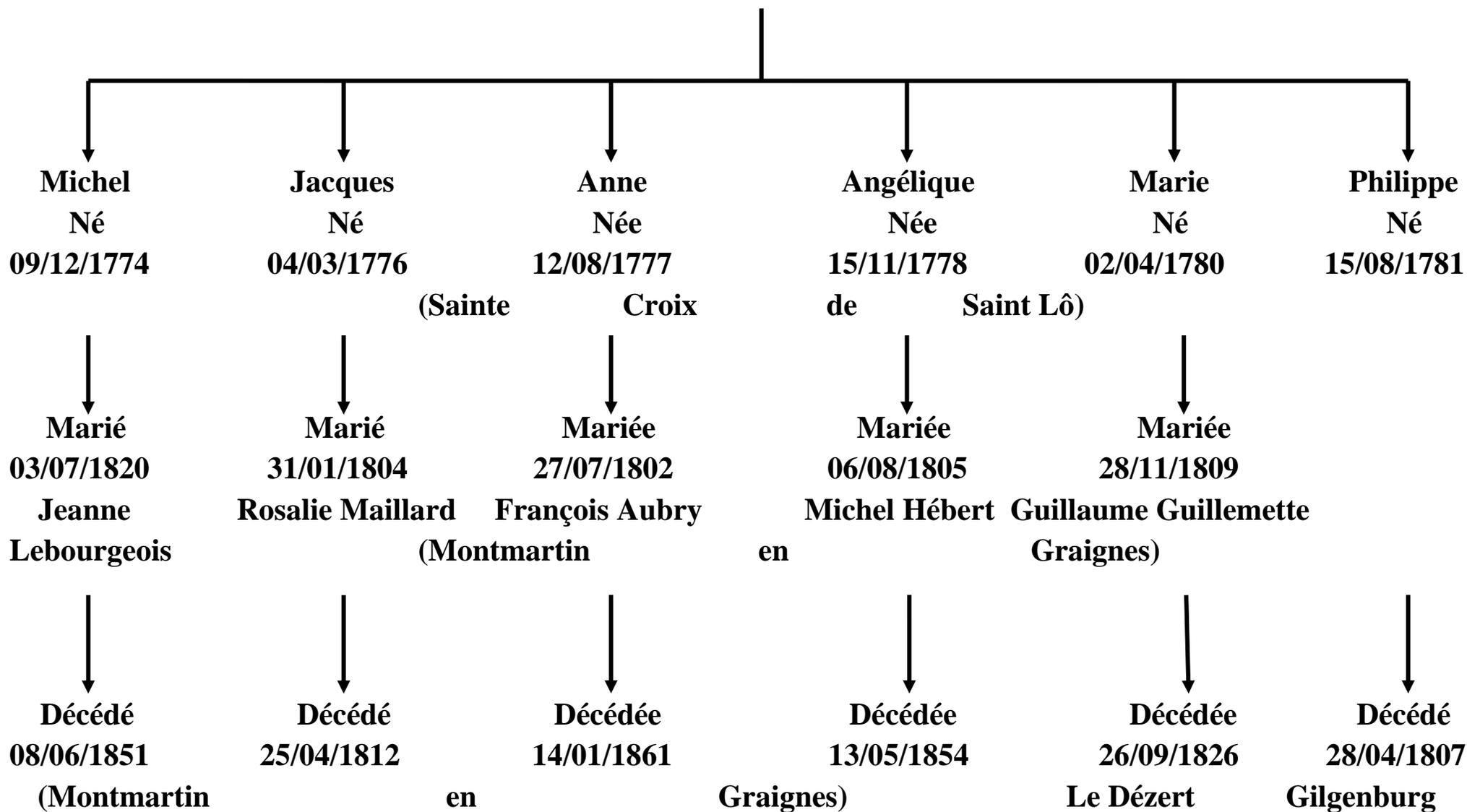
(3 août 1748 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance  
Bouin Michel et Lemonnier Anne**

**Marie Bouin et Pierre Thomine**

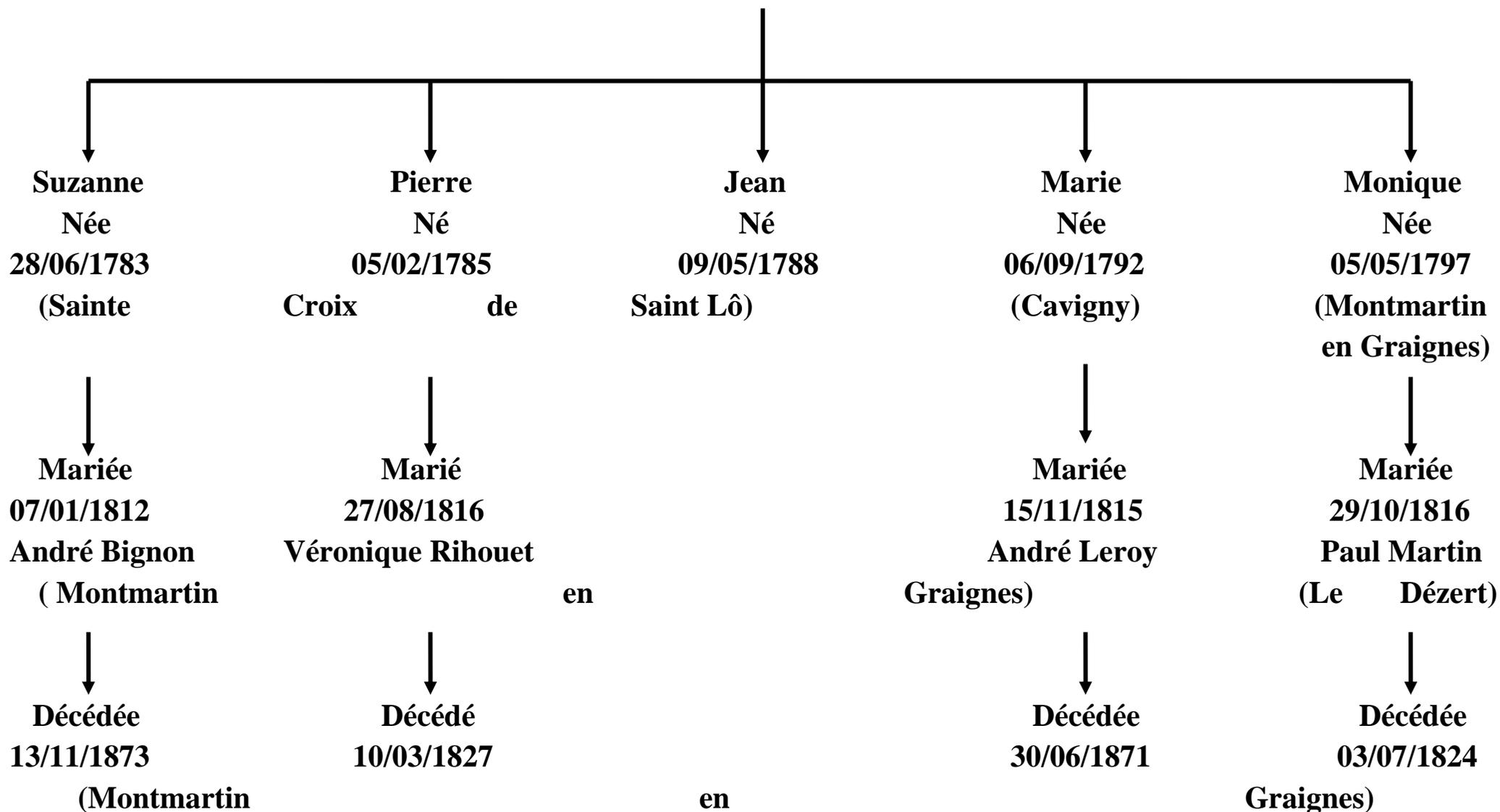
(1<sup>er</sup> février 1774 à Baudre)



**Arbre de descendance  
Bouin Marie et Thomine Pierre**

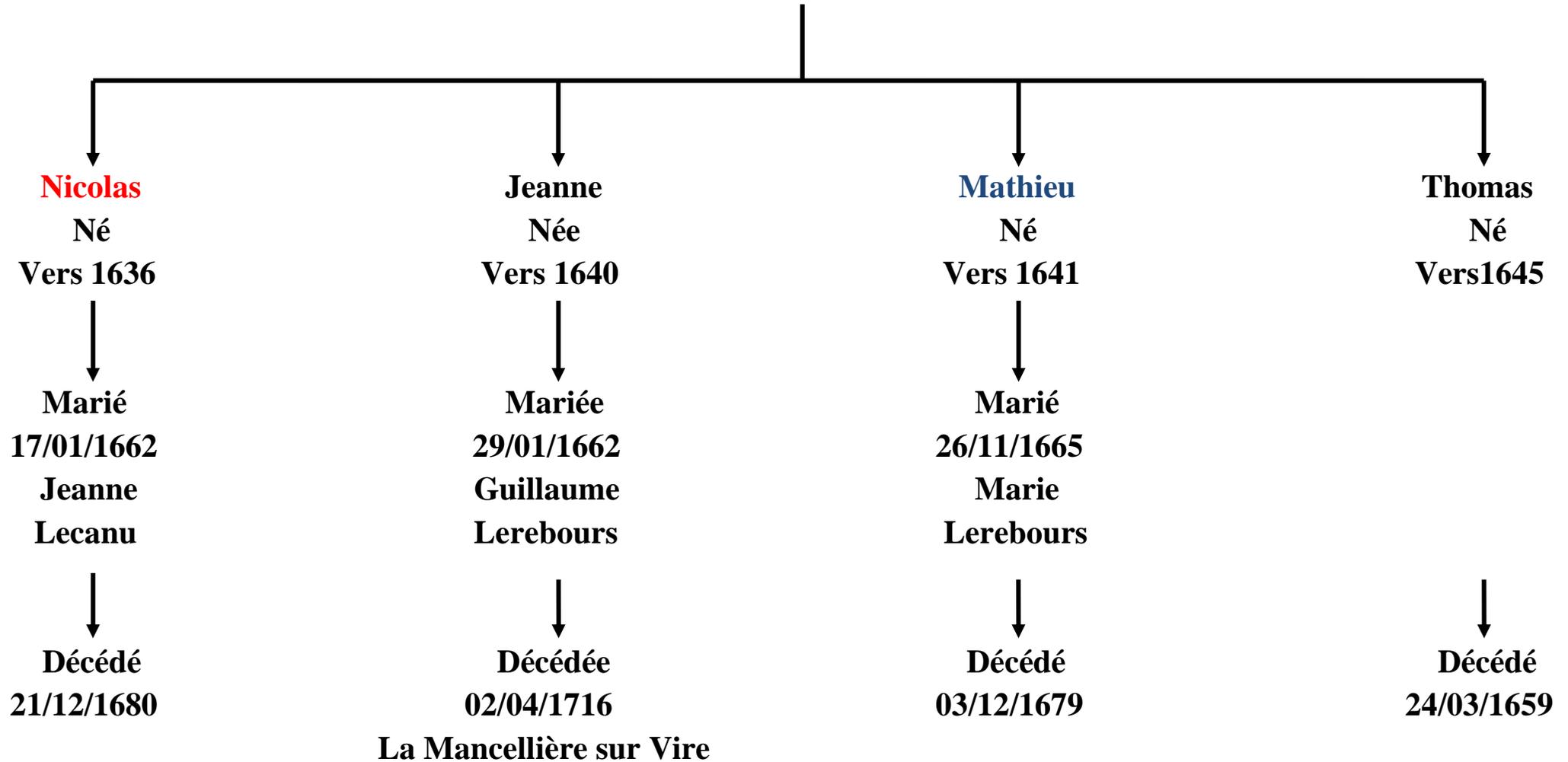
**Marie Bouin et Pierre Thomine**

(1<sup>er</sup> février 1774 à Baudre)



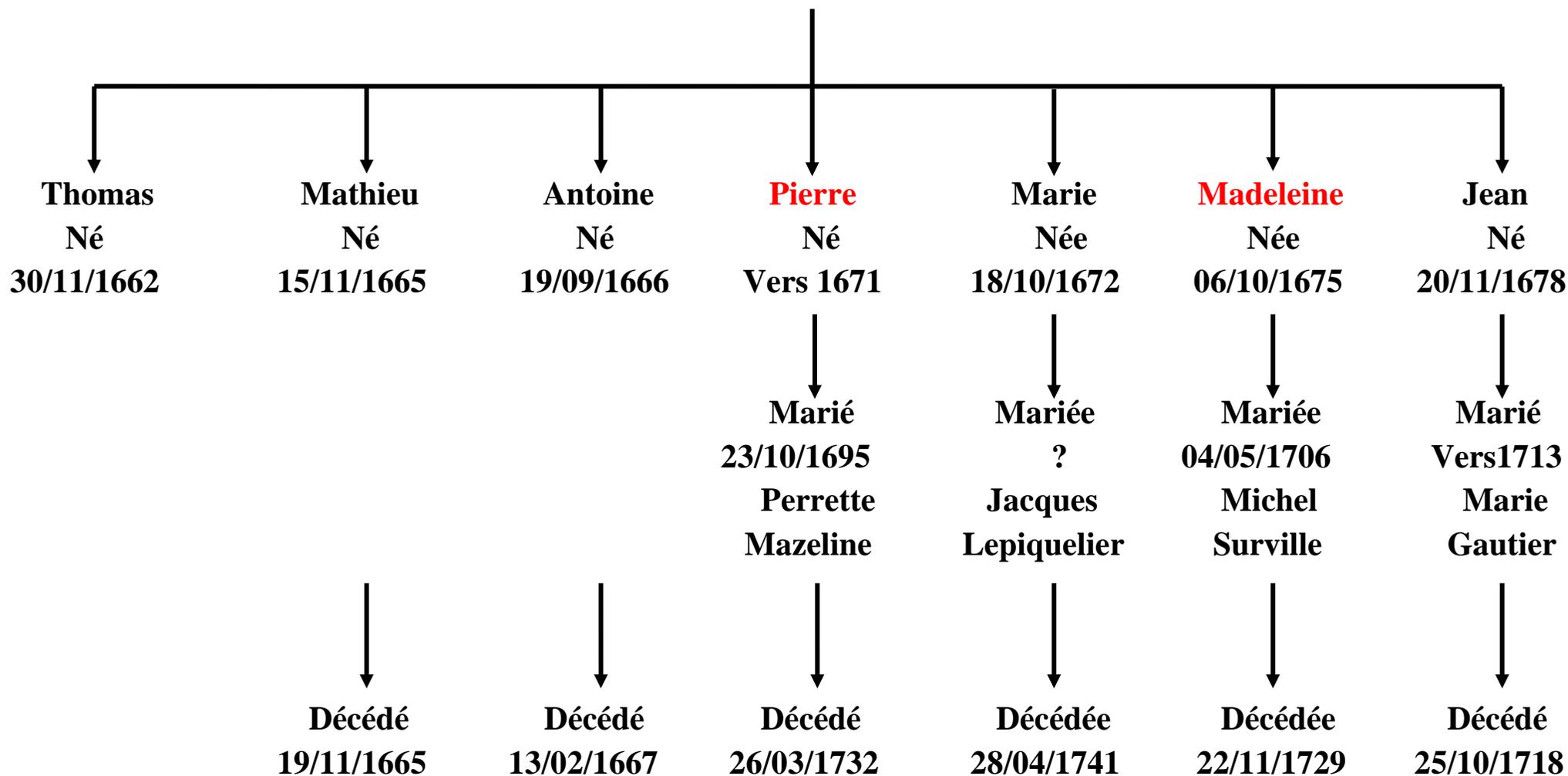
**Arbre de descendance (2)**  
**Bouin Marie et Thomine Pierre**

**Thomas Ravend et Jeanne de Parfouru**  
(14 mai 1630 à La Barre de Semilly)



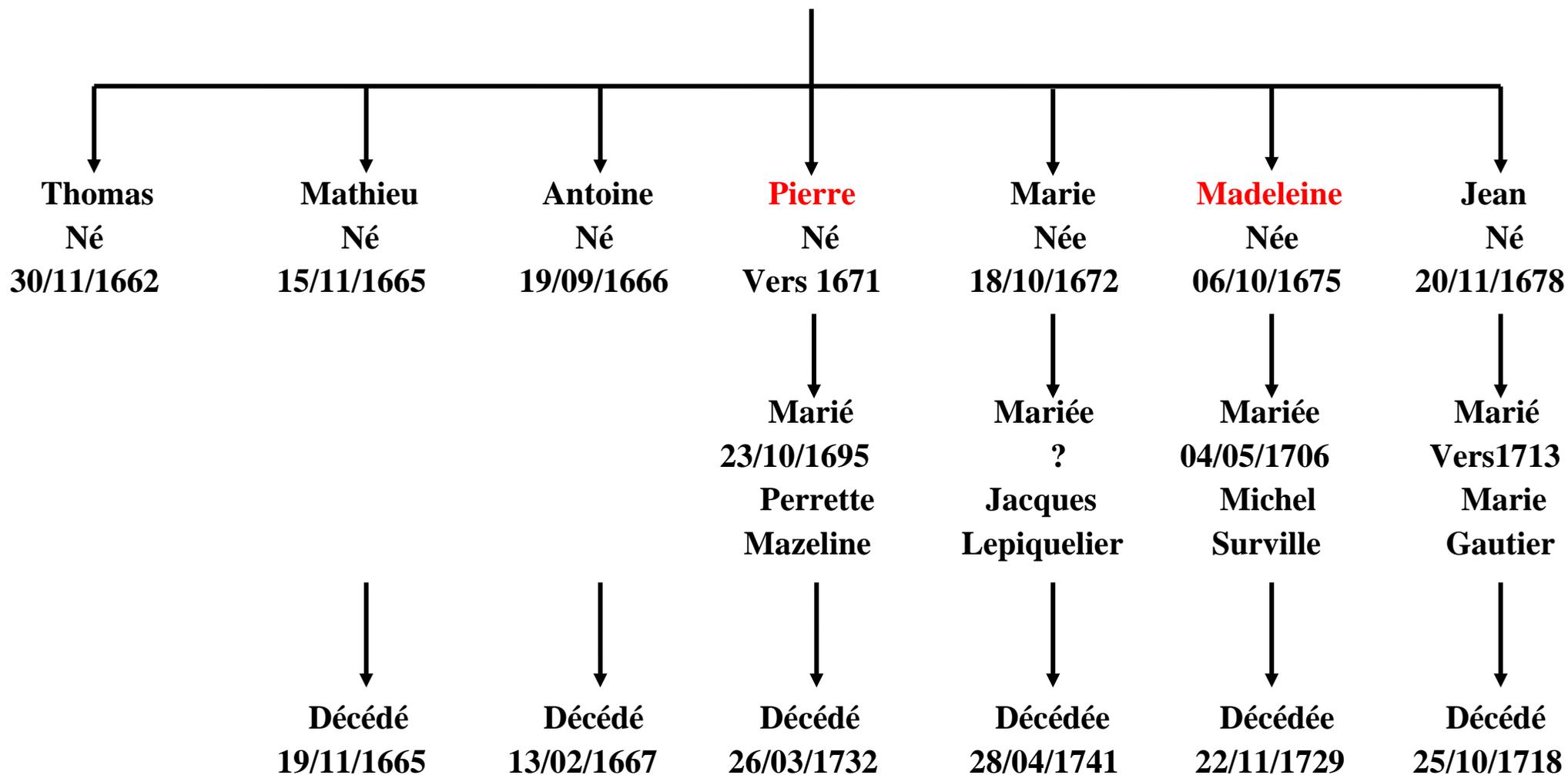
**Arbre de descendance  
Ravend Thomas et De Parfouru Jeanne**

**Nicolas Ravend et Jeanne Lecanu**  
(17 janvier 1662 à Saint Suzanne sur Vire)



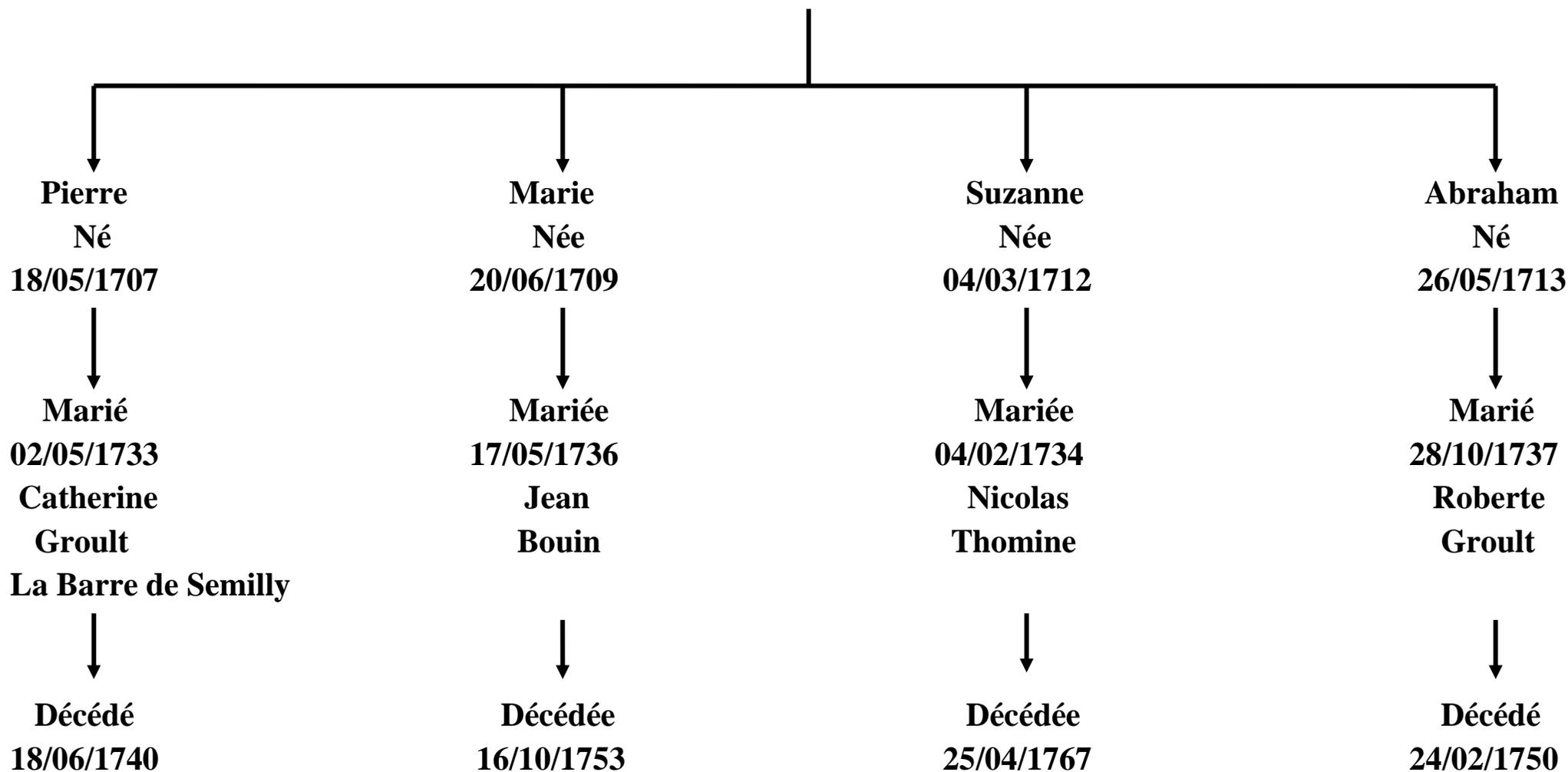
**Arbre de descendance  
Ravend Nicolas et Lecanu Jeanne**

**Nicolas Ravend et Jeanne Lecanu**  
(17 janvier 1662 à Saint Suzanne sur Vire)



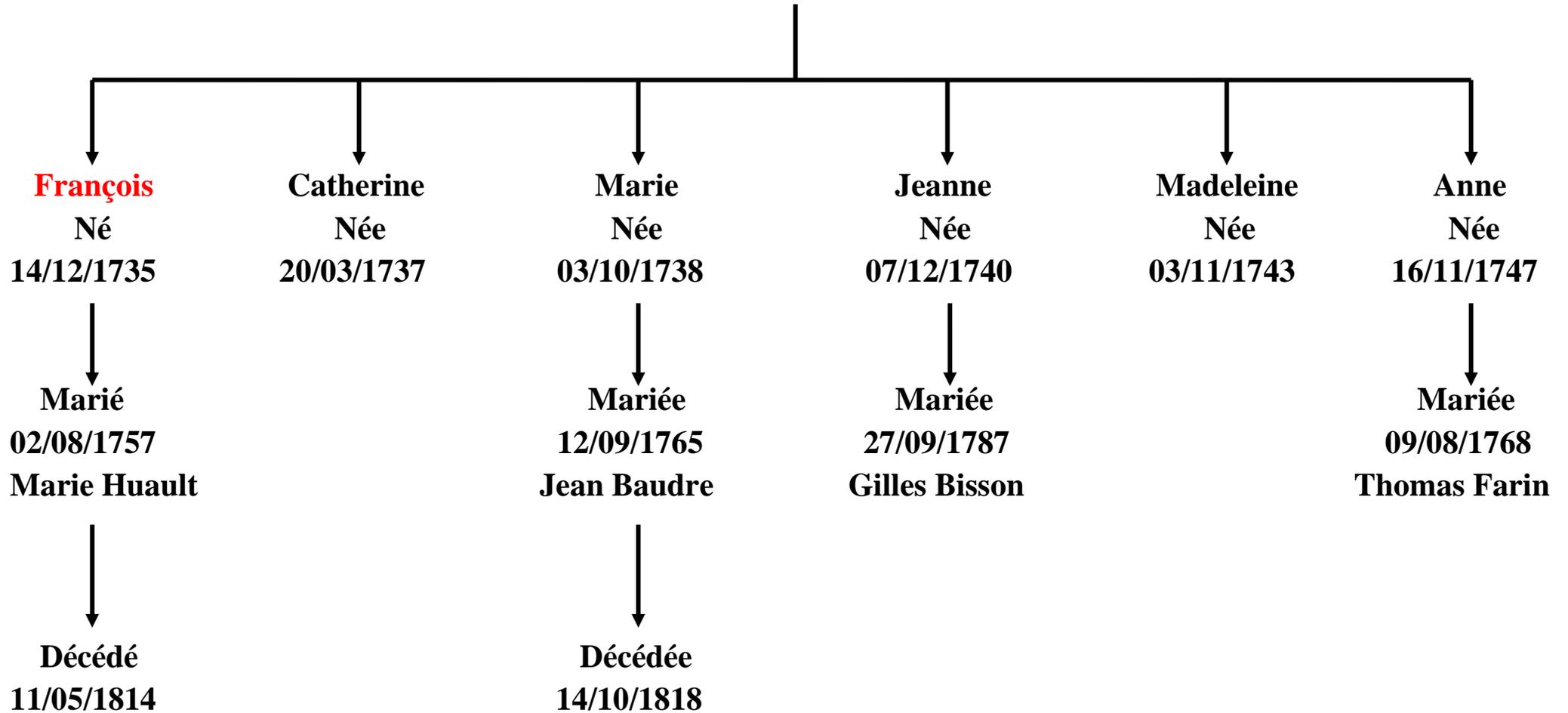
**Arbre de descendance  
Ravend Nicolas et Lecanu Jeanne**

**Madeleine Ravend et Michel Surville**  
(4 mai 1706 à Sainte Suzanne sur Vire)



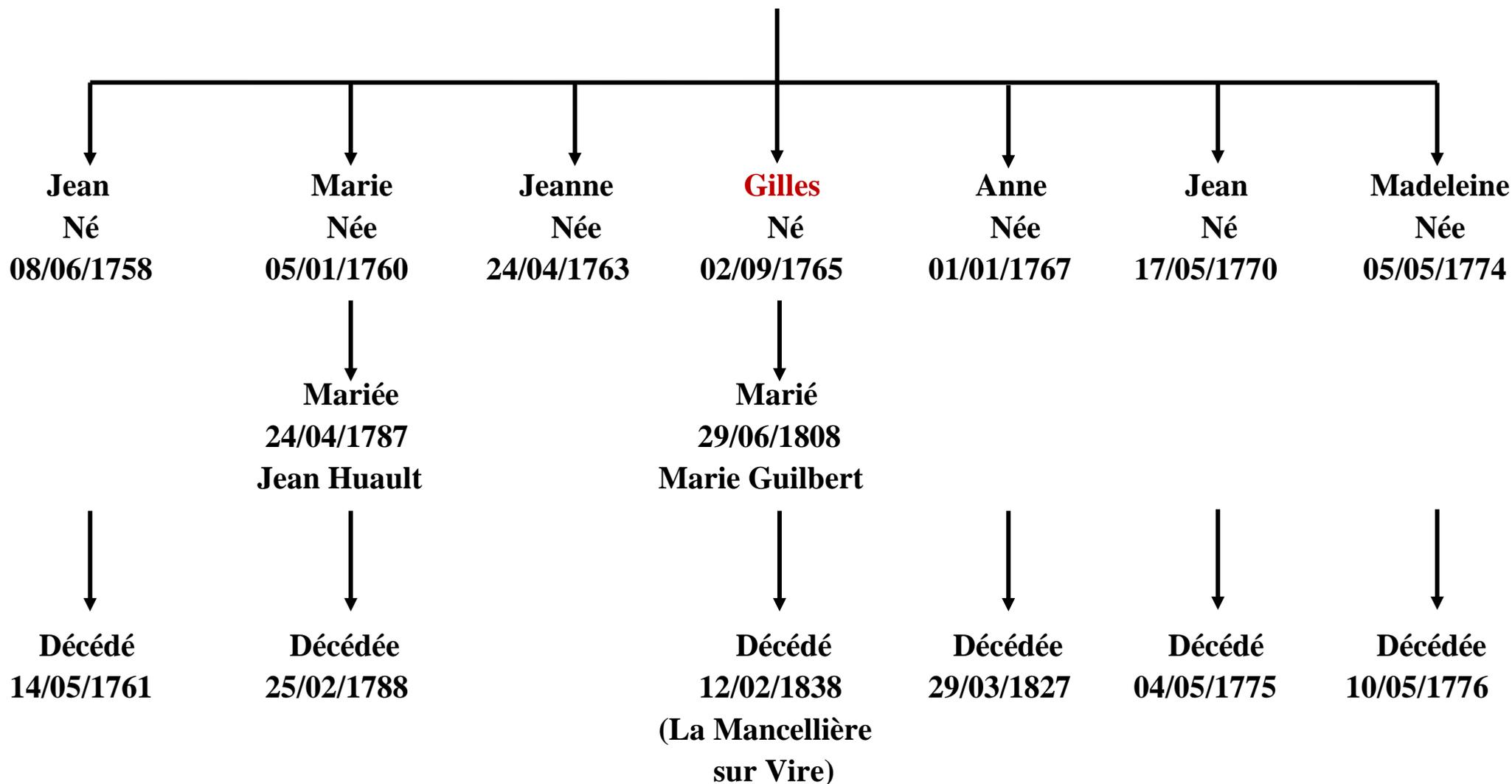
**Arbre de descendance**  
**Ravend Madeleine et Surville Michel**

**Jean Ravend et Madeleine Saffray**  
(17 février 1735 à Condé sur Vire)



**Arbre de descendance**  
**Ravend Jean et Saffray Madeleine**

**François Ravend et Marie Huault**  
(2 août 1757 à Sainte Suzanne sur Vire)



**Arbre de descendance**  
**Ravend François et Huault Marie**

**Gilles Ravend et Marie Guilbert**

**(29 juin 1808 à Tribehou)**



**Marie**

**Née**

**14/11/1809**

**(Le Mesnil Raoult)**



**Mariée**

**18/01/1831**

**Jean Huet**

**(Le Mesnil Raoult)**



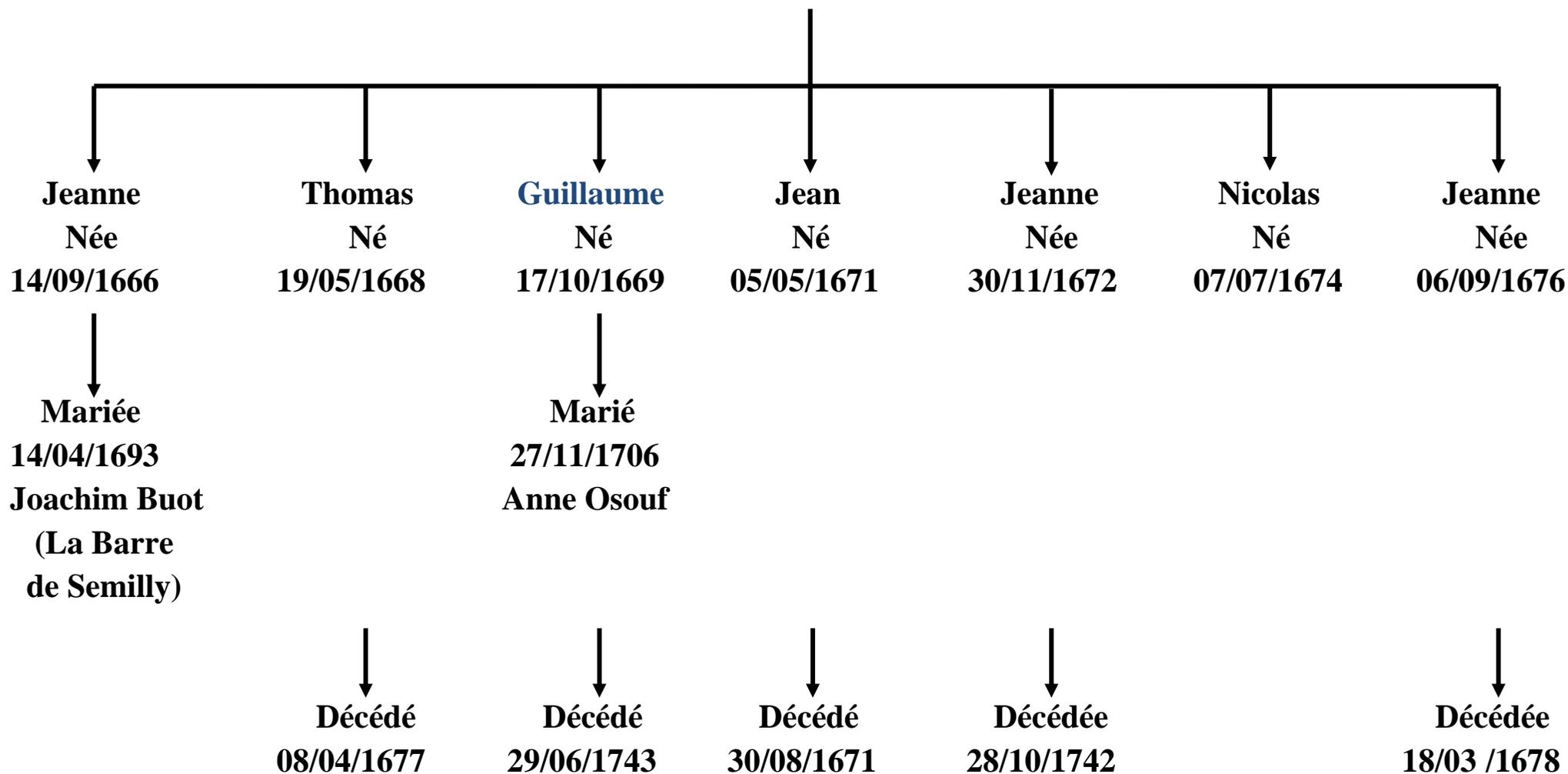
**Décédée**

**20/05/1856**

**(La Mancellière sur Vire)**

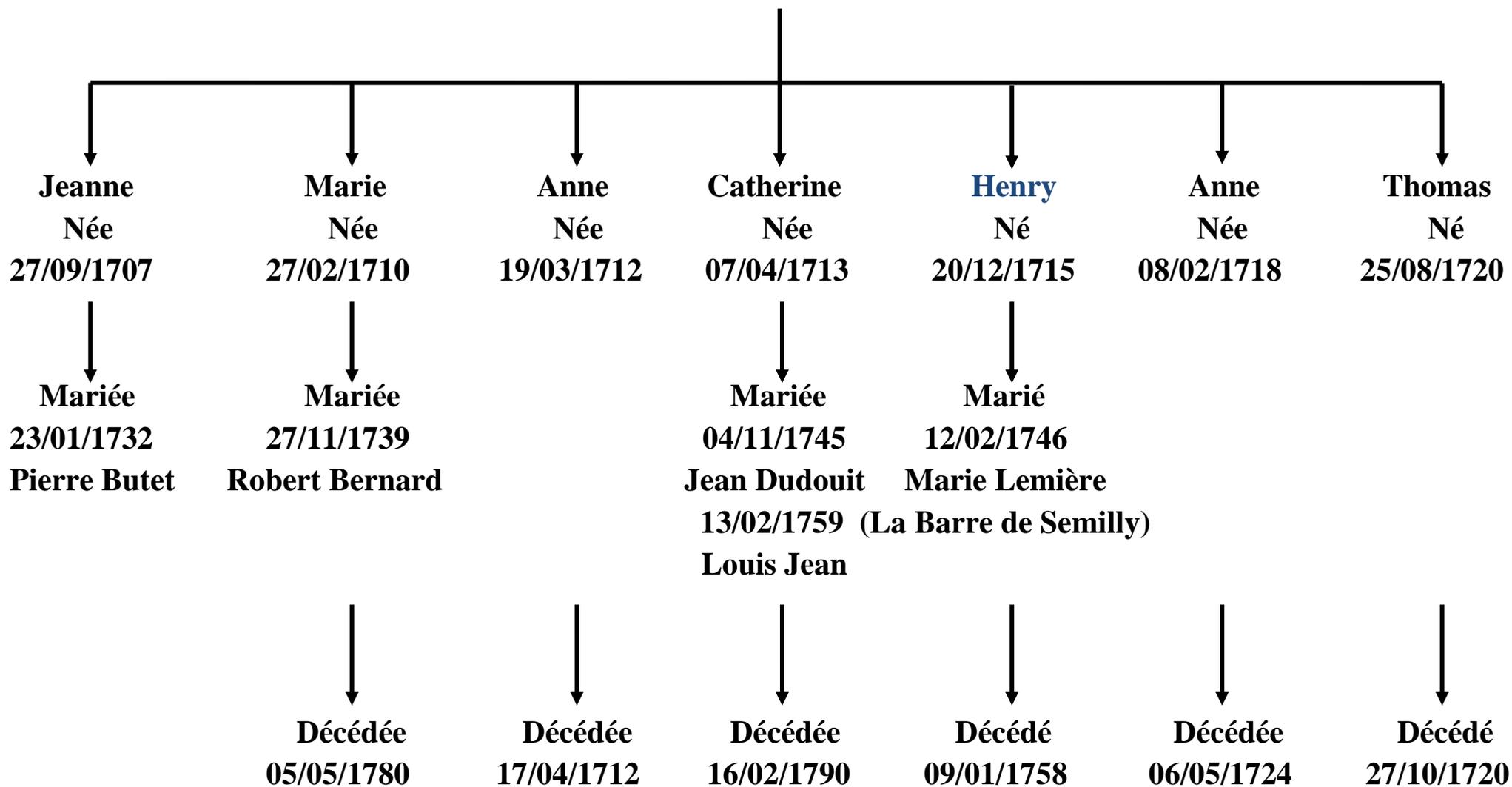
**Arbre de descendance  
Ravend Gilles et Guilbert Marie**

**Mathieu Ravend et Marie Lerebours**  
(26 novembre 1665 à Sainte Suzanne sur Vire)



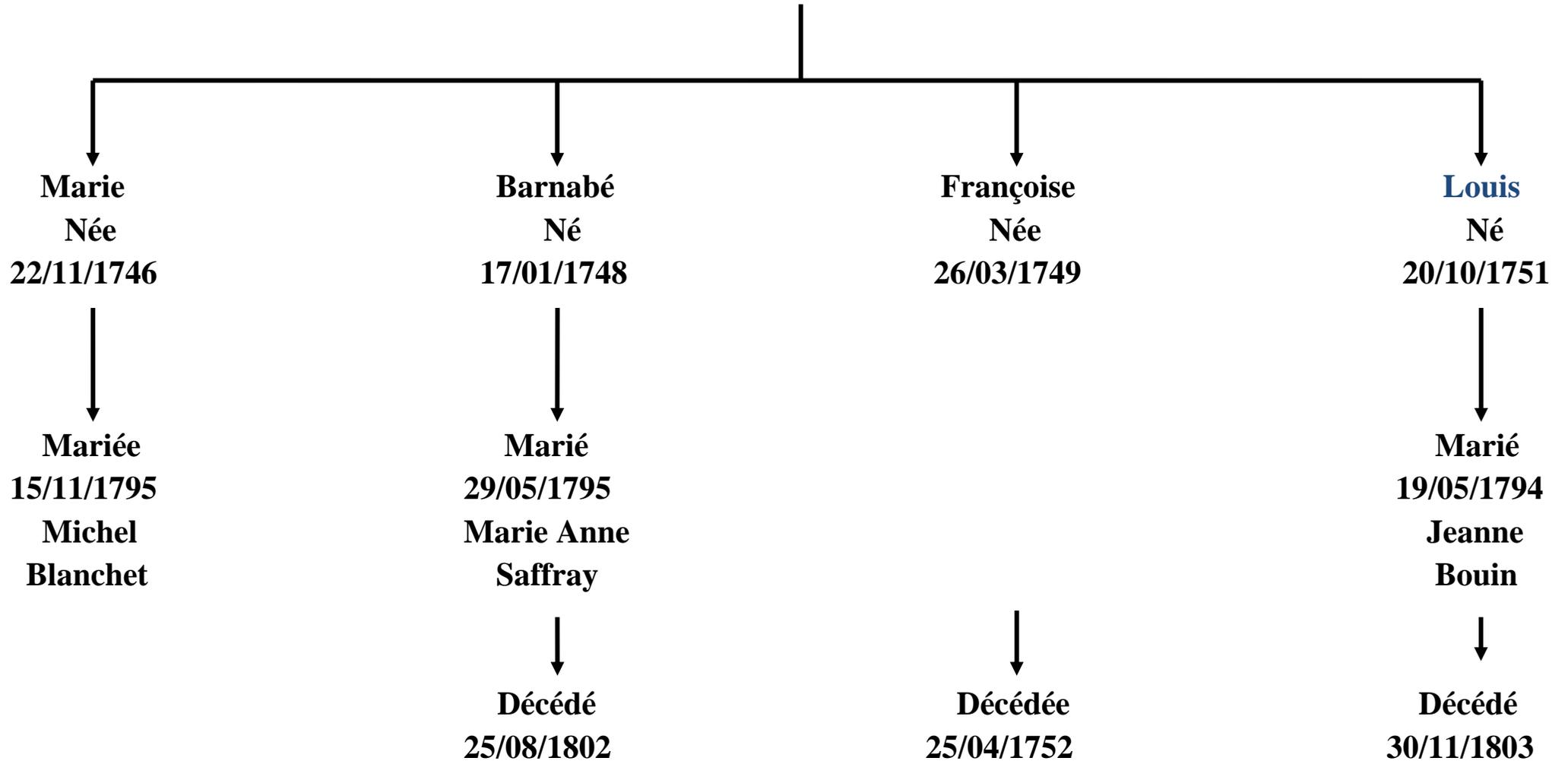
**Arbre de descendance  
Ravend Mathieu et Lerebours Marie**

**Guillaume Ravend et Anne Osof**  
(27 novembre 1706 à Sainte Suzanne sur Vire)



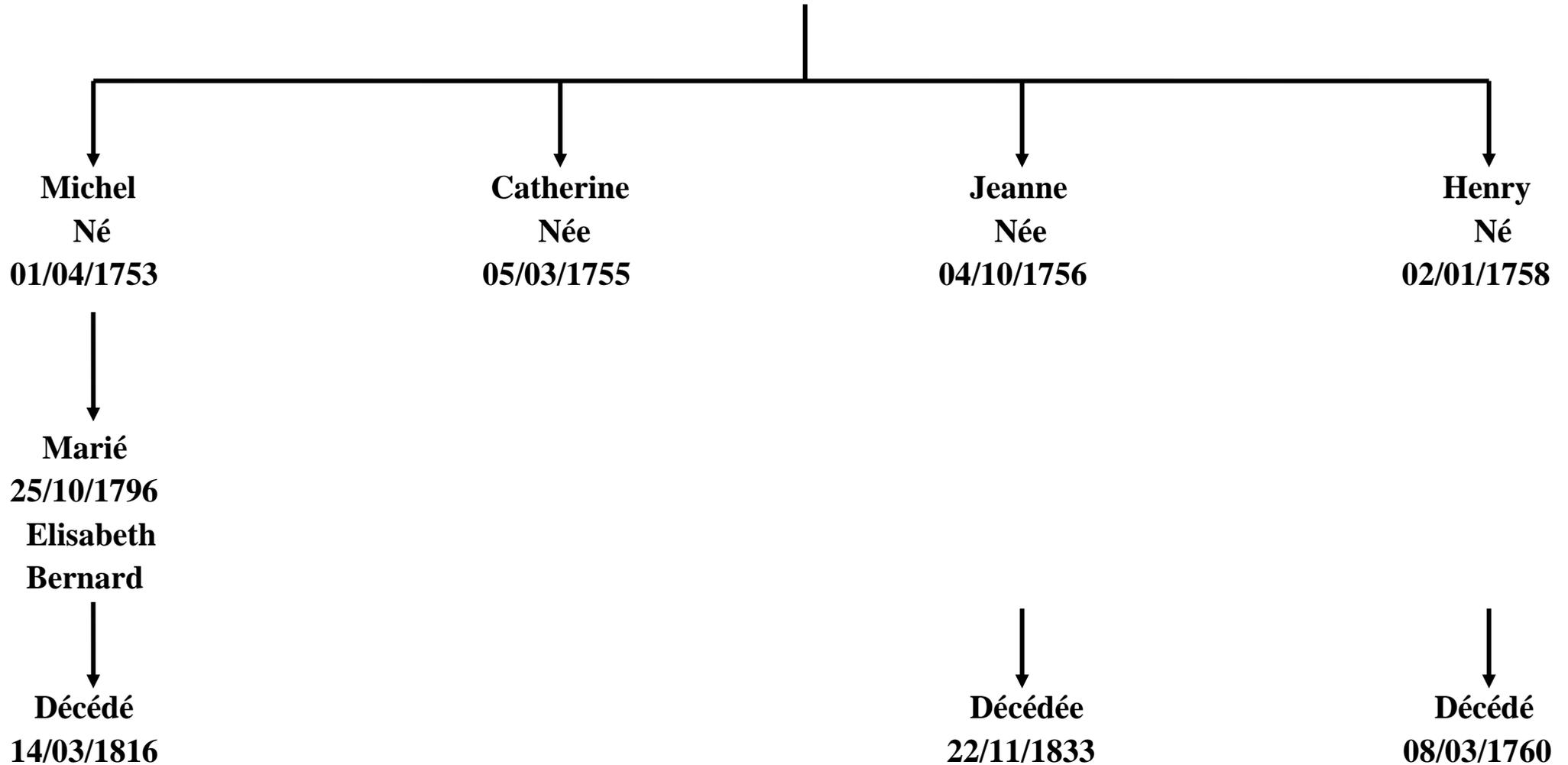
**Arbre de descendance**  
**Ravend Guillaume et Osof Anne**

**Henry Ravend et Marie Lemière**  
(12 février 1746 à La Barre de Semilly)



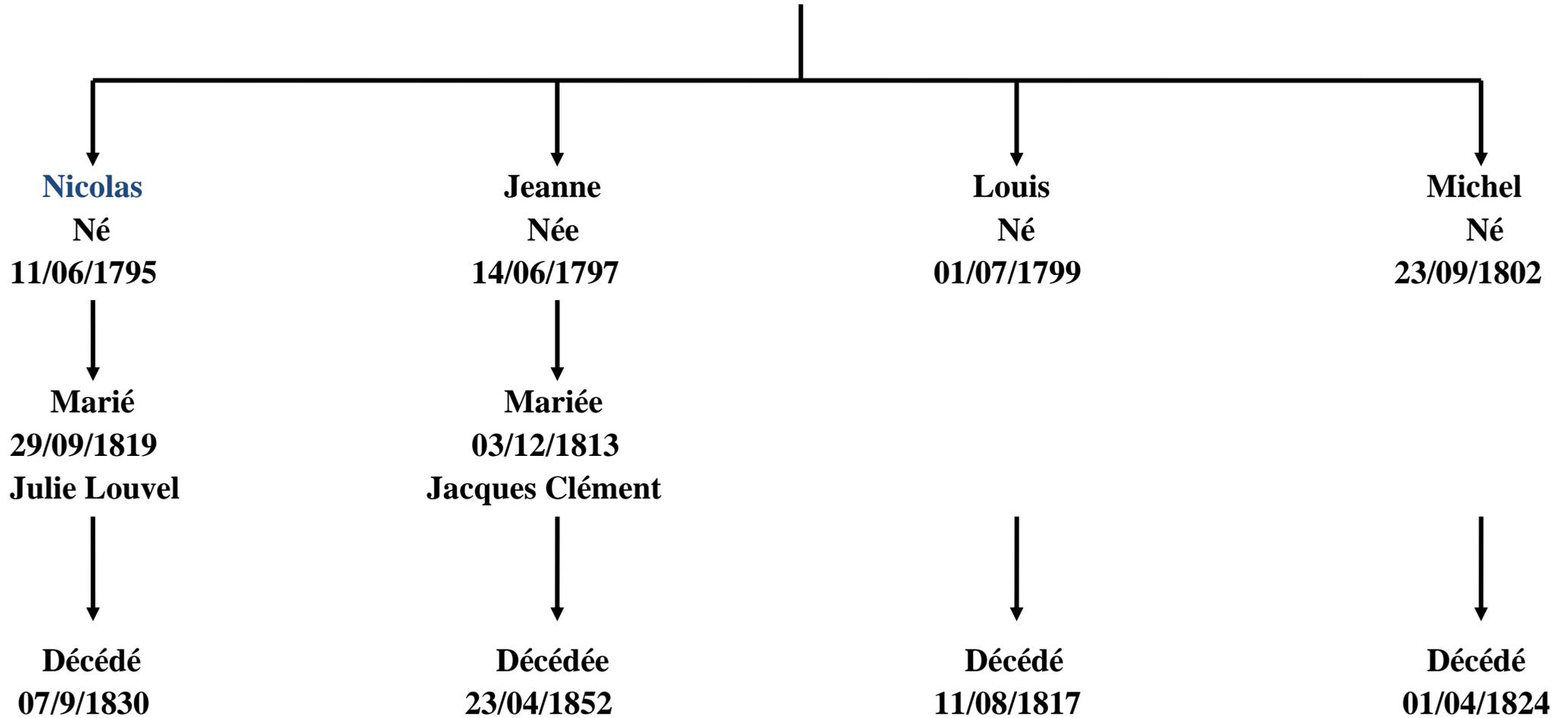
**Arbre de descendance**  
**Ravend Henry et Lemière Marie**

**Henry Ravend et Marie Lemière**  
(12 février 1746 à La Barre de Semilly)



**Arbre de descendance (2)**  
**Ravend Henry et Lemière Marie**

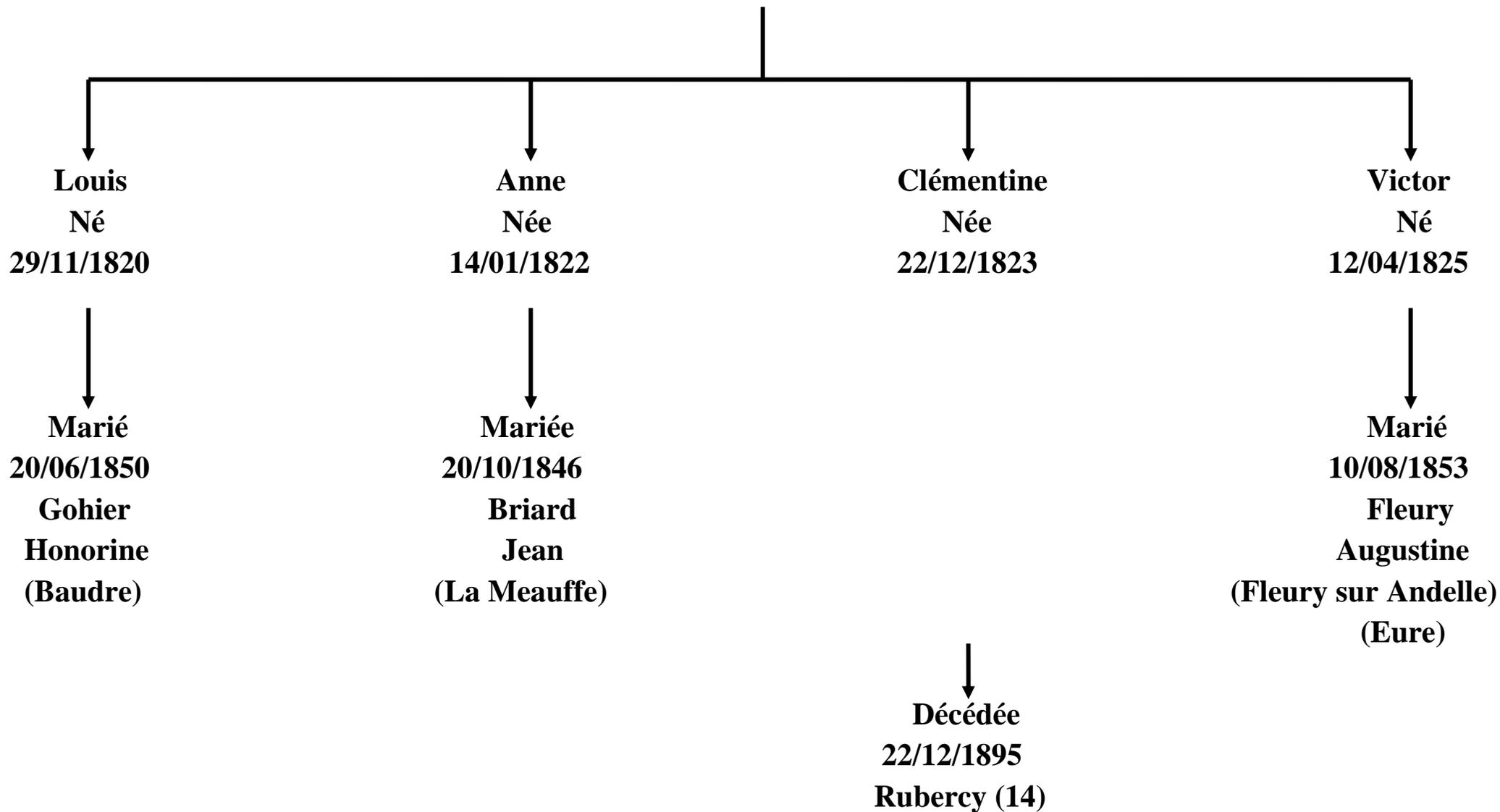
**Louis Ravend et Jeanne Bouin**  
(19 mai 1794 à Sainte Suzanne sur Vire)



Arbre de descendance  
Ravend Louis et Bouin Jeanne

**Nicolas Ravend et Julie Louvel**

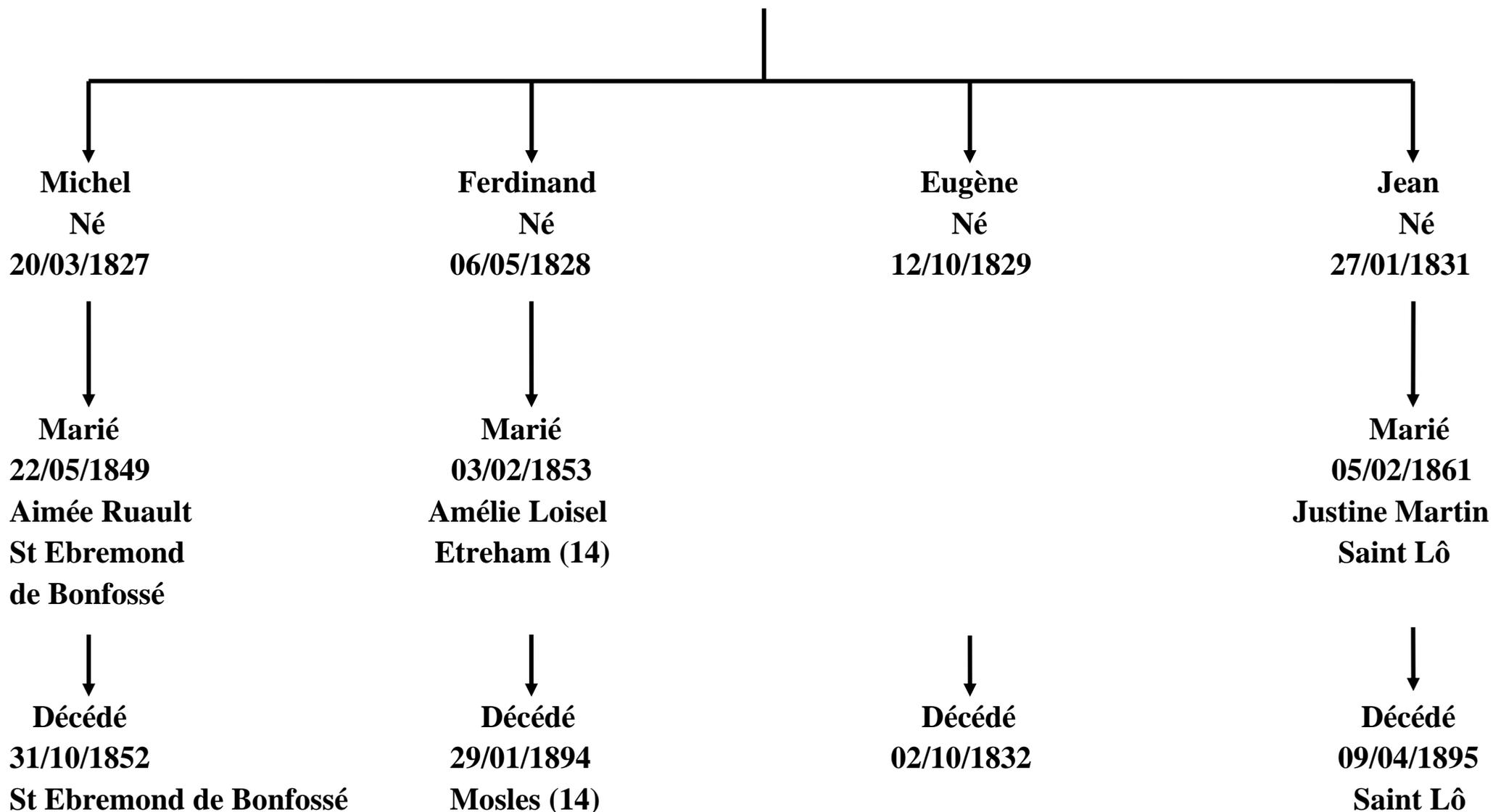
(29 septembre 1819 à Baudre)



**Arbre de descendance  
Ravend Nicolas et Louvel Julie**

**Nicolas Ravend et Julie Louvel**

(29 septembre 1819 à Baudre)

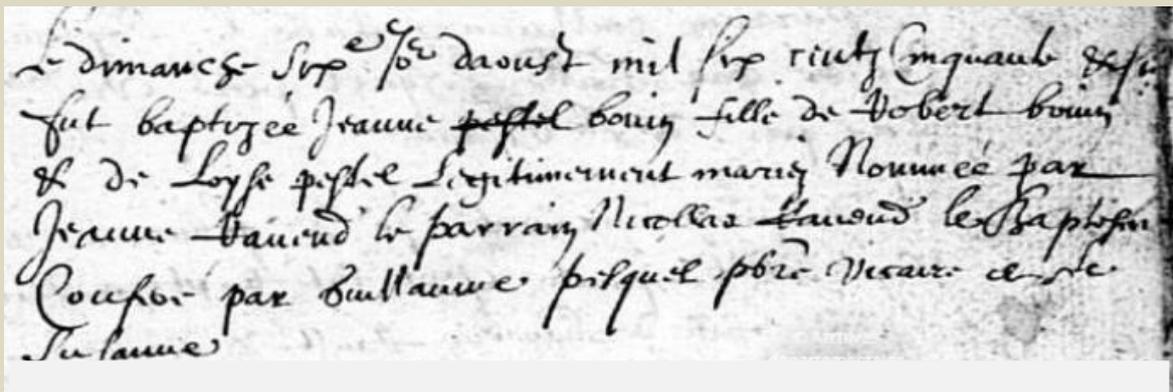


**Arbre de descendance (2)**  
**Ravend Nicolas et Louvel Julie**

## Liens entre les familles Bouin et Ravend

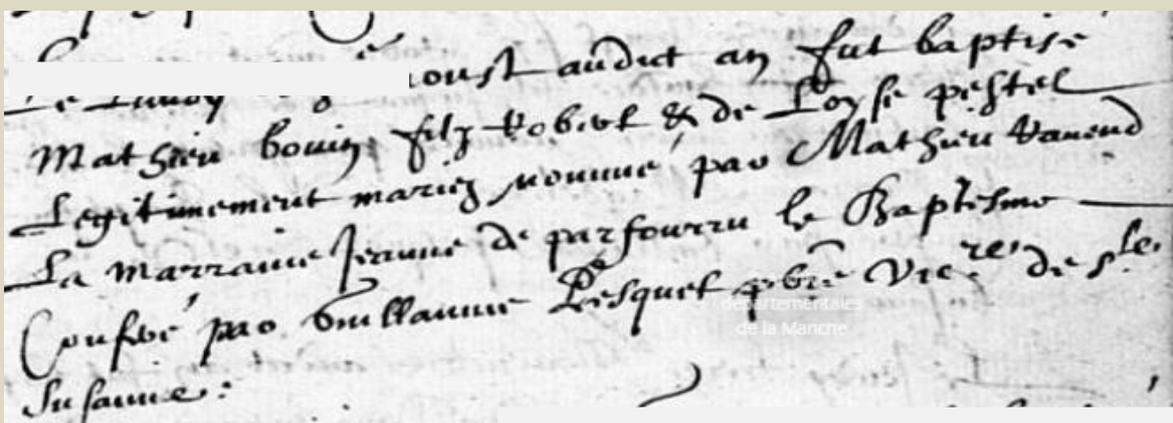
Du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, les familles Bouin et Ravend sont implantées à Sainte Suzanne sur Vire.

Des relations, étroites parfois, existent entre les deux familles. Ainsi, Jeanne et Mathieu Bouin reçoivent leur prénom de leur marraine (Jeanne Ravend) et de leur parrain (Mathieu Ravend).



Le dimanche sixième jour d'août mil six cent cinquante et six fut baptisée Jeanne Pestel Bouin fille de Robert Bouin & de Louise Pestel légitimement mariés Nommée par Jeanne Ravend le parrain Nicolas Ravend le Baptême conféré par Guillaume Pesquet prêtre vicair de Ste Suzanne

« Le dimanche sixième jour d'août mil six cent cinquante et six fut baptisée Jeanne Bouin, fille de Robert Bouin et de Louise Pestel légitimement mariés, nommée par Jeanne Ravend, le parrain, Nicolas Ravend. Le baptême conféré par Guillaume Pesquet prêtre vicair de Sainte Suzanne. »



Le lundi treize août au dit an fut baptisé Mathieu Bouin filz de Robert & de Louise Pestel légitimement mariés nommé par Mathieu Ravend la marraine Jeanne de Parfouru le Baptême conféré par Guillaume Pesquet prêtre vicair de Ste Suzanne

« Le lundi treize août au dit an [1659] fut baptisé Mathieu Bouin fils [de] Robert et de Louise Pestel légitimement mariés, nommé par Mathieu Ravend. La marraine Jeanne de Parfouru. Le baptême conféré par Guillaume Pesquet, prêtre vicair de Sainte Suzanne. »

La marraine, Jeanne de Parfouru, est femme de Thomas Ravend.

Des unions matrimoniales sont conclues entre les deux familles. Jean Bouin épouse, le 17 mai 1736, Marie Surville, fille de Michel Surville et Madeleine Ravend (fille de Nicolas Ravend et Jeanne Lecanu).

Le dix sept mai au dit an 1736 apres la publication  
des bans faits par trois jours de dimanches et fêtes  
consécutifs sans opposition du futur mariage de Jean  
Bouin fils Pierre et Françoise Leguédois d'une part  
et Marie Surville fille de Michel et Madeline  
Ravend d'autre part tous deux de cette paroisse

« Le dix sept mai au dit an 1736, après la publication des bans faits par trois jours de dimanches et fêtes consécutifs, sans opposition du futur mariage de Jean Bouin, fils [de] Pierre et Françoise Leguédois, d'une part et Marie Surville, fille de Michel et Madeleine Ravend, d'autre part, tous deux de cette paroisse... »

Louis Henry Ravend se marie, le 19 mai 1794, à Jeanne Bouin.

Mardi huit prairial, le vingt sept mai mil sept cent quatre vingt quatorze, vieux style, année seconde de la République française, une et indivisible, par devant nous Michel Lerède officier public de la commune de Baudre et d'après la publication des bans du futur mariage entre Louis Henry Ravend Martainville, âgé de quarante deux ans, fils de feu Henry Ravend et de Marie Lemièrre de la commune de Sainte Suzanne sur Vire, d'une part et de la citoyenne Jeanne Catherine Bouin âgée de vingt trois ans, fille de feu Jean Barnabé Bouin et de Marie Pollin, cultivateurs de cette commune.

« Du mardi huit prairial (le vingt sept mai mil sept cent quatre vingt quatorze, vieux style), année seconde de la République française, une et indivisible, par devant nous Michel Lerède officier public de cette commune de Baudre. D'après la publication des bans du futur mariage entre Louis Henry Ravend Martainville, âgé de quarante deux ans, fils de feu Henry Ravend et de Marie Lemièrre de la commune de Sainte Suzanne sur Vire, d'une part et de la citoyenne Jeanne Catherine Bouin âgée de vingt trois ans, fille de feu Jean Barnabé Bouin et Marie Pollin, cultivateurs... »

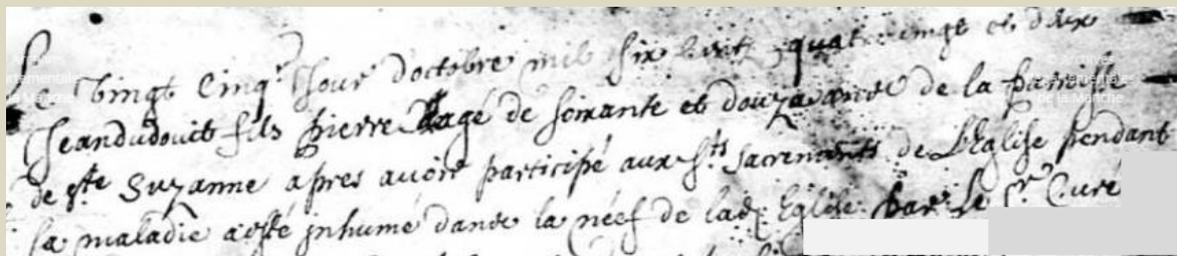
Ravend  
Bouin  
Jeanne Bouin  
Jeanne Catherine Enguenaro  
Marie Pollin  
Catherine Bouin  
Marie Bouin  
Marie Suzanne  
Lerède

Signatures Ravend et Bouin lors du mariage de Louis Ravend et Jeanne Bouin.

## Les alliances matrimoniales

Durant des siècles, la coutume voulait que les mariages unissent un garçon et une fille d'une même paroisse. Les membres de **la famille Bouin** n'ont pas toujours respecté ce rite.

Vers 1640 à Sainte Suzanne sur Vire, Jacques Bouin épouse Guillemette Dudouit, fille de Pierre et Gilette Regnault. Cette famille est implantée dans cette paroisse et jouit d'une certaine notoriété. Ainsi Jean, frère de Guillemette, est inhumé dans l'église. Ceci est une preuve d'une aisance relative car y être enterré était payant.

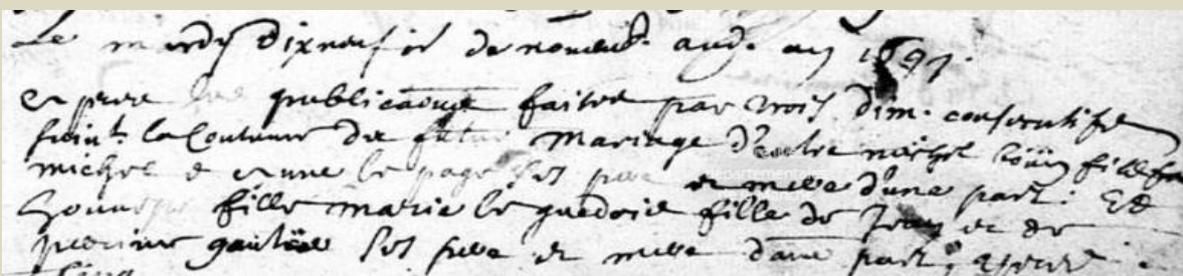


Le vingt cinq jour d'octobre mil six cent quatre vingt et deux  
Jean Dudouit fils Pierre âgé de soixante et douze ans de la paroisse  
de Ste Suzanne après avoir participé aux s<sup>ts</sup> sacrements de l'Eglise pendant  
sa maladie a été inhumé dans la nef de lad<sup>e</sup> Eglise par le St Curé

« Le vingt cinquième jour d'octobre mil six cent quatre vingt et deux, Jean Dudouit, fils de Pierre, âgé de soixante et douze ans, de la paroisse de Ste Suzanne, après avoir participé aux saints sacrements de l'Eglise pendant sa maladie a été inhumé dans la nef de la dite église par le St curé... »

Jeanne Dudouit, épouse de Pierre Abraham Boyvin sieur de la Renaudière, est elle aussi inhumée « dans la nef de l'église ».

Le 19 novembre 1697, Michel Bouin se marie à Marie Leguédois.



Le mardi dix neuf et de novembre au dit an 1697.  
En vertu des publications faites par trois dim. consécutifs  
suivant la coutume de cette paroisse mariage d'entre Michel Bouin fils de  
Michel et Anne le page et d'une honnête fille Marie Leguédois fille de Jean et de  
Perrine Gautier ses père et mère d'une part et d'autre part.

« Le mardi dix neuvième de novembre au dit an 1697.

Après les publications, faites par trois dimanches consécutifs suivant la coutume, du futur mariage d'entre Michel Bouin fils de feu Michel et Anne Lepage, ses père et mère, d'une part et honnête fille Marie Leguédois, fille de Jean et de Perrine Gautier, ses père et mère, d'autre part... »

La famille Leguédois est implantée à Sainte Suzanne sur Vire et Condé sur Vire. Marie est dite « honnête fille ». Ce titre qualifie une fille qui est irréprochable dans sa conduite mais il est décerné aussi aux femmes dont la famille occupe dans la société locale un rang assez élevé, jouissant d'une certaine considération et fortune. Les Leguédois sont principalement laboureurs.



Sous l'Ancien Régime et jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, le **laboureur** désigne un statut, celui de paysan qui possède la terre qu'il cultive et au moins un attelage, cheval ou paire de bœufs et charrue.

*de la Manche*  
 Le vendredi treizième jour de juin de la présente année  
 mil sept cent quatre vingt huit une fille née de hier  
 du légitime mariage de Paul Michel Thomas Leguédois  
laboureur & d'Anne Regnault son épouse

« Le vendredi treizième jour de juin de la présente année mil sept cent quatre vingt huit, une fille née de hier du légitime mariage de Paul Michel Thomas Leguédois, laboureur et d'Anne Regnault, son épouse... »

Paul Leguédois est arrière petit fils de Michel Bouin et Anne Lepage. Le 16 janvier 1725, Thomas Bouin épouse Jeanne Letellier.

Le septième jour de janvier au dit an 1725 après la publication des  
 bans de mariage entre Thomas Bouin fils Michel et de Marie Le  
 Guédois d'une part et Jeanne Letellier fille de Mathurin et de  
 Gillette Bucher.

« Le septième jour de janvier au dit an 1725, la publication des bans de mariage entre Thomas Bouin, fils [de] Michel et de Marie Leguédois, d'une part et Jeanne Letellier, filles de Mathurin et de Gillette Bucher... »

Les Letellier sont laboureurs mais aussi artisans (charpentier).

Le mercredi dix neuvième jour de novembre de  
la présente année, mil sept cent quatre vingt huit  
un fils né de ce jour du légitime mariage de  
Jacques Letellier, laboureur.

« Le mercredi dix neuvième jour de novembre de la présente année mil sept cent quatre vingt huit, un fils né de ce jour du légitime mariage de Jacques Letellier, laboureur... »

Le premier février 1774, Marie Bouin épouse Pierre Thomine. Il est lui aussi laboureur.

Le quinze Novembre a été baptisé par moi  
Soussigné Angélique née d'hier du légitime  
mariage de Pierre Thomine, laboureur et de  
Marie Bouin

« Le quinze novembre a été baptisé, par moi curé soussigné, Angélique née d'hier du légitime mariage de Pierre Thomine, laboureur et de Marie Bouin. »

D'autres Bouin se marient à des jeunes femmes issues de familles de laboureurs de paroisses voisines (Robert à Condé sur Vire, Bouet à La Mancellière sur Vire) ou plus éloignées (Lepage à Giéville, Lemonnier à Saint Louet sur Vire, Lemare à Saint Sever). Les unions s'effectuent au sein du même groupe social.

La recherche est souvent semblable au sein de **la famille Ravend** où les unions sont scellées, fréquemment, avec des membres de familles de laboureurs. Ainsi à Sainte Suzanne sur Vire, le 17 janvier 1662, Nicolas Ravend épouse Jeanne Lecanu. Celle-ci est la fille de Gilles Lecanu et Perrette Dudouit. Dans le contrat de mariage de Michel Bouin et Marie Robert, Gilles Lecanu est dit sieur. C'est un titre honorifique pour un homme d'un certain rang, possesseur de terres, en l'occurrence à La Meslerie. Ce lieu-dit était alors partagé entre les paroisses de Condé sur Vire et Sainte Suzanne sur Vire.

Le mardi dix sept de Janvier mil six  
 cent soixante et deux furent célébrés  
 les noces de Nicolas Ravend filz de  
 Thomas Ravend et de Jeanne de Parfouru  
 d'une part et de Jeanne Lecanu fille de  
 Gilles Lecanu et de Perrette Dudouit  
 solennisé par M<sup>re</sup> Georges Boyvin prêtre curé  
 de Ste Suzanne aux présences de Thomas Ravend  
 Gilles Lecanu Guillaume Lecervot Mathieu  
 Ravend et plusieurs autres.

« Le mardi dix septième de janvier mil six cent soixante et deux furent célébrées les noces de Nicolas Ravend, fils de Thomas et de Jeanne de Parfouru, d'une part et de Jeanne Lecanu, fille de Gilles Lecanu et de Perrette Dudouit. Le mariage solennisé par Maître Georges Boyvin, prêtre curé de Ste Suzanne aux présences de Thomas Ravend, Gilles Lecanu, Guillaume Lecervot, Mathieu Ravend et plusieurs autres. »

Le 23 octobre 1695 à Sainte Suzanne sur Vire, Pierre Ravend s'unit à Perrette Mazeline. Cette famille travaille aussi la terre.

Le mardi treizième jour du mois d'août mil sept cent cinquante quatre après la publication des bans du futur mariage entre Jean Mazeline, fils majeur de feu Guillaume Mazeline, laboureur en cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire] et de Léonord Espingard...

« Le mardi treizième jour du mois d'août mil sept cent cinquante quatre après la publication des bans du futur mariage entre Jean Mazeline, fils majeur de feu Guillaume Mazeline, laboureur en cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire] et de Léonord Espingard... »

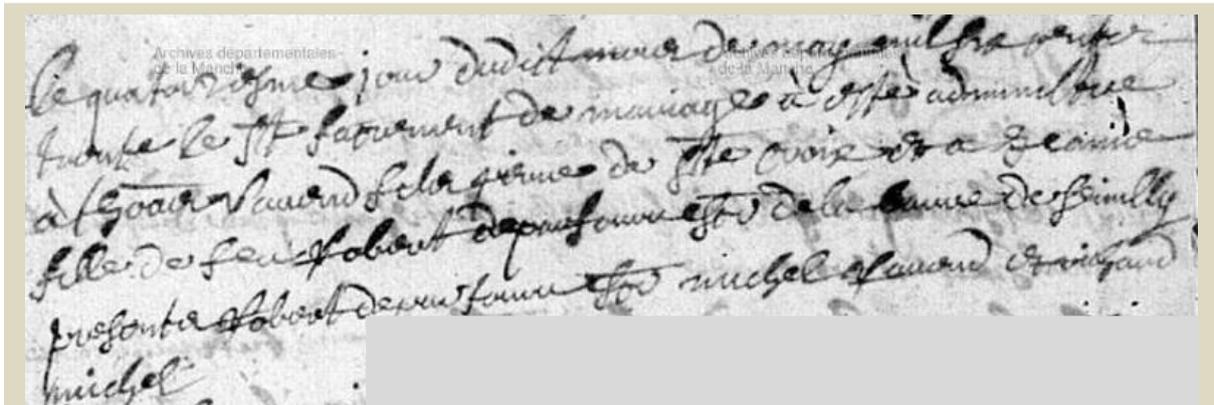
Michel Surville marié à Madeleine Ravend est lui aussi issu d'une famille de laboureurs de Sainte Suzanne sur Vire.

Des familles liées par mariage aux Ravend (Lerebours, Saffray, Huault, Bouin, Bernard, Guilbert, Mauger, Louvel) originaires d'autres paroisses ou communes (La Mancellière sur Vire, Condé sur Vire, Saint

Samson de Bonfossé, Baudre, Mesnil Herman, Tribehou, Saint Romphaire) sont paysannes (laboureurs ou cultivateurs).

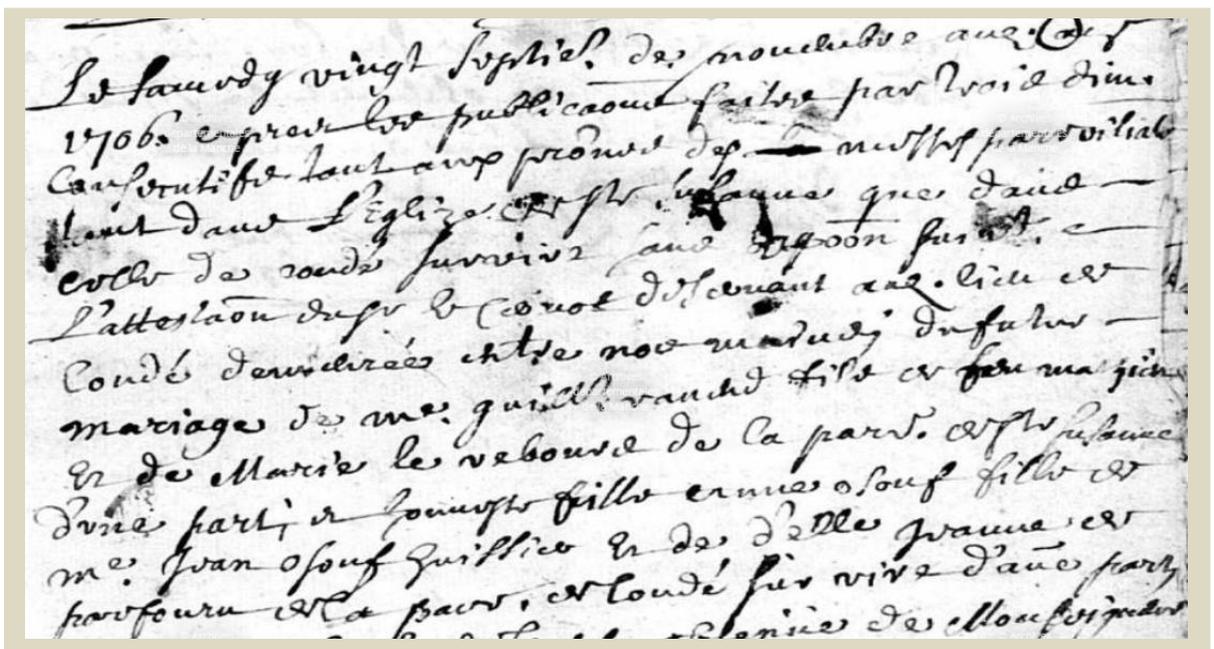
Deux membres de la famille Ravend sont unis à des femmes issues de la famille de Parfouru.

Thomas Ravend a épousé, le 14 mai 1630 à La Barre de Semilly, Jeanne de Parfouru.



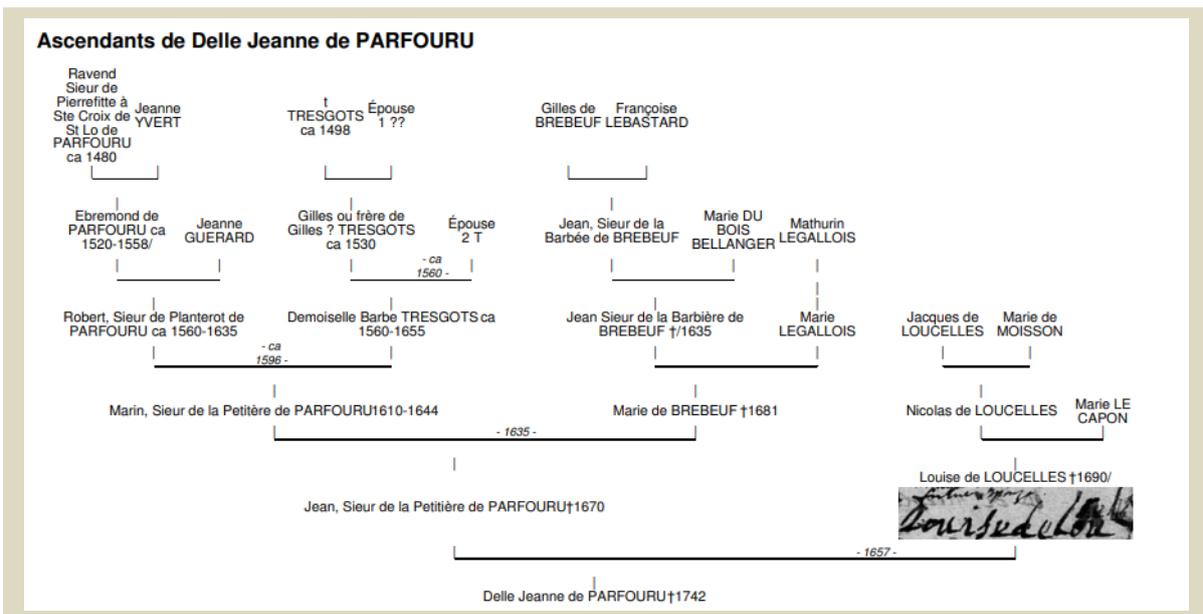
« Le quatorzième du dit mois de mai mil six cent trente, le Saint Sacrement de mariage a été administré à Thomas Ravend fils de Pierre de Sainte Croix et à Jeanne fille de feu Robert de Parfouru, écuyer, de La Barre de Semilly, présence de Robert de Parfouru, écuyer, Michel Ravend et Richard Michel. »

Guillaume Ravend s'est uni, le 27 novembre 1706 à Sainte Suzanne sur Vire, à Anne Osouf.



**Le samedi vingt septième de novembre au dit an 1706, après les publications faites par trois dimanches consécutifs tant aux prônes des messes paroissiales, tant dans l'église de Ste Suzanne que dans celle de Condé sur Vire, sans empêchement. L'attestation, du sieur Lecervot desservant du dit lieu de Condé, demeurée entre nos mains, du futur mariage de maître Guillaume Ravend, fils de feu Mathieu et de Marie Lerebours de la paroisse de Ste Suzanne, d'une part et honnête fille Anne Osouf, fille de maître Jean Osouf, huissier et de damoiselle Jeanne de Parfouru de la paroisse de Condé sur Vire, d'autre part... »**

La mère d'Anne Osouf, Jeanne de Parfouru, est la petite nièce de Jeanne de Parfouru mariée à Thomas Ravend.



Le grand père de Jeanne, Marin, était le frère de Jeanne, épouse de Thomas Ravend. Ils étaient enfants de Robert de Parfouru et Barbe Tregots.

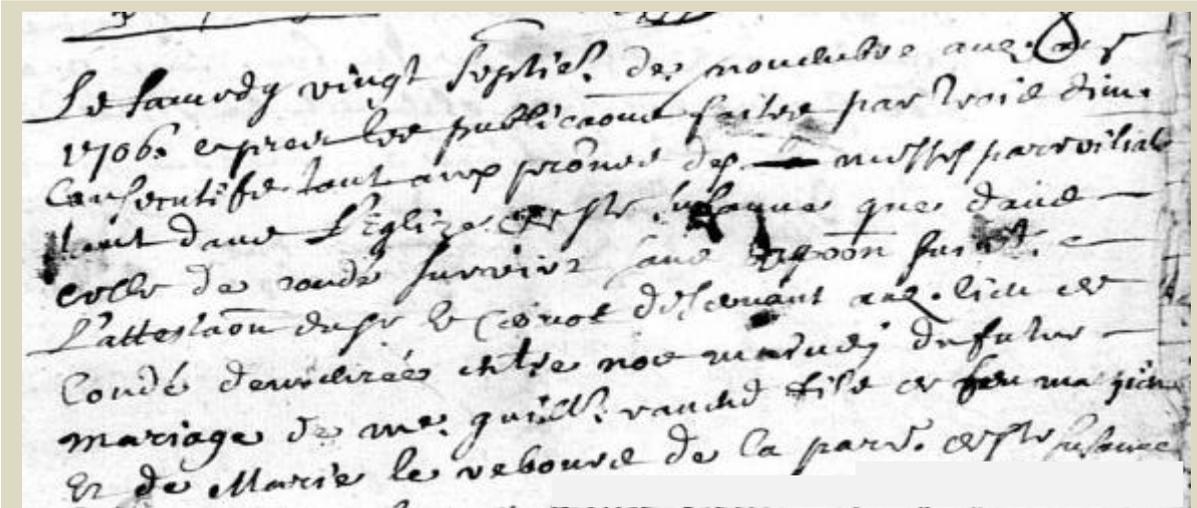
La mention la plus ancienne de la famille de Parfouru les fait remonter en 1310 avec la naissance de Richard de Parfouru, seigneur de Saint Pierre de Semilly en 1382. Sans avoir de certitude sur l'origine de la famille des écuyers de Parfouru, il est manifeste qu'elle était issue d'une noblesse d'armes qui avait dû guerroyer un certain temps pour le roi de France. En reconnaissance, il leur octroya un titre de noblesse.

A noter que la grand-mère de Jeanne est Marie de Brébeuf. Cette famille noble est implantée à Condé sur Vire et Sainte Suzanne sur Vire pendant plusieurs siècles.

## Un statut social honorable

Sous l'Ancien Régime, les familles Bouin et Ravend jouissent, à Sainte Suzanne sur Vire, d'une certaine notoriété.

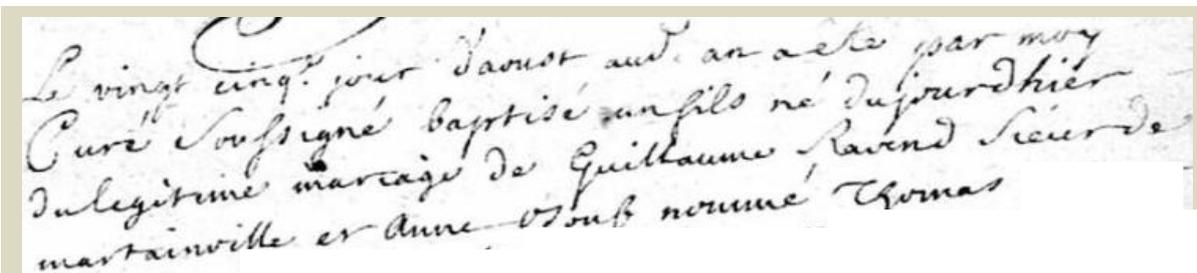
En 1706, Guillaume Ravend est dit « maître ».



« Le samedi vingt septième de novembre au dit an 1706, après les publications faites par trois dimanches consécutifs tant aux prônes des messes paroissiales tant dans l'église de Ste Suzanne que dans celle de Condé sur Vire, sans empêchement. L'attestation du sieur Lecervot desservant au dit lieu de Condé demeurée entre nos mains du futur mariage de maître Guillaume Ravend, fils de feu Mathieu et de Marie Lerebours de la paroisse de Ste Suzanne... »

Sous l'Ancien Régime, cette appellation désigne un paysan propriétaire, maître d'une terre et qui a des domestiques.

En 1720, le même Guillaume est qualifié sieur de Martainville.

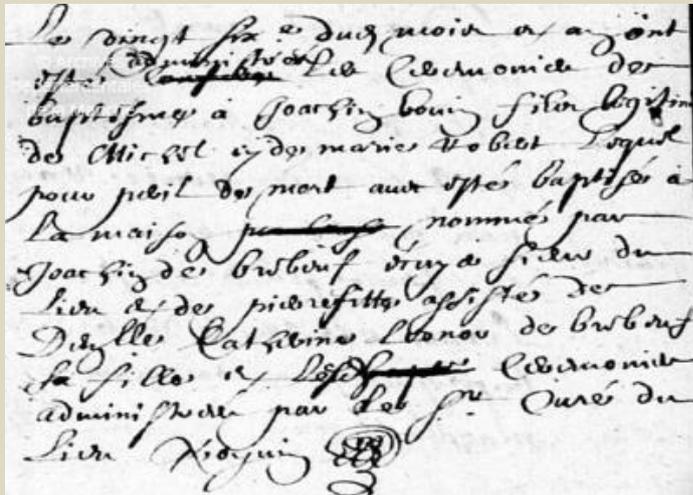


« Le vingt cinquième jour d'août au dit an [1720] a été, par moi curé soussigné, baptisé un fils né du jour d'hier du légitime mariage de Guillaume Ravend, sieur de Martainville et Anne Osouf, nommé Thomas... »

Le mot sieur était un titre honorifique donné à un bourgeois, marchand aisé, ou rentier, sans avoir spécialement une origine noble. Sieur

signifiait que l'on était propriétaire d'un lieu. Martainville est un lieu-dit situé à Sainte Croix de Saint Lô, paroisse d'origine des Ravend.

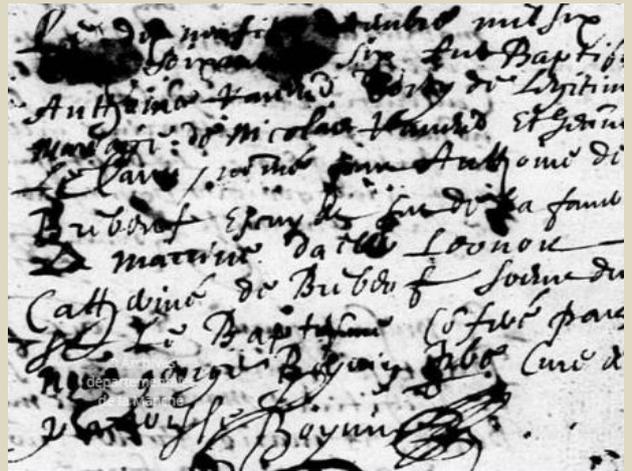
Sous l'Ancien Régime, Bouin et Ravend côtoient parfois des personnes issues de familles nobles.



Le vingt sixième du dit mois  
de mai l'an mil six cent  
soixante six ont été  
administrées les cérémonies de  
baptême à Joachim Bouin fils  
légitime de Michel et de Marie  
Robert, [...] nommé par  
Joachim de Brébeuf, écuyer,  
sieur du lieu [Sainte Suzanne] et  
de Pierrefitte, assisté de  
Demoiselle Catherine Léonor  
de Brébeuf, sa fille. Cérémonies  
administrées par le sieur curé.

Le vingt sixième du dit mois [mai] et an [1665] ont été administrées les cérémonies de baptême à Joachim Bouin, fils légitime de Michel et de Marie Robert, [...] nommé par Joachim de Brébeuf, écuyer, sieur du lieu [Sainte Suzanne] et de Pierrefitte, assisté de Demoiselle Catherine Léonor de Brébeuf, sa fille. Cérémonies administrées par le sieur curé. »

« Le dix neuvième de novembre mil six cent soixante six, fut baptisé Antoine Ravend sorti du légitime mariage de Nicolas Ravend et Jeanne Lecanu, nommé par Antoine de Brébeuf, écuyer, sieur de la Faverie, la marraine damoiselle Léonor Catherine de Brébeuf sœur du susdit. Le baptême consacré par moi Georges Boyvin prêtre curé à Ste Suzanne. »



Le dix neuvième du dit mois  
de novembre l'an mil six  
cent soixante six fut baptisé  
Antoine Ravend sorti du  
légitime mariage de Nicolas  
Ravend et Jeanne Lecanu,  
nommé par Antoine de  
Brébeuf, écuyer, sieur de la  
Faverie, la marraine  
demoiselle Léonor  
Catherine de Brébeuf sœur  
du susdit. Le baptême  
consacré par moi Georges  
Boyvin prêtre curé à  
Ste Suzanne.

Les de Brébeuf sont une famille d'ancienne noblesse implantée à Sainte Suzanne sur Vire, Sainte Croix de Saint Lô (Pierrefitte) et Condé sur Vire (La Faverie).

Les Bouin et Ravend fréquentent aussi d'autres familles nobles ou d'un certain rang social. Ceci est attesté par des actes de naissance.

Le 17 octobre 1669, Guillaume Ravend est nommé par « *Guillaume de Saint Gilles, écuyer, sieur d'Aubigny* ».

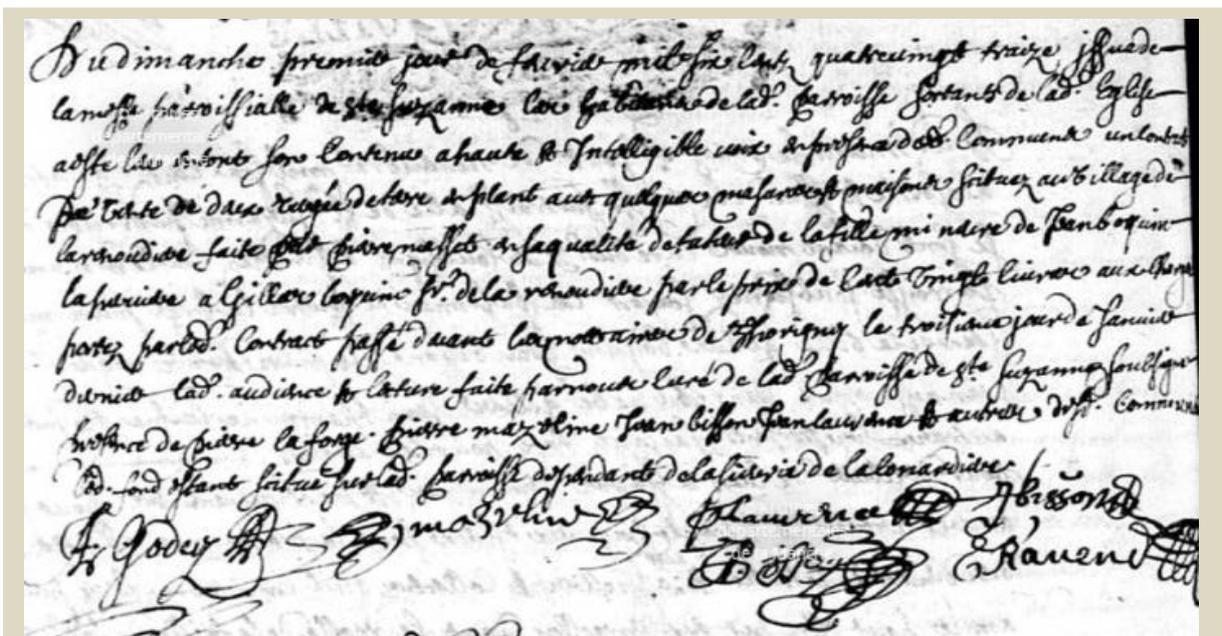
Le 6 octobre 1675, Magdeleine Ravend est nommée par Magdeleine Vaultier et « *maître René Vaultier, lieutenant général à Saint Lô* »

Le 21 octobre 1751, Louis Henry Ravend est nommé par « *Henry Bernard, écuyer, seigneur chevalier d'Aubigny, seigneur et patron de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire].* »

Le 22 avril 1753, Jacques Bouin est nommé par Jacques Pouchin et « *noble dame Marie Anne Dodeman, veuve de messire Jean de Champion, écuyer de la paroisse de Saint Romphaire.* »

Le 27 janvier 1774 Paul François Bouin est nommé par « *Jean Baptiste François Montcuit, bachelier en droit de la paroisse Notre Dame de Saint Lô assisté de demoiselle François Montcuit.* »

Bouin et Ravend participent, à Sainte Suzanne sur Vire, aux assemblées villageoises.



« Du dimanche premier jour de février mil six cent quatre vingt treize, [a l']issue de la messe paroissiale de Ste Suzanne, les habitants de la dite paroisse sortant de la dite église, a été lu, en tout son contenu à haute et intelligible voix, en présence de la dite communauté, un contrat de vente de deux vergées de terre et plant avec quelques mesures et maisons situés au village de la Renaudière, faite par Pierre Masset en sa qualité de tuteur de la fille mineure de Jean Boyvin, la Hérière à Gilles Boyvin, sieur de la Renaudière, pour le prix de cent vingt livres aux charges portées par le dit contrat passé devant les notaires de Thorigny le troisième jour de janvier dernier. La dite audience et lecture faite par nous, curé de la paroisse de Ste Suzanne, soussigné. Présence de Pierre Laforge, Pierre Mazeline, Jean Bisson, Jean Laurence et autres de la dite communauté. Le dit fond étant situé sur la dite paroisse dépendant de la sieurie de la Conardière. »

Outre les personnes indiquées sur le document, d'autres membres de la communauté paroissiale de Sainte Suzanne sur Vire sont présents dont Guillaume Ravend. Sa signature apparaît en bas du texte, à droite.

René Marie, dans son ouvrage intitulé Un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire évoque une autre assemblée paroissiale.

Le dimanche 22 sept. 1726, Jacque Sanson, notaire royal de la vicomté de Thorigny, s'est transporté à Ste-Suzanne pour répondre à la requête de « *discrete personne* » Maistre Pierre Hamel, prêtre curé de la paroisse, « *pour recevoir et passer deliberation au sujet du trezor de leglise* ». Les paroissiens s'étant assemblés au son de la cloche, à la sortie et l'issue de la grande messe, délibèrent et donnent pouvoir au sieur curé de « *faire passer contracts de constitution au proffit du dit trezor des sommes qui peuvent estre deus (dues)* ». Ils déclarent qu'« *en cas et ou les particuliers redevables au dit trezor ne veulent ce constituer* », ils lui permettent de « *les poursuivre pour leur faire rendre ces sommes... et les mettre en constitution* ».

Le sieur curé accepte « *pour le bien du dit trezor et pour faire plairir a cest parroisiens* ».

Sont présents : Pierre Bernard « *escuier sieur de la fleuderie* », Guillaume et Pierre Mazelinne, Jean Gandon, François Butté, Jean Bisson, Abraham Bisson, Mathieu Bisson, Thomas Leguédois, Michel Lemonnier, Jacque Lepiquelier, Thomas et Michel Bouin, Pierre Gandon, Pierre Rouxelin, Abraham Leservot, tous de la paroisse.<sup>(11)</sup>

Parmi les présents, au sein de cette assemblée, se trouvent Thomas et Michel Bouin. Ils sont frères, âgés respectivement de 27 et 20 ans. Ce sont les enfants de Michel Bouin et Marie Leguédois.

A partir de la Révolution de 1789, Bouin et Ravend deviennent, pour quelques décennies, les familles influentes de Sainte Suzanne sur Vire. Les Ravend acquièrent des biens. Le presbytère de Sainte Suzanne sur Vire vendu en 1796 à Gilles Boyvin est revendu par ses héritiers le 16 février 1813.

Le nouvel acquéreur est Michel Ravend-Martinville<sup>(3)</sup>, propriétaire, cultivateur, demeurant à Ste-Suzanne, pour la somme de 1398 francs.

Il s'agit d'« *une maison à usage de cuisine, salon, salle et cellier, avec les chambres et greniers au-dessus, de fond en comble, l'emplacement et les matériaux autant qu'il en existe encore, d'une cave, d'une boulangerie, d'une remise, d'étable et d'écurie entièrement détruits, la cour dépendant de ces objets, un jardin potager, une mare ou pièce d'eau nommée la pêcherie le tout s'entretenant, contenant en intégrité environ 30 ares, situé en la dite commune près l'église de Ste Suzanne-sur-Vire* ». Les abornements tels que le cimetière (de l'époque), le « *chemin des planches* » et la rivière de Vire précisent l'emplacement.

Extrait d'un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire de René Marie

Le 19 août 1824, ce bien est revendu, par Elisabeth Bernard la veuve de Michel Ravend-Martinville et son fils Henry Ravend-Martinville, a la commune de Sainte Suzanne sur Vire pour la somme de 4500 francs. Un autre extrait d'*un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire* de René Marie relate l'acquisition et la revente de la ferme du Petit-Brébeuf.

Le 12 mars 1831, Prosper et Françoise Ravend-Martinville vendent les biens de la succession de leur mère Elisabeth Bernard. Victor Poignant, prêtre à St-Lô, est acquéreur pour le prix de 38400F de deux lots constitués d'« *une terre et ferme dite de brébeuf* » (les n<sup>os</sup> de parcelles d'un autre acte indiqué plus loin permettent de dire qu'il s'agit de Petit-Bréboeuf). L'acte de 1831 précise que E. Bernard avait acquis la terre de Bréboeuf de M. Robillard, sous-préfet de Redon, le 25 mars 1818, lequel la possédait comme unique héritier de son père François Robillard, lieutenant général au Baillage de St-Lô, qui l'avait acquise de M. Denier de Brébeuf en 1774.

Les événements de 1789 vont conforter la position sociale des Bouin et Ravend. En effet, l'abolition des privilèges et de la féodalité, par l'Assemblée nationale constituante dans la nuit du 4 août 1789, permet aux représentants du Tiers-Etat de jouer un rôle plus important, notamment dans les assemblées élues des communes. Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage universel direct pour deux ans. Sont éligibles, ceux qui paient un impôt équivalent à dix journées de travail.

Le premier maire de Sainte Suzanne sur Vire est Louis Ravend.

Des cérémonies républicaines doivent être célébrées à chaque décadi (jour remplaçant le dimanche, tous les 10 jours dans le calendrier révolutionnaire). Le citoyen Louis Ravend Martinville<sup>(8)</sup>, maire, les préside dans l'église ; peu d'habitants s'y rendent,

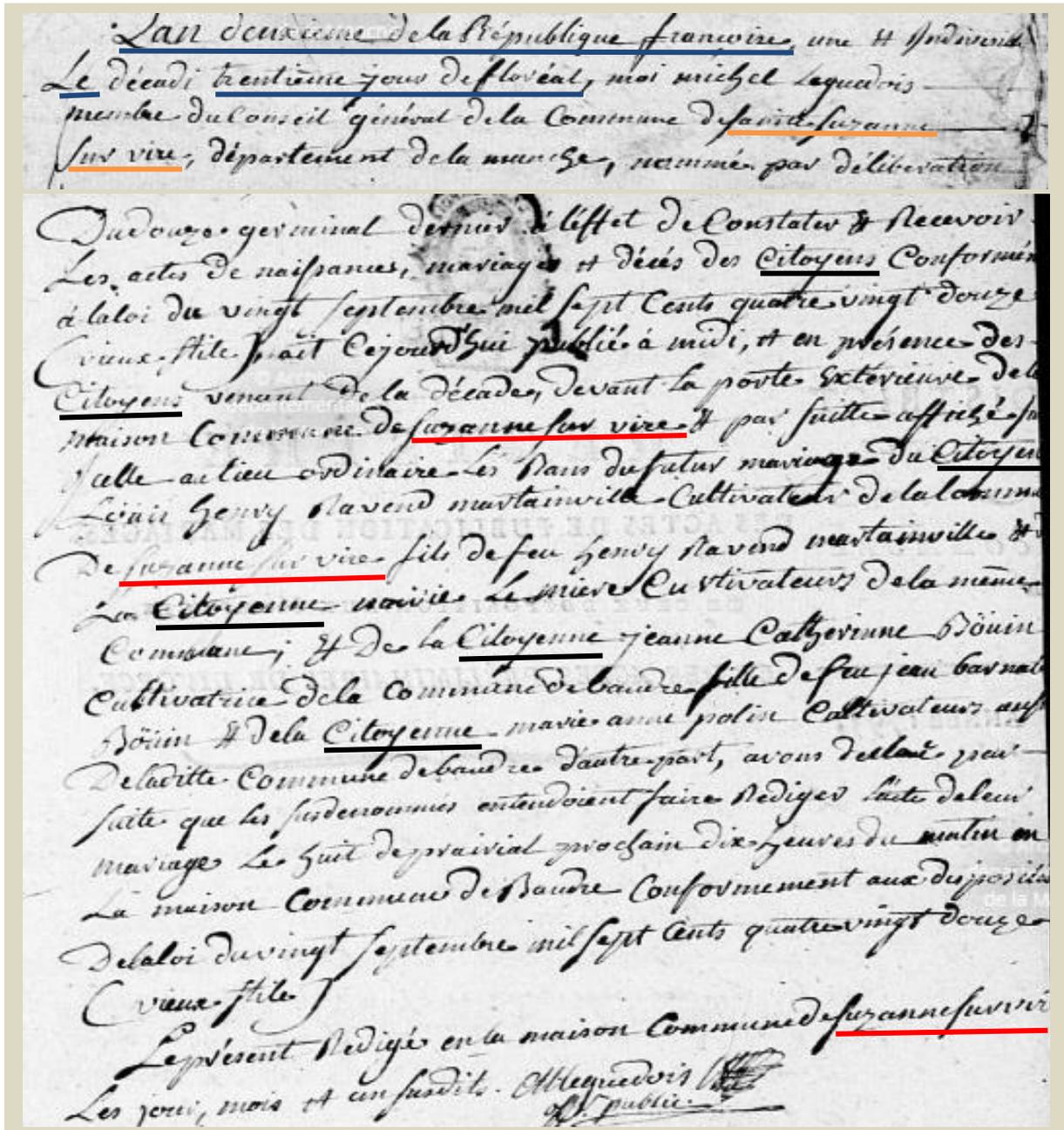
#### **Extrait d'*un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire* de René Marie**

C'est après la proclamation de la République le 22 septembre 1792 que Louis Ravend, fils d'Henry et Marie Lemièrre, devient maire à 40 ans. Il adhère aux idées nouvelles. Le passage, ci-dessus, évoque une période douloureuse de la Révolution, celle de la Terreur.

Face aux ennemis de la Révolution : intérieurs (Chouans, insurrections royalistes) et extérieurs (monarchies européennes coalisées contre la France), la Terreur est déclarée le cinq septembre 1793. Le Gouvernement révolutionnaire est dirigé par le Comité de Salut public

et le Comité de Sureté générale traque les suspects, ennemis du nouveau régime.

Sous la pression du Gouvernement, les actes d'état civil évoluent.



Après l'instauration de la République, un nouveau calendrier est mis en place. Ce calendrier est promulgué le 24 novembre 1793 (4 frimaire an II). Il sera aboli le 1<sup>er</sup> janvier 1806 par Napoléon Ier.

Chaque mois est divisé en trois décades, soit trente jours. Les cinq jours qui complètent l'année sont appelés les sans-culottides. Les noms des mois sont liés à des éléments de la nature.

Vendémiaire : des vendanges ;  
 Brumaire : des brouillards et brûmes ;  
 Frimaire : du froid sec ou humide ;  
 Nivôse : de la neige qui blanchit la terre ;  
 Pluviôse : des pluies qui tombent avec plus d'abondance ;  
 Ventôse : des giboulées et du vent qui vient sécher la terre ;  
 Germinal : de la germination et de la montée de la sève ;  
 Floréal : de l'épanouissement des fleurs ;  
 Prairial : de la récolte des prairies et de la fécondité ;  
 Messidor : des moissons dorées qui couvrent les champs ;  
 Thermidor : de la chaleur solaire et terrestre qui embrase le sol ;  
 Fructidor : des fruits que le soleil dore et mûrit.

L'acte concernant Sainte Suzanne sur Vire est daté du trente floréal l'an deuxième de la République, il correspond au 19 mai 1794. L'an II de la République va du 22 septembre 1793 au 21 septembre 1794.

P R I N T E M P S		
Mois 7 <sup>e</sup> mois	Mois 8 <sup>e</sup> mois	Mois 9 <sup>e</sup> mois
GERMINAL	FLOREAL	PRAIRIAL
D. Q. 4. N. L. 10	D. Q. 3. N. L. 10	D. Q. 2. N. L. 9
P. Q. 17. P. L. 24	P. Q. 17. P. L. 23	P. Q. 17. P. L. 23
1 <sup>re</sup> Décade	1 <sup>re</sup> Décade	1 <sup>re</sup> Décade
1 P. 1 Bruc vére	1 P. 1 Rorre	1 P. 1 Lucerne
2 P. 2 Phéon	2 P. 2 Chêne	2 P. 2 Bémisval
3 P. 3 Luperge	3 P. 3 Fougère	3 P. 3 Trèfle
4 P. 4 Tulipe	4 P. 4 Anepine	4 P. 4 Angélique
5 P. 5 Poule	5 P. 5 Rossignol	5 P. 5 Canard
6 P. 6 Blette	6 P. 6 Incolte	6 P. 6 Melon
7 P. 7 Bouleau	7 P. 7 Myrtil	7 P. 7 Pimental
8 P. 8 Jonguille	8 P. 8 Chrysanth	8 P. 8 Harignon
9 P. 9 Aubie	9 P. 9 Hyacinthe	9 P. 9 Serpolet
10 P. 10 COUVOIR	10 P. 10 BATEAU	10 P. 10 FAUCON
2 <sup>e</sup> Décade	2 <sup>e</sup> Décade	2 <sup>e</sup> Décade
1 P. 11 Provoche	1 P. 11 Rhubarbe	1 P. 11 Fraise
2 P. 12 Chorme	2 P. 12 Saïn-fain	2 P. 12 Bétoune
3 P. 13 Morille	3 P. 13 Baton dor	3 P. 13 Poir
4 P. 14 Hétre	4 P. 14 Chamerie	4 P. 14 Asciat
5 P. 15 Abeille	5 P. 15 Ver-a-sois	5 P. 15 Caille
6 P. 16 Lentie	6 P. 16 Couronne	6 P. 16 Hétil
7 P. 17 Molece	7 P. 17 Pouprenelle	7 P. 17 Sureau
8 P. 18 Cigue	8 P. 18 Corbel dor	8 P. 18 Pinot
9 P. 19 Radie	9 P. 19 Arveche	9 P. 19 Tilleul
10 P. 20 RUCHE	10 P. 20 SARCLOIR	10 P. 20 FOURCHIE
3 <sup>e</sup> Décade	3 <sup>e</sup> Décade	3 <sup>e</sup> Décade
1 P. 21 Guancier	1 P. 21 Salice	1 P. 21 Barbeau
2 P. 22 Romaine	2 P. 22 Tritulaire	2 P. 22 Camomille
3 P. 23 Maronnier	3 P. 23 Bourrache	3 P. 23 Chevre-fem
4 P. 24 Bugnette	4 P. 24 Fêtriane	4 P. 24 Caille-lut
5 P. 25 Pigeon	5 P. 25 Carpe	5 P. 25 Fanche
6 P. 26 Armoine	6 P. 26 Porcin	6 P. 26 Jarmis
7 P. 27 Lilius	7 P. 27 Colette	7 P. 27 Forveane
8 P. 28 Pensée	8 P. 28 Buglose	8 P. 28 Thym
9 P. 29 Myrtil	9 P. 29 Senecac	9 P. 29 Pivoine
10 P. 30 COUVOIR	10 P. 30 HOULETTE	10 P. 30 CHABOT

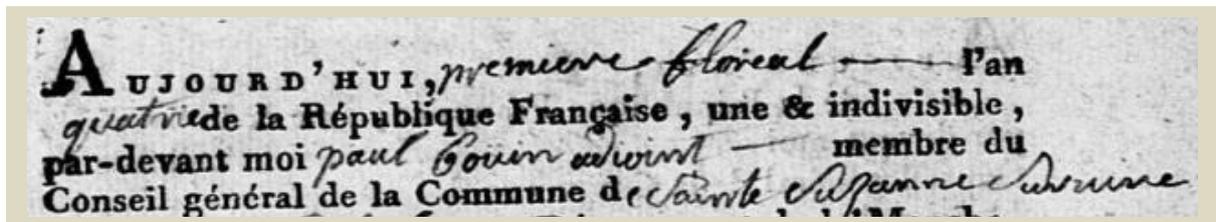
Dans un vaste mouvement de déchristianisation mené par les révolutionnaires, les saints (apôtres, vierge, martyrs) disparaissent du calendrier. Ils sont remplacés par des éléments de la nature. Les plantes, les grains, les pâturages, les arbres, les racines, les fleurs, les fruits sont insérés dans le calendrier. Chaque décade est marqué par le nom d'un instrument aratoire. On choisit, autant que possible, celui dont le travailleur a besoin pendant le mois. Ainsi, durant le mois de floréal, le râteau, le sarcloir et la houlette sont célébrés.

L'auteur du calendrier, Fabre d'Eglantine, veut montrer qu'avec la République est venu le temps « où un laboureur est plus estimé que tous les rois de la terre et l'agriculture compte comme le premier des arts de la vie civile ».

Cette volonté de déchristianisation apparaît dans le texte daté trente floréal an II puisque le terme « Saint » a disparu dans la dénomination de la commune qui s'appelle alors Suzanne sur Vire. Dans l'esprit de l'auteur de l'acte, Michel Leguédois, l'un des adjoints de Louis Ravend, ce changement n'est pas encore totalement intégré puisqu'au tout début de l'acte, il évoque Sainte Suzanne sur Vire.

Dans cet acte, sont employés les termes de citoyen et citoyenne. Ils apparaissent dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Seuls les citoyens actifs d'au moins 25 ans et payant un impôt égal à trois jours de travail peuvent voter. Ils ne sont plus des sujets soumis au roi.

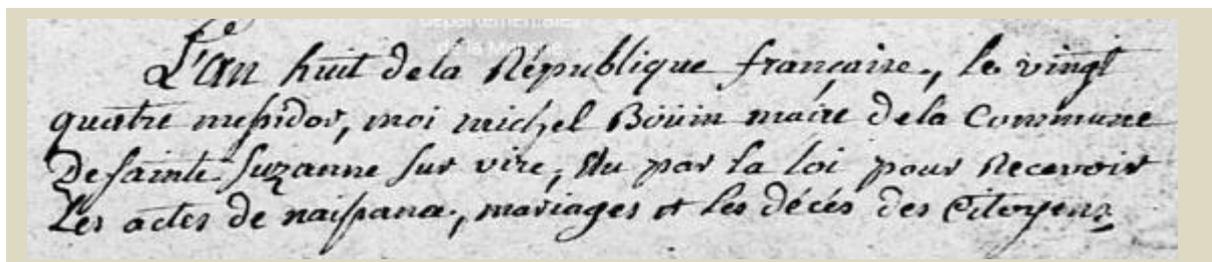
Les trois adjoints successifs de Louis Ravend sont Michel Leguédois, déjà cité, Paul Bouin et Jean Baptiste Boyvin.



Paul Bouin est le fils de Michel Bouin et Madeleine Lemare. Il est apparenté à Louis Ravend, le maire, marié à Jeanne Bouin. Les bisaieuls de Paul et Jeanne sont Michel Bouin et Marie Leguédois.

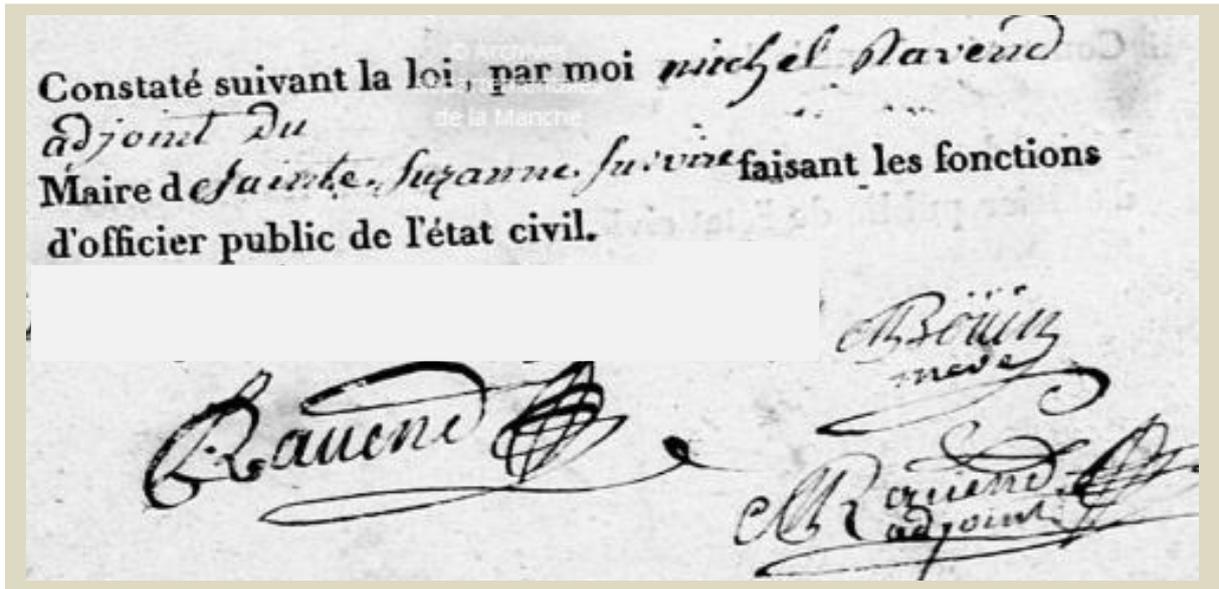
En 1796, Paul est âgé de 37 ans. Il ne semble pas avoir exercé la fonction d'adjoint longtemps car le 24 brumaire an VII naît Jean Baptiste (fils de Paul et Marie Bouet) à La Mancellière sur Vire, commune où réside alors la famille et où décède Paul le 10 brumaire an XIII (1<sup>er</sup> novembre 1804).

En l'an VIII (1800), Louis Ravend est remplacé, au poste de maire, par Michel Bouin âgé de 50 ans. Ce dernier est le fils de Michel Bouin et Anne Lemonnier, il est le petit-fils de Michel Bouin et Marie Leguédois.

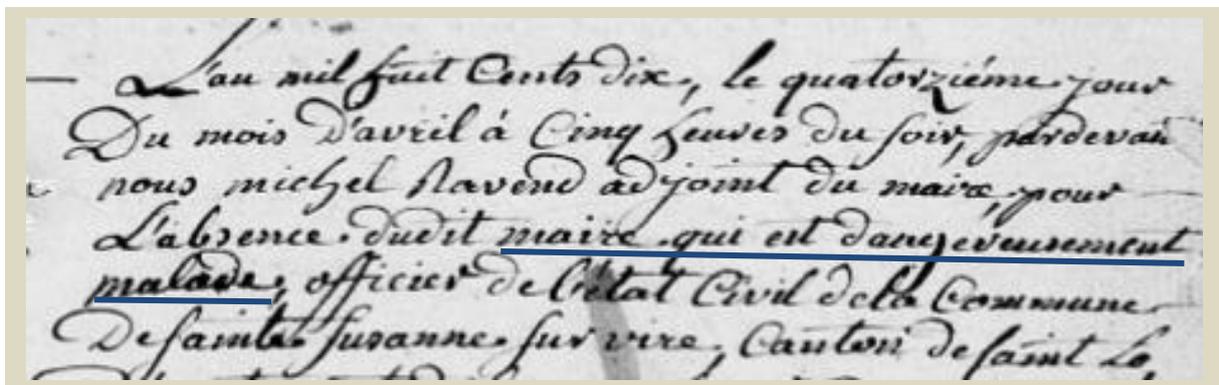


A partir de décembre 1799, les maires sont nommés par le préfet dans les communes de moins de 5000 habitants. A compter du vingt deux janvier 1801, le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsque celui-ci le juge

utile. Il dispose cependant d'un adjoint. Celui-ci est Michel Ravend, frère de Louis.



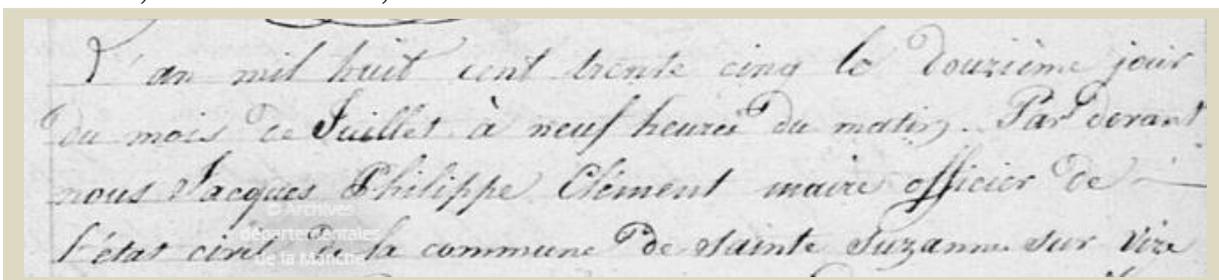
Sur cet acte apparaissent les signatures de Louis Ravend (ancien maire), de Michel Bouin (maire) et Michel Ravend (adjoint). En 1810, ce dernier supplée le maire qui est alité.



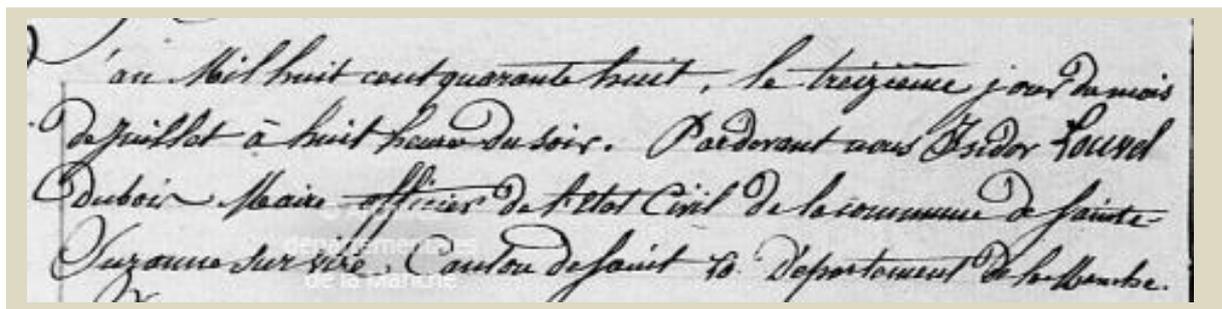
En mai, un nouveau maire (Thomas Aze) est désigné par le préfet. Michel Ravend reste adjoint.

De 1816 à 1835, Jean Baptiste Boyvin est maire.

En 1835, Jacques Clément est désigné maire, il l'est jusqu'en octobre 1840. Depuis 1831, le maire, dans les communes de moins de 3000 habitants, est nommé par le roi, Louis Philippe. Jacques est né à Canisy, il s'est uni le trois décembre 1813 à Jeanne Ravend, fille de Louis Ravend, ancien maire, et Jeanne Bouin.



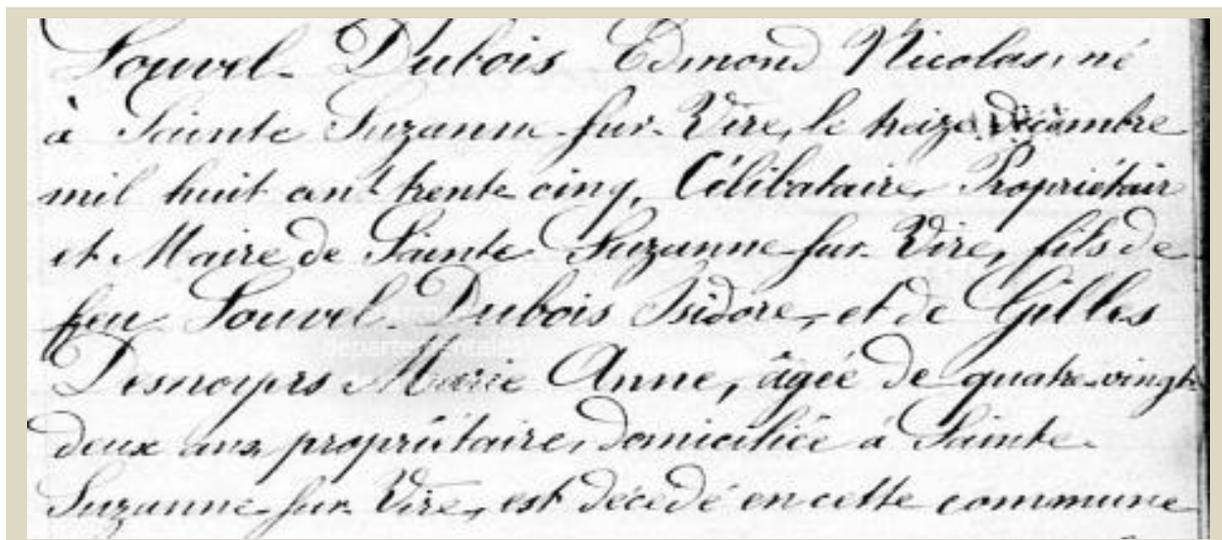
En novembre 1840, le nouveau maire est Isidore Louvel dit Dubois, c'est le demi-frère de Julie Louvel mariée à Nicolas Ravend, fils de Louis Ravend et Jeanne Bouin et beau-frère de Jacques Clément. En 1843, Isidore Louvel cède son poste à Pierre Gilles. Il redevient maire en 1848 après la proclamation de la Seconde République. Du 3 juillet 1848 à 1851, les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6000 habitants.



Le jour Mil huit cent quarante huit, le treizième jour du mois  
de juillet à huit heures du soir. Par devant nous Isidore Louvel  
Dubois Maire officier de l'état civil de la commune de Sainte  
Suzanne sur Vire, Canton de Saint-Lo, Département de la Manche.

En 1852, Pierre Gilles succède à Isidore Louvel. Durant le Second Empire, sous Napoléon III, de 1852 à 1870, les maires sont nommés par le préfet dans les communes de moins de 3000 habitants.

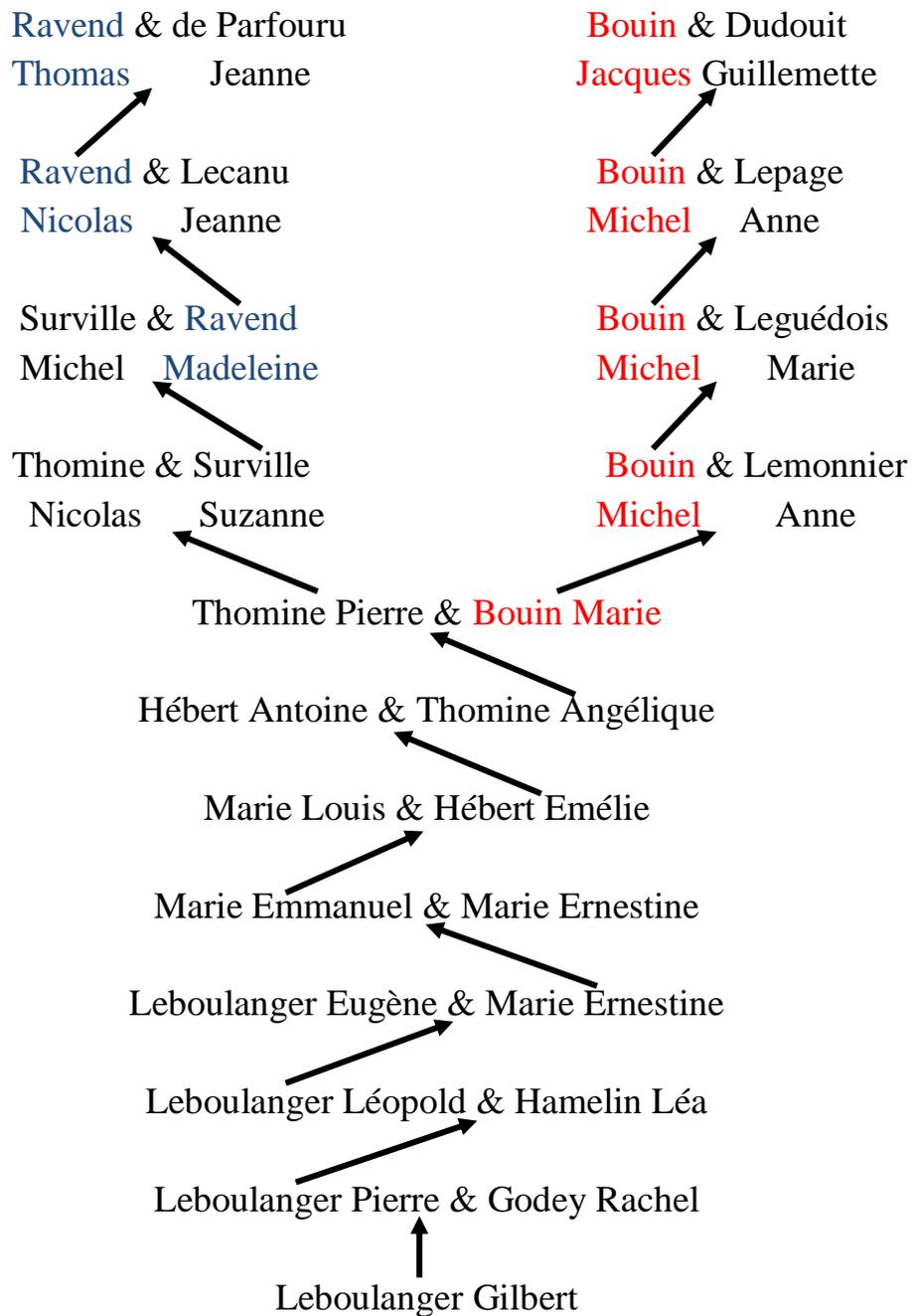
En 1865, Edmond Louvel, fils d'Isidore est nommé maire, il le reste jusqu'à sa mort, à Sainte Suzanne sur Vire, le 30 octobre 1883.



Louvel Dubois Edmond Nicolas, né  
à Sainte Suzanne sur Vire, le treize Décembre  
mil huit cent trente cinq, Célibataire, Propriétaire  
et Maire de Sainte Suzanne sur Vire, fils de  
feu Louvel Dubois Isidore, et de Gilles  
Desnoyers Marie Anne, âgée de quatre-vingt  
deux ans, propriétaire, domiciliée à Sainte  
Suzanne sur Vire, est décédé en cette commune

De 1883 à 1928, plusieurs maires se succèdent : Pierre Gilles, Alfred Lerebours, Alphonse Lebourrier et Zéphir Morin.





**Arbre d'ascendance de Gilbert Leboulanger**

→ Fils ou fille de





Vue du cadastre de 1835

**Maison d'habitation et dépendances situées, de nos jours, à l'intersection des routes de La Forge Bouin, Chénette et impasse des Ecureuils. Cet endroit est, sans doute, au XVIIème siècle le domicile de Jacques Bouin, maréchal-ferrant. Plusieurs générations s'y succèdent. Tombée en ruines au XXème siècle, la maison a été restaurée vers l'an 2000.**

Cette propriété, par héritage, se transmet de père en fils aîné jusqu'à la Révolution de 1789. Ainsi, après Jacques Bouin et Guillemette Dudouit y vivent, sans doute, successivement Michel Bouin et Anne Lepage, Michel Bouin et Marie Leguédois, Thomas Bouin et Jeanne Letellier, Michel Bouin et Madeleine Lemare.



Vue actuelle de la maison d'habitation

Des renseignements, datant du XVIIème siècle et concernant cette propriété, nous dévoilent l'aspect intérieur de celle-ci. Ils proviennent d'un inventaire effectué, le 30 janvier 1679, par le notaire royal de

Thorigny en la maison de feu Michel Bouin et d'Anne Lepage, sa veuve. Cette description est présentée par René Marie dans son ouvrage intitulé **Un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire.**

**La maison :** dans la salle, l'ameublement est sobre, une grande table, une petite table carrée, *deux petites basses tables*, deux chaises, un escabeau (siège sans dossier), *une grande couche* dans laquelle il y a un *lict* (lit qui équivaut au matelas actuel) avec traversin, couverture, courtine de toile.

Les parents dormaient certainement dans cette pièce où l'on fait aussi la cuisine.

Pour cela il n'y a que la cheminée ; on dispose d'un trépied, un gril (?), une broche en fer, une poêle, un chaudron d'airain, un pot et une salière en étain, une grande huche (pour le pain et autres provisions), un seau en bois à anse en fer (pour l'eau qui vient d'une fontaine ou d'un puits).

Pour les repas, deux plats, deux écuelles, quatre assiettes, trois cuillères en étain et une autre cuillère complètent le tout. Un chandelier en cuivre éclaire la maisonnée.

Il y a une chambre au-dessus de la salle, avec une *couche*, un *lict*, traversin et oreiller, courtine et rideaux<sup>(4)</sup>, *la quarrée* d'une table avec un dais dessus, deux grands coffres en chêne fermant à clef, un autre sans serrure.

Les enfants, Gillette et Michel, doivent dormir ici.

Les coffres permettent de ranger linge et vêtements. Ils contiennent trois draps de lit, trois taies d'oreiller, un doublier, une nappe, neuf serviettes, quatorze quenouillées ; les effets à usage du défunt, dont une chemisette, trois chemises, un haut-de-chausse (culotte) de serge forte, un justaucorps (vêtement serré à la taille et qui descend aux genoux) de même étoffe, un pourpoint de droguet (couvre le corps du cou à la ceinture) et une paire de souliers.

Les habits de la mère et de ses enfants ne sont pas décrits, sans doute parce qu'ils n'entrent pas dans la succession.

Dans *un petit estoc* à côté de la chambre, un berceau pour l'enfant attendu à une date toute proche : Magdelaine qui sera baptisée le 13 février.

S'y trouvent aussi deux chaises en bois, un grand coffre usagé sans couvercle, quinze douvelles de tonneau, une baratte (?), des morceaux de ferraille, une petite chaîne en fer et autres objets.

Ni buffet, ni armoire ; on ne dispose que de coffres. L'armoire n'apparaît que chez les paysans un peu aisés.

Peu de draps, quand il y en a ; on doit en garder comme linceuls. L'habillement consiste tout juste à se vêtir.

Le berceau est rare à cette époque, selon des observations qui ont été faites sur différents intérieurs de maison.

Le minimum d'instruments pour la cuisine et pour la table, « pas plus de fourchettes qu'à la cour du roi ».<sup>(5)</sup> Des victuailles en faible quantité (qui manquent après les mauvaises récoltes) permettent à peine de manger à sa faim chez le petit peuple. Le pain, pas seulement fait de froment<sup>(6)</sup> mais aussi de seigle, assure une bonne part de la nourriture.

Extrait d'**un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire** de René Marie

**Ses dépendances** : à côté de la salle, un cellier avec des matériels divers, une grande tonne, un fût de tonneau<sup>(7)</sup>, deux poulains à descendre le cidre (madriers pour le déchargement des tonneaux), une meule avec auge, deux *jouquets* (instrument en bois reposant sur les épaules avec chaînes pour porter deux seaux), une houe, une selle à limon avec son collier et les grillons en fer (pour tenir les crochets d'attelage), des morceaux de bois.

Le cellier comprend une petite laiterie avec un saloir (pour la viande de cochon), une jatte en bois, un marteau, des tenailles, et autres objets non identifiés.

L'habitation dispose d'une boulangerie qui paraît désaffectée, avec un petit moulin à sarrasin de pierre, une pelle à four, une palette en fer, une pile de bois et deux pilons, un truble (bêche). Y sont également rangées une échelle, une charrue et *ses appartenances*. Aucun pétrin n'est répertorié, y fait-on encore du pain ?

Au grenier, il y a quarante « *bosteaux de foin sans bosteller* ».

Une bonne partie du gros matériel agricole nécessaire au laboureur est dans la *charterie* : une charrette à gerbes à limons (ce sont les brancards entre lesquels on attelle plutôt un bœuf qu'un cheval chez les laboureurs peu aisés), un chartier à limons, un *banneau* (tombereau) avec des roues et un essieu en fer, un autre petit *banneau*, deux herses, un rouleau, une échelle, un fût de tonneau, une auge en bois, trois *paires de menouses* (?).

Dans une grange : deux cents de paille, un *quarteron de glui* (pour couvrir les toits), deux *esclettes* (échelles ?).

Et puis dans une étable, il y a encore un *banneau* et un joug à *querüe* (pièce de bois de l'attelage d'une charrue, encore dite « *tcherue* ») ; on y élève aussi un veau qui a un an.

Dans le jardin du four : une vache au poil rouge et trois bêtes *porquiners*<sup>(8)</sup> (vraisemblablement de jeunes porcs), deux morceaux de bois, l'un de chêne, l'autre de pommier (il s'agit peut-être de tas de bois pour la cheminée).

La viande de porc était salée et consommée comme cela se faisait encore dans les campagnes il y a quelques décennies.

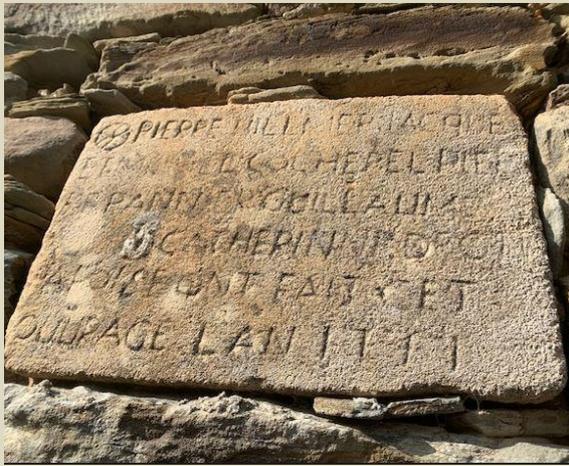
Extrait d'un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire de René Marie

D'autres membres de la famille Bouin ont vécu dans ce lieu-dit. Deux pierres insérées dans le mur de façade d'une habitation, située en face de celle citée précédemment, en atteste.



**Maison faite bâtir  
par Paul Michel  
Bouin et  
Marguerite Aubert  
sa femme : l'an  
1777**

Paul Bouin est le fils de Jean Bouin marié à Marie Lemare. Jean est le troisième fils de Michel Bouin et Marie Leguédois.



**Pierre Villemer, Jacques  
et Michel Cocherel,  
Pierre Pannier,  
Guillaume Catherine de  
cette paroisse ont fait  
cet ouvrage l'an 1777**

Cette construction se situe actuellement à l'angle de la route de La Forge Bouin et de l'impasse des Ecureuils.



**Maison restaurée à la fin du XXème siècle.**

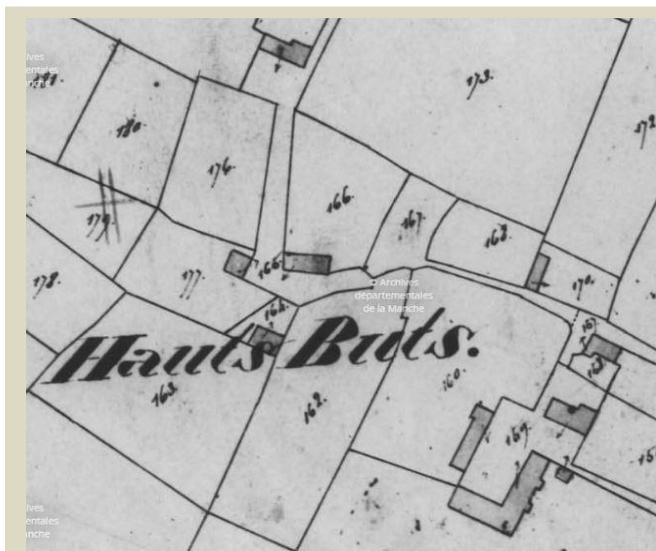
**La présence, en plusieurs lieux, de membres de la famille Ravend** est attestée par des actes d'état civil. Certains vivent au village des Bus, orthographié Bucs (bois, selon geneanet) à la fin du XVIIIème siècle.

Comparais michel Leguedois, âgé de soixante cinq ans, Cultor, et michel armand Leguedois, âgé de vingt six ans, Cultivateur, pasens, tous deux domiciliés Commune de Sainte Suzanne, lesquels nous ont déclaré que le onzième jour du mois d'aout à onze heures du soir, Louis Ravend âgé de dix huit ans, Cultivateur avec sa mère, domicilié Commune de Sainte Suzanne, Gascon, fils de feu Louis Jemy Ravend et de Jeanne Bouin, est décédé le onzième jour du mois d'aout à onze heures du soir, en la maison de sa mère, village du bus, et les déclarans ont signé

Louis Henry Ravend est arrière-arrière petit-fils de Thomas Ravend et Jeanne de Parfouru.

François Ravend, âgé de soixante Dite huit ans, sans profession, domicilié Commune de Sainte Suzanne veuf de Marie Guault, fils de feu Jean Ravend et de feu Madelaine Suffray, est décédé le onzième jour de mai à quatre heures du soir, en sa maison située village du bus, et les déclarans ont signé avec nous le present acte

François Ravend est lui aussi arrière-arrière petit-fils de Thomas Ravend et Jeanne de Parfouru.



Sur le cadastre napoléonien de Sainte Suzanne sur Vire, en 1835, plusieurs constructions apparaissent. De nos jours, certaines de celles-ci existent encore. L'ensemble en bas à droite apparaît le plus important, comportant logis d'habitation et dépendances.

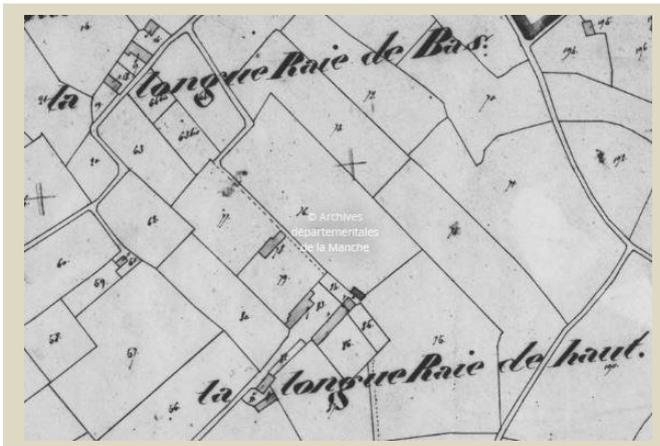


Vue actuelle des anciennes constructions, parfois rénovées récemment, sises au Buts.  
Sans doute ont-elles été lieux de vie des Ravend du XVIIème au XIXème siècle.

Michel Ravend, fils d'Henry Ravend et Marie Lemière, frère de Louis Henry, habite le village de La Longue Raie.

Michel Ravend, Cultivateur, domicilié en cette Commune,  
Lequel assisté de Barnabé Ravend, Cultivateur, âgé de  
Cinquante deux ans et Marie Anne Saffray femme  
Dudit Barnabé Ravend, âgée de vingt neuf ans, tous  
deux domiciliés en cette Commune, à Déclaré à moi  
dit adjoint, que Elisabeth Bernard son épouse en  
Legitime mariage est accouchée le seize de plusieurs  
présent moi, à sept heures du matin en sa maison  
Située village de Longrie, Section d'Aubigny, d'un  
Enfant mâle qu'il sera présenté, et auquel il a  
Donné les prénoms de Henry Barnabé,

Le village de La longue Raie est composé de deux lieux distincts : La Longue Raie de Bas et La Longue Raie de Haut. De nos jours, les constructions de ces deux villages ont disparu ou ne sont plus occupées.





Vue actuelle d'une construction ancienne sise au village de Longue Raie de Haut.

Barnabé Ravend et sa femme Marie Saffray habitent à La Meslerie.

Barnabé Ravend Cultivateur — age de quarante huit ans originaire de la Commune de Sainte Suzanne District de Saint Lo domicilié en cette Commune, Village de la Meslerie lequel, assisté du citoyen Abraham Thomas & Robert Saffray âgé de trente trois ans & de Marie le Scaulier femme de Sus. Ditt âgé de vingt trois ans — le premier demeurant à Saint ament — & le second à idemme — a déclaré à moi Paul Boivin adjoint — que la citoyenne Marie Anne Saffray — son épouse en légitime mariage, âgée de vingt deux ans — originaire de la Commune de Saint ament — District de Saint Lo — est accouchée de ce matin oupe heure — en son domicile dit Village de la Meslerie d'un enfant féminin — qu'il m'a présenté, & auquel il a donné le prénom de Marie Anne —

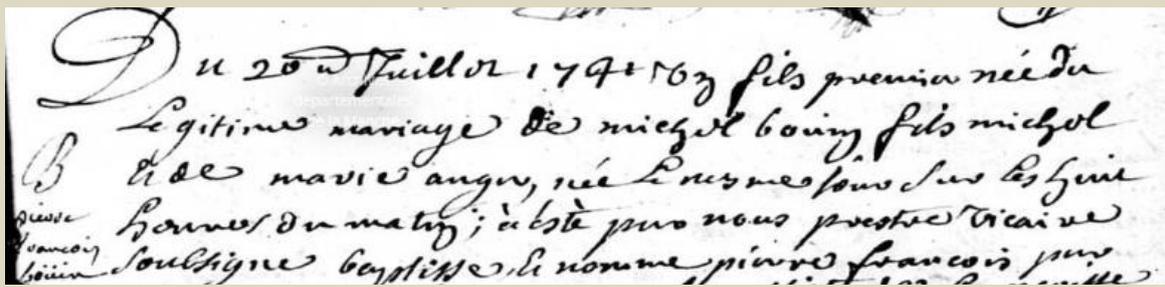
La Meslerie est un village partagé entre les communes de Condé et Sainte Suzanne sur Vire jusqu'au remembrement effectué dans les années 1960. De nos jours, il est intégralement sur Condé sur Vire.

(D'après un extrait de l'ouvrage un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire de René Marie).

## Bouin, Ravend et les rites religieux.

### Les baptêmes

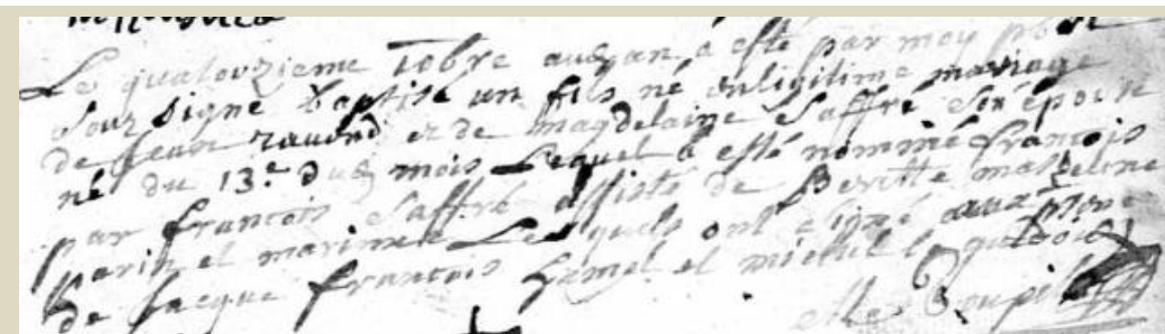
En 1539, dans chaque paroisse, l'ordonnance de Villers-Cotterêts ordonne la tenue de registres de baptêmes. En 1698, une déclaration royale rappelle l'obligation du baptême le jour de la naissance ou le lendemain au plus tard.



Du 20<sup>e</sup> Juillet 1741 fils premier né du  
légitime mariage de michel bouin fils michel  
de de marie anger, née Luesme sous sur les huit  
heures du matin; à esté par nous prestre vicair  
soussigné baptisé et nommé pierre francois par

« Du 20 juillet 1741, un fils premier né du légitime mariage de Michel Bouin, fils [de] Michel et de Marie Anger, né le même jour sur les huit heures du matin, a été par nous prêtre vicaire soussigné, baptisé et nommé Pierre François... »

François Ravend, fils de Jean et Madeleine Saffray, est baptisé, à Sainte Suzanne sur Vire, le lendemain de sa naissance.



Le quatorzième [de] décembre au dit an [1735] a été par moy prestre  
soussigné baptisé un fils né en légitime mariage  
de Jean ravend et de Madeleine Saffré son épouse  
né du 13<sup>e</sup> du dit mois lequel a été nommé François  
par François Saffré assisté de Perrette Mazeline  
parrain et marraine lesquels ont signé avec moy  
Jacques François Hamel et Michel Leguédois

« Le quatorzième [de] décembre au dit an [1735] a été, par moi prêtre soussigné, baptisé un fils né en légitime mariage de Jean Ravend et de Madeleine Saffré, son épouse, né du 13<sup>ème</sup> du dit mois. Lequel a été nommé François par François Saffré assisté de Perrette Mazeline, parrain et marraine. Lesquels ont signé en présence de Jacques François Hamel et Michel Leguédois. »

Exceptionnellement, des entorses à la règle apparaissent. Peu de temps après la décision royale de 1698, Jean Ravend, fils de Pierre et Perrette Mazeline, est baptisé trois jours après sa naissance. Les habitudes prises précédemment perdurent.

Le dixième jour du mois d'août 1702 par moi  
 Jean Pasquet prêtre a été baptisé  
 Jean Ravend né en légitime mariage de Pierre Ravend  
 et Perrette Mazeline, son épouse. Le dit enfant  
 né du 7 du dit mois, nommé par Jean Marquier  
 assisté de Françoise Butté, son épouse, tous de la  
 paroisse de Sainte Suzanne.

« Le dixième jour du mois d'août 1702, par moi soussigné Jean Pasquet prêtre, a été baptisé Jean Ravend né en légitime mariage de Pierre Ravend et Perrette Mazeline, son épouse. Le dit enfant né du 7 du dit mois, nommé par Jean Marquier assisté de Françoise Butté, son épouse, tous de la paroisse de Sainte Suzanne. »

Sous l'Ancien Régime, les enfants étaient baptisés très tôt en raison de la mortalité infantile élevée et la mère, qui venait d'accoucher et ne devait pas sortir avant huit jours, n'assistait pas à la cérémonie. En cas de péril de mort à la naissance, la sage femme pouvait ondoyer l'enfant, c'est-à-dire pratiquer une sorte de baptême d'urgence.

Le dimanche vingt quatrième jour d'avril mil sept cent  
 soixante et trois a été par nous Robert Bernard prêtre de cette  
 paroisse baptisé sous condition une fille après avoir été ondoyée par  
 Jeanne Rouxelin sage femme laquelle a fait présence de plusieurs personnes  
 une fille née de ce jour du légitime mariage de François Ravend  
 de Marie Huault ses père et mère et nommée Jeanne Catherine  
 par Catherine Ravend assistée de Jean Ravend grand  
 père parrain et marraine. La dite Catherine Ravend nous a déclaré  
 ne savoir signer, ainsi que la dite Jeanne Rouxelin.

« Le dimanche vingt quatrième jour d'avril mil sept cent soixante et trois a été, par nous Robert Bernard prêtre de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire], baptisé sous condition une fille après avoir été ondoyée par Jeanne Rouxelin, sage femme, laquelle a fait présence de plusieurs personnes. Une fille née de ce jour du légitime mariage de François Ravend, de Marie Huault, ses père et mère et nommée Jeanne Catherine par Catherine Ravend assistée de Jean Ravend, grand père, parrain et marraine. La dite Catherine Ravend nous a déclaré ne savoir signer, ainsi que la dite Jeanne Rouxelin. »

Jeanne Catherine est née le 24 avril. Elle est baptisée le jour même, mais peu de temps après l'accouchement, elle a été ondoyée car elle était en danger de mort.

Les enfants naissent, le plus souvent, en légitime mariage. Parfois, certains sont baptisés hors union matrimoniale.

Le vendredi vingt unième jour du mois de  
 Juin mil sept cent quatre vingt deux, une fille  
 née d'aujourd'hui de Marie Ravend, ex illicito,  
 a été baptisée par moi vicaire soussigné et  
 nommée Catherine par Catherine Leservot assistée  
 de Georges Baudre parrain et marraine tous de cette  
 paroisse la marraine ayant déclaré ne savoir  
 siques ellequerois Baudret H. Gall

« Le vendredi vingt et unième jour du mois de juin mil sept cent quatre vingt deux, une fille née d'aujourd'hui de Marie Ravend, ex illicito, a été baptisée, par moi vicaire soussigné, et nommée Catherine par Catherine Leservot assistée de Georges Baudre, parrain et marraine, tous de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire]. La marraine ayant déclaré ne savoir signer. »

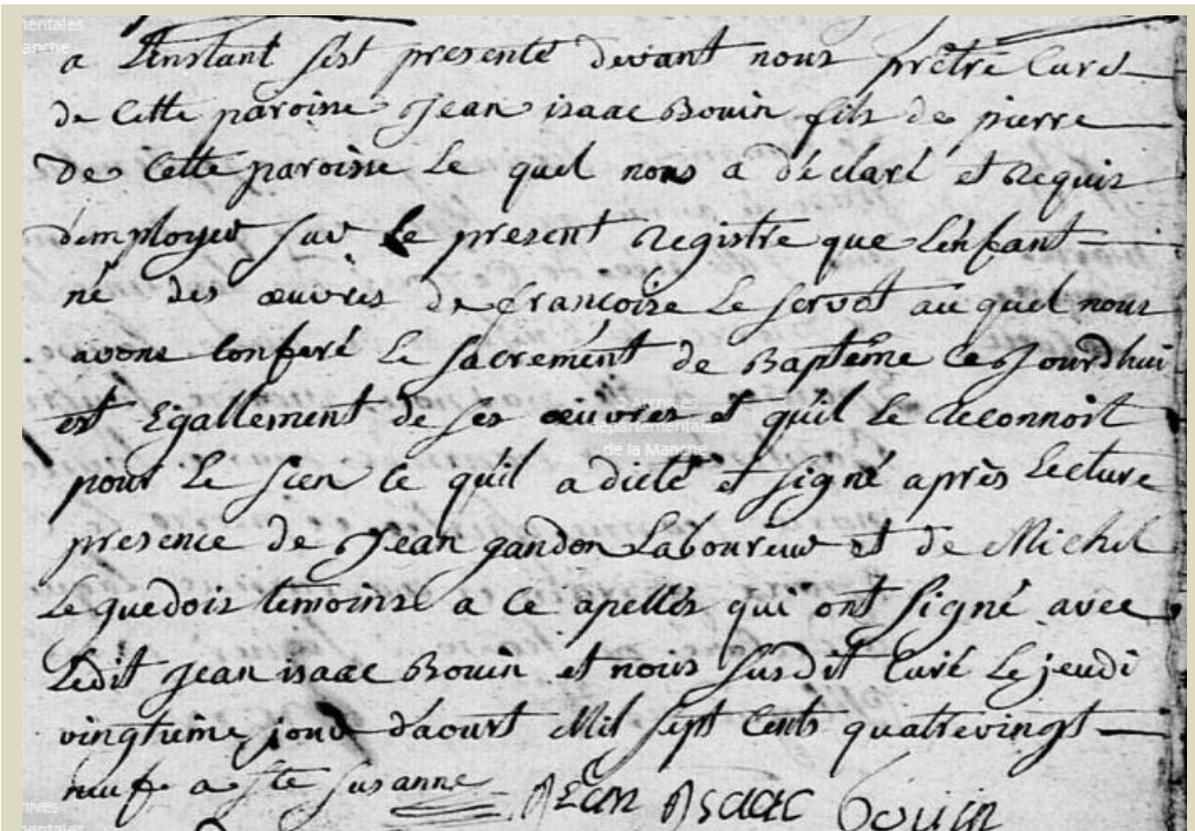
Catherine est née hors mariage (ex illicito). Elle va s'appeler Catherine **Marie**. En Normandie, jusqu'à la Révolution de 1789, l'enfant qui naissait hors mariage ne prenait pas le nom de sa mère. Le nom attribué était le prénom de celle-ci (**Marie**, dans ce cas précis). Son prénom était pour une fille, le plus souvent, celui de la marraine.

Une naissance hors mariage est recensée au sein de la famille Bouin.

B Le Jeudi onzième jour d'août Mil sept  
 cent quatre vingt deux, une fille née de  
 Françoise Bouin, ex illicito, a été baptisée  
 par moi vicaire soussigné et nommée Anne Françoise  
 par Anne Françoise femme d'Alexandre Le Servot  
 de cette paroisse assistée dudit Alexandre Le Servot  
 son oncle qui a signé avec nous presens de Michel  
 Lequerois curé, la dite Anne Françoise nous a déclaré  
 ne savoir signer.

« Le jeudi vingtième jour d'août mil sept cent quatre vingt neuf, une fille née des œuvres de Françoise Leservot a été baptisée par nous curé soussigné et nommée Anne Françoise par Anne Rault femme d'Alexandre Leservot de cette paroisse assistée du dit Alexandre Leservot, son mari qui a signé avec nous ; présence de Michel Leguédois, custos. La dite Anne Rault nous a déclaré ne savoir signer... »

Anne Françoise a pour nom, le prénom de sa mère (Françoise Leservot) et pour prénom, celui de sa marraine, Anne Rault.



A handwritten French baptismal record in cursive script. The text describes the baptism of a child named Anne Françoise, daughter of Françoise Leservot, on August 22, 1789. The priest performing the baptism is Jean Isaac Bouin, son of Pierre. The godparents are Jean Gandon, a laborer, and Michel Leguédois, the custos. The record is signed by Jean Isaac Bouin and the priest. The text is written on aged, slightly stained paper.

« A l'instant s'est présenté, devant nous prêtre curé de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire], Jean Isaac Bouin, fils de Pierre, de cette paroisse, lequel nous a déclaré et requis d'employer par le présent registre que l'enfant né des œuvres de Françoise Leservot auquel nous avons conféré le sacrement de baptême ce jourd'hui est également de ses œuvres et qu'il le reconnaît pour le sien, ce qu'il a dicté et signé après lecture [en] présence de Jean Gandon, laboureur et de Michel Leguédois témoins à ce appelés qui ont signé avec le dit Jean Isaac Bouin et nous susdit curé le jeudi vingtième jour d'août mil sept cent quatre vingt neuf à Sainte Suzanne. »

Anne Françoise est reconnue par son père biologique mais sa naissance n'a pas lieu au sein d'un mariage légitime, l'union s'étant déroulée un mois plus tard (22 septembre 1789). De ce fait, suite à son baptême, l'enfant doit s'appeler Anne **Françoise**.

*Lesdits Jean Isaac Bouin & Françoise Leservot son épouse ont présentée une fille baptisée. Le jeudi vingtième jour d'aout en cette église et nommée Anne Françoise laquelle ils ont reconnu à l'époque de son baptême et reconnaissent encore maintenant pour leur enfant légitime étant sorti de leur Conjonction. Cequils ont signé avec nous prestre vicairie susdit & Les parents & amis cy après*

«...Les dits Jean Isaac Bouin et Françoise Leservot, son épouse, ont présenté une fille baptisée le jeudi vingtième jour d'aout en cette église et nommée Anne Françoise, laquelle ils ont reconnu à l'époque de son baptême et reconnaissent encore maintenant pour leur enfant légitime étant sorti de leur conjonction; lesquels ont signé avec nous prêtre vicaire susdit et les parents et amis ci-après... »

Le passage ci-dessus est extrait du mariage de Jean Isaac Bouin et Anne Leservot. Il s'est déroulé le 22 septembre 1789. Ils reconnaissent de nouveau Anne pour leur enfant. Leur union est dorénavant légitime, l'enfant va s'appeler Anne Bouin.

### Les mariages

La plupart des mariages enregistrés au sein des branches Bouin et Ravend ont lieu en janvier, septembre et surtout novembre et ils se déroulent principalement le mardi ou le jeudi.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre d'actes	7	4	0	1	6	2	4	5	7	4	15	2

**Répartition des 57 mariages enregistrés de 1662 à 1836, selon les mois**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Nombre d'actes	2	23	2	11	4	8	7

**Répartition des 57 mariages enregistrés de 1662 à 1836, selon les jours.**

Deux critères essentiels contribuent à expliquer cette répartition très inégale des mariages au fil de l'année. L'Église interdit tout mariage pendant le carême qui correspond aux mois de mars ou avril, selon la date de Pâques, ainsi que durant l'Avent qui précède Noël, en décembre.

L'union qui a lieu en avril l'a été après Pâques et les deux mariages en décembre se sont déroulés pour l'un, le trois décembre 1813 et l'autre, le 29 décembre 1798, quelques jours après Noël. Le 3 décembre 1813 a lieu durant l'Avent mais il s'agit du mariage civil (Ce mariage n'apparaît pas sur les registres de catholicité de Sainte Suzanne sur Vire) et de plus après la Révolution l'emprise de l'Eglise se desserre peu à peu.

La contrainte économique explique le creux de l'été. Parmi cette population rurale, très agricole, peu convolent durent la période estivale car les travaux des foins ou des moissons mobilisent les forces vives. Janvier, septembre et surtout novembre sont les mois où les mariages sont les plus nombreux, les activités agricoles sont alors réduites.

Des jours sont plus prisés pour les cérémonies de mariage. Le mardi est un jour commode car la fête peut être préparée à partir du dimanche et se poursuivre le lendemain. Environ  $\frac{1}{4}$  des mariages célébrés chez les Ravend le sont ce jour, c'est un sur deux chez les Bouin. Le jeudi et le samedi sont aussi convoités, l'un précède, l'autre suit le vendredi qui est un jour de recueillement rappelant la passion du Christ. Le choix du samedi permet de poursuivre les agapes le lendemain.

Les habitudes voulaient que les mariages unissent un garçon et une fille d'une même paroisse. Les familles un tant soit peu aisées et possédantes - propriétaires de terres - trouvaient dans les mariages consanguins une façon d'éviter les partages et la dispersion de leurs patrimoines. Pour nos ancêtres, pétris de religion, ignorer les règles édictées par l'Eglise et braver ses interdits mettaient évidemment en péril le salut de leur âme. Ils disposaient heureusement de voies de recours et pouvaient demander à l'Eglise de leur accorder, moyennant finance, une dispense leur permettant de convoler sans pêcher. Les plus riches devaient s'adresser directement au pape, les autres pouvaient s'adresser à leur évêque par l'intermédiaire de leur curé qui se chargeait de « monter » le dossier, avec une procédure qui prenait parfois plusieurs mois.

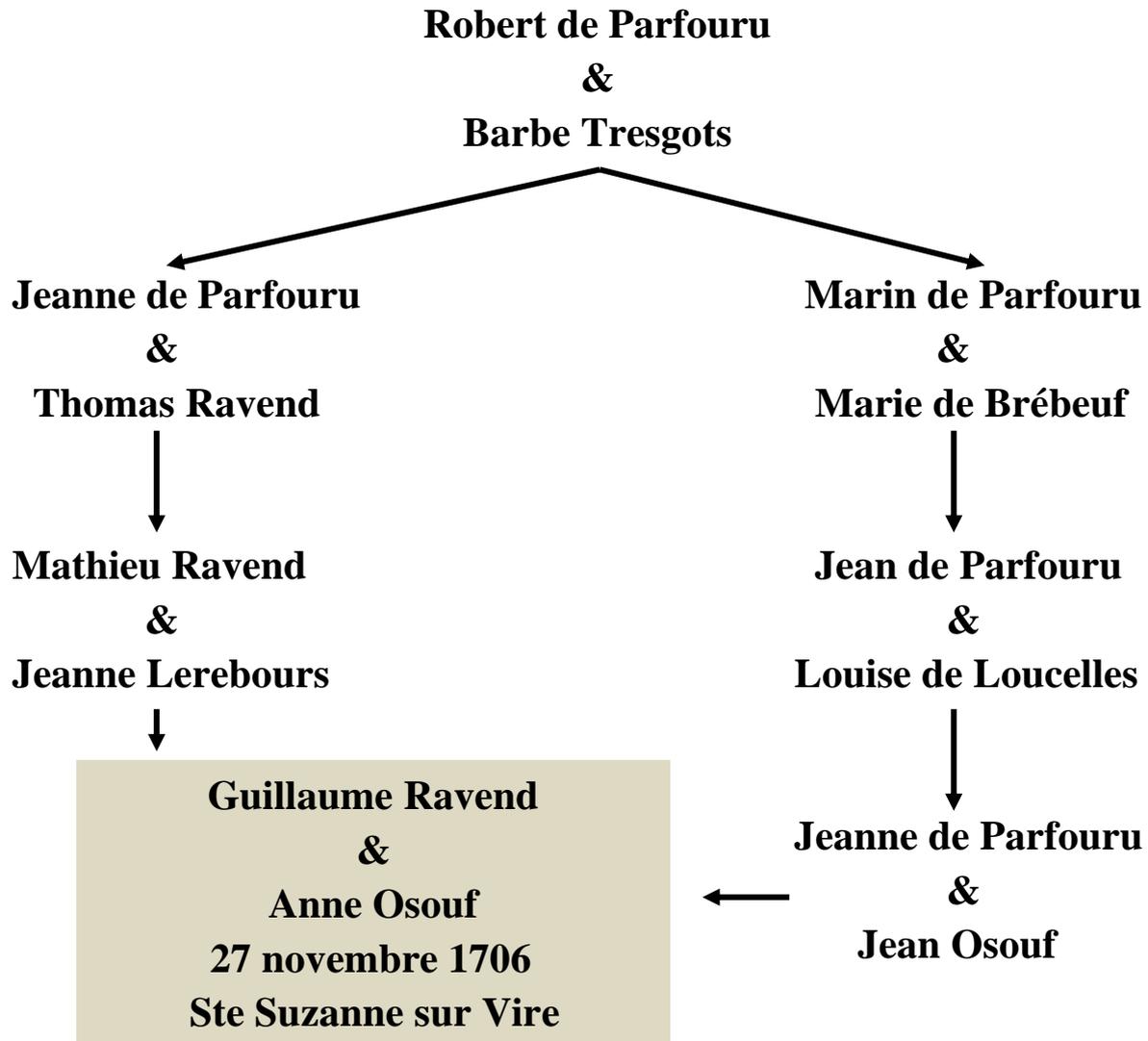
Des exemples de dispense de parenté accordée par l'évêché pour consanguinité apparaissent au sein de chacune des familles.

En 1706, sous Louis XIV, Guillaume Ravend épouse Anne Osof. Ils ont des ancêtres en commun.

Le samedi vingt septième de novembre après les publications faites par trois dimanches consécutifs tant aux prônes des messes paroissiales, tant dans l'église de Sainte Suzanne que dans celle de Condé sur Vire sans opposition faite. L'attestation, du sieur Lecervot desservant du dit lieu de Condé, demeurée entre nos mains, du futur mariage de maître Guillaume Ravend, fils de feu Mathieu et de Marie Lerebours de la paroisse de Ste Suzanne, d'une part et honnête fille Anne Osof, fille de maître Jean Osof, huissier, et de damoiselle Jeanne de Parfouru de la paroisse de Condé sur Vire, d'autre part, et ayant vu la dispense obtenue de Monseigneur de Bayeux, notre évêque, de la parenté d'entre les parties, portant date du quatrième d'octobre dernier, moi prêtre faisant les fonctions curiales du dit lieu de Ste Suzanne leur ai donné la bénédiction nuptiale.

« Le samedi vingt septième de novembre après les publications faites par trois dimanches consécutifs tant aux prônes des messes paroissiales, tant dans l'église de Sainte Suzanne que dans celle de Condé sur Vire sans opposition faite. L'attestation, du sieur Lecervot desservant du dit lieu de Condé, demeurée entre nos mains, du futur mariage de maître Guillaume Ravend, fils de feu Mathieu et de Marie Lerebours de la paroisse de Ste Suzanne, d'une part et honnête fille Anne Osof, fille de maître Jean Osof, huissier, et de damoiselle Jeanne de Parfouru de la paroisse de Condé sur Vire, d'autre part, et ayant vu la dispense obtenue de Monseigneur de Bayeux, notre évêque, de la parenté d'entre les parties, portant date du quatrième d'octobre dernier, moi prêtre faisant les fonctions curiales du dit lieu de Ste Suzanne leur ai donné la bénédiction nuptiale... »

## Arbre d'ascendance de Guillaume et Anne



L'arrière grand père d'Anne et la grande mère de Guillaume étaient frère et sœur, issus de l'union de Robert de Parfouru, écuyer de la Barre de Semilly, et Barbe Tresgots. Les futurs mariés ont obtenu une dispense du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> degré de consanguinité.

Un autre exemple de dispense de l'évêché concerne la famille Ravend. En 1787, Marie Ravend, fille de François et Marie Huault ou Huaux, épouse Jean Huault ou Huaux, fils de Guillaume et Françoise Huault. Françoise, la mère de Jean est la sœur de Marie, la mère de Marie Ravend; l'une et l'autre sont filles de Thomas Huault et Marie Lecrosnier de Saint Samson de Bonfossé. Les mariés sont cousins germains, ils obtiennent une dispense du 2<sup>ème</sup> degré de consanguinité.

Thomas Huault  
&  
Marie Lecrosnier

Guillaume Huault  
&  
Françoise Huault

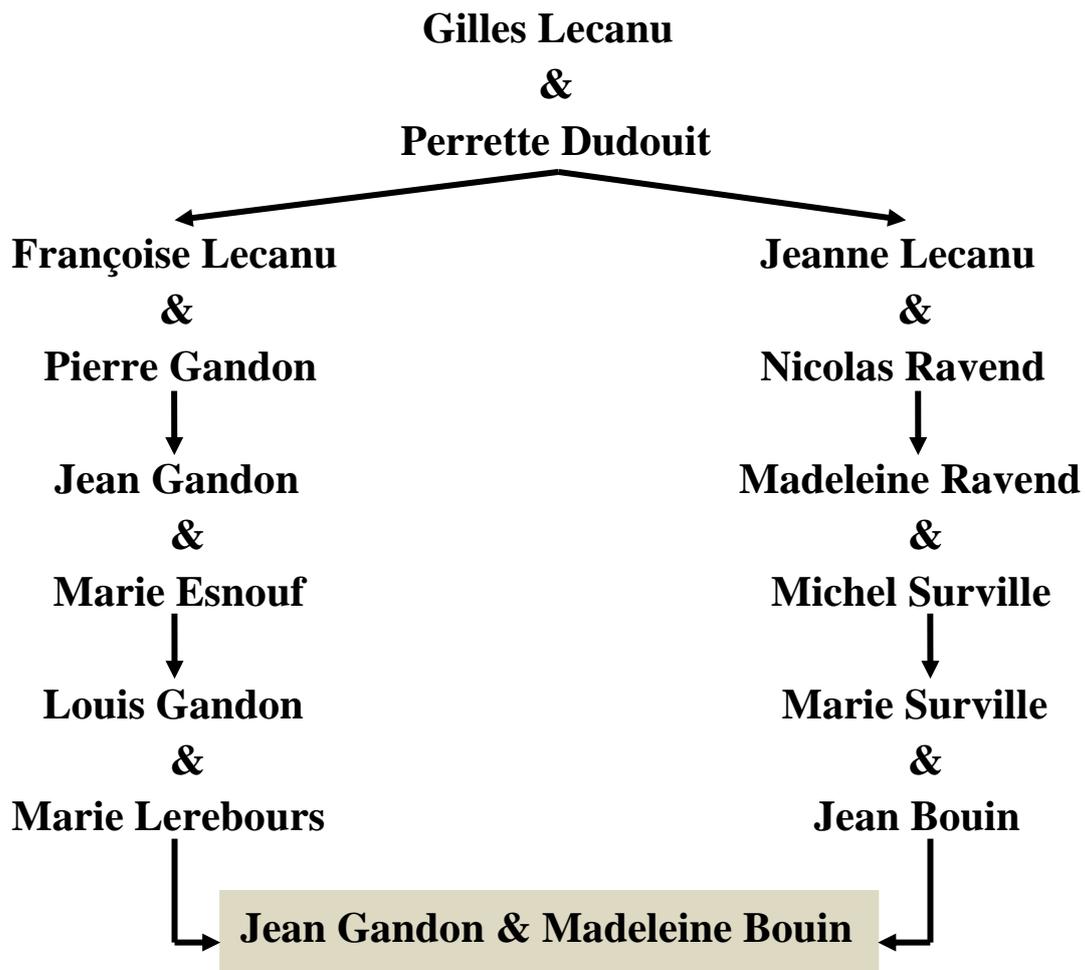
Marie Huault  
&  
François Ravend

Jean Huault & Marie Ravend  
24 juillet 1787 à Sainte Suzanne sur Vire

Le jourd'hui vingt quatre juillet mil sept cent quatrevingt  
sept après la publication des bans du futur mariage entre  
Jean huault fils aîné de feu Guillaume et de Françoise  
huault de la paroisse de trois gots diocèse de Coutances, et  
Marie François Ravend fille de François et de Marie  
huault de cette paroisse, faite en cette Eglise au prône de la  
Messe paroissiale les dimanches premiers, huit et quinze juillet  
sans qu'il se soit trouvé d'autre empêchement que celui de  
consanguinité du deux au deux ~~deux~~, du quel  
empêchement ils ont été dispensés par un bref de notre saint  
père le pape en date du dix huit avril dernier, et sulminé  
à l'officialité de Bayeux par sentence du vingt trois juin  
dernier le tout document signé de M. l'abbé d'audibert  
faisant les fonctions d'official, et sousscrit du sieur gabriel  
secrétaire la quelle sentence est demeurée en nos mains  
nous soussigné vicaire de la paroisse de Ste Suzanne  
avons reçu, après les fiancailles célébrées le vingt deux du  
présent mois, ce jourd'hui en cette Eglise leur contrat  
consentement de mariage, et leur avons donné la benediction  
nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte Eglise

« Ce jourd'hui, vingt quatre juillet mil sept cent quatre vingt sept après la publication des bans du futur mariage entre Jean Huaux, fils majeur de feu Guillaume et de François Huaux de la paroisse de Troisgots, diocèse de Coutances et Marie Françoise Ravend, fille de François et de Marie Huaux de cette paroisse, faite en cette église au prône de la messe paroissiale les dimanche premier, huit et quinze juillet, sans qu'il se soit trouvé d'autre empêchement que celui de consanguinité du deux au deux ; duquel empêchement ils ont été dispensés par un bref de notre Saint Père le pape en date du dix huit avril et fulminé à l'officialité de Bayeux par sentence du vingt trois juin dernier, le tout dûment signé de M l'abbé d'Audibert faisant les fonctions d'official et souscrit du sieur Gabriel, secrétaire . Laquelle sentence est demeurée en nos mains ; nous soussigné vicaire de la paroisse de Ste Suzanne avons reçu après les fiançailles célébrées le vingt deux du présent mois, ce jourd'hui en cette église le dit mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise... »

Des cas similaires sont relevés au sein de la famille Bouin. En 1765, sous Louis XV, Jean Gandon épouse Madeleine Bouin. Les mariés sont parents au quatrième degré.

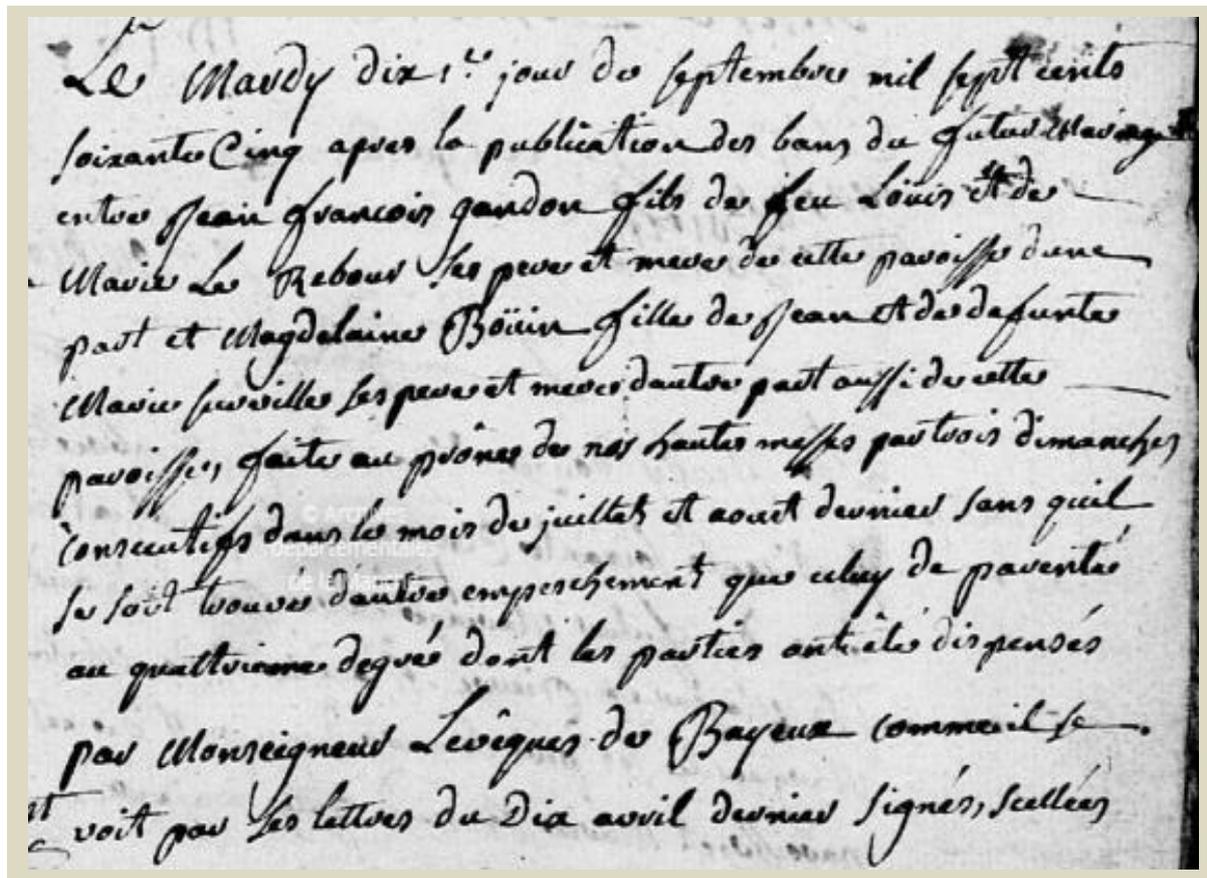


Les époux ont obtenu de l'évêque une dispense de consanguinité.



Dispense officielle de l'évêque de Bayeux rédigée en latin.  
(Ste Suzanne sur Vire relevait alors du diocèse de Bayeux)

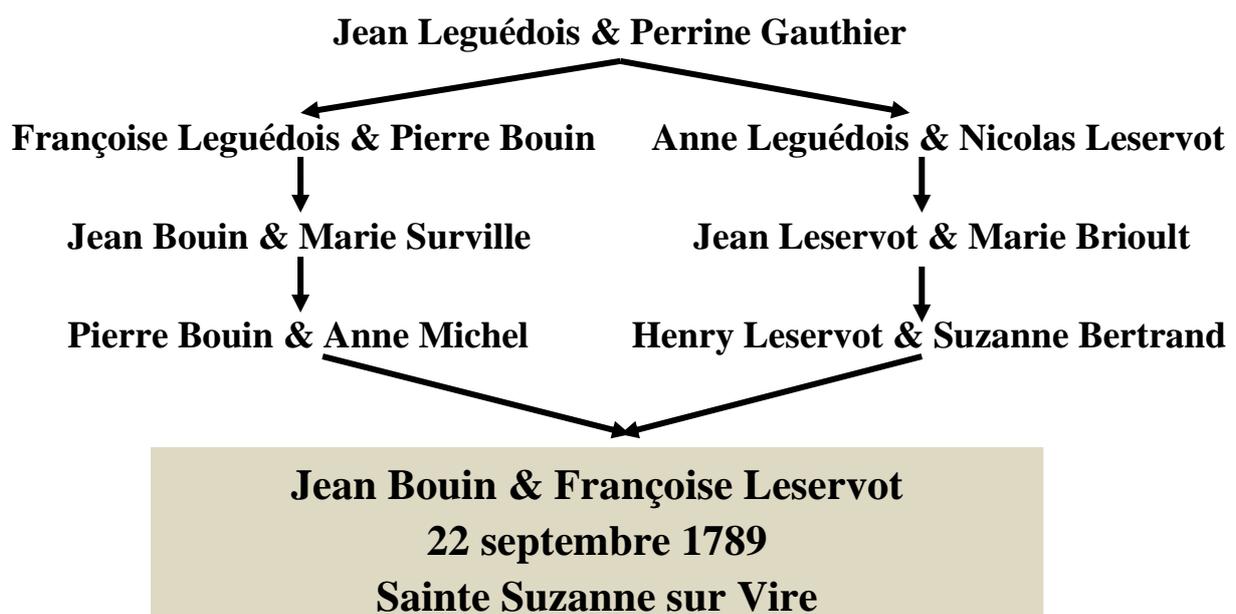
Le mariage est célébré le dix septembre 1765 à Ste Suzanne sur Vire.



*De son sceau contresigné par son secrétaire et dûment insinués et bien en forme, je soussigné Jacques Pouchin curé de Ste Suzanne après les fiançailles célébrées du jour d'hier en cette église ai reçu leurs mutuel consentement de mariage et leurs ai donné la bénédiction nuptiale avec les*

« Le mardi dixième jour de septembre mil sept cent soixante cinq, après la publication des bans, du futur mariage entre Jean François Gandon fils de feu Louis et de Marie Le Rebours, ses père et mère de cette paroisse, d'une part et Magdeleine Bouin fille de Jean et de défunte Marie Surville ses père et mère, d'autre part, aussi de cette paroisse, faite aux prônes de nos hautes messes par trois dimanches consécutifs dans les mois de juillet et août derniers sans qu'il se soit trouvé d'autres empêchements que celui de parenté au quatrième degré dont les parties ont été dispensées par Monseigneur l'évêque de Bayeux comme il se voit par les lettres du dix avril dernier signées, scellées de son sceau, contresignées par son secrétaire et dûment insinuées et bien en forme, je soussigné Jacques Pouchin, curé de Ste Suzanne après les fiançailles célébrées du jour d'hier en cette église, ai reçu leurs mutuel consentement de mariage et leurs ai donné la bénédiction nuptiale... »

Sous Louis XVI, en 1789, une autre dispense concerne Jean Isaac Bouin et Anne Leservot, parents au quatrième degré.



Leur acte de mariage permet de mieux comprendre toutes les modalités d'une dispense de l'évêché pour consanguinité.

Le mardi vingt deux jours de septembre  
De la présente année mil sept cents quatre  
vingt neuf après la publication des bans du  
futur mariage entre Jean Isaac Boivin fils de Pierre Boivin  
Laboureur et de Jeanne Michel d'une part et Françoise  
Lefevrot fille unique de feu Nicolas Lefevrot et de  
Jeanne Bertrand toutes au présent de cette paroisse  
les dimanches vingt six juillet, neuf et quinze août  
dernier auxquels bans les nommés Pierre et Michel  
Boivin, Jeanne d'adout et Catherine Barraud habitans  
de cette paroisse et presens des parties ausoient formé  
devant le sieur principal Curé de cette paroisse leur  
opposition pour cause d'opprobre faite ledit Jean  
Isaac Boivin et ledite Françoise Lefevrot, pour raison  
desquels oppositions ledit sieur Curé auroit été traduit  
par les dits parties devant le juge royal de  
Baillages de Honneur; et après que ledites parties mieux  
réfléchies ont eu recours à l'autorité du seigneur Evêque  
et ont obtenu dispense de l'empeschement disimant  
du quatre au quatrieme degré de Consanguinité qui  
se trouve entre ledit Jean Isaac Boivin et ledite  
Françoise Lefevrot, ladite dispense en date du cinq  
du present mois de novembre et susinué le même jour  
et à nous présentée, nous soussignés vicaires de l'Église  
Jeanne après que ledites parties ont exécuté fidèlement  
tout ce qui leur étoit prescrit dans la dispense a elle  
remise, et après qu'ils se sont préparés par la  
Reception du sacrement de pénitence en résultat des  
sacramens célébrés du jour d'hier avons de nous en l'Église  
eglise leur consentement mutuel et leur a nous donné  
La benediction nuptiale avec les Ceramories  
prescrite par la sainte Église.

« Le mardi vingt deuxième jour de septembre de la présente année mil huit cent quatre vingt neuf après la publication des bans du futur mariage, entre Jean Isaac Bouin fils de Pierre Bouin, laboureur et de feu Anne Michel, d'une part et Françoise Leservot fille majeure de feu Henry Leservot et de Suzanne Bertrand, faite au prône de notre messe paroissiale les dimanches vingt six juillet, neuf et seize août dernier ; auxquels bans les nommés Pierre Letellier, Michel Bouin, Jeanne Dudouit et Catherine Ravend, habitants de cette paroisse et parents des parties avaient formé devant le sieur Pinabel curé de cette paroisse leur opposition pour cause de parenté entre le dit Jean Isaac Bouin et la dite Françoise Leservot pour raison desquelles oppositions le dit sieur curé avait été traduit par les susdites parties devant le juge royal du Bailliage de Thorigny ; et après que les sudites parties mieux réfléchies ont eu recours à l'autorité du seigneur évêque, ils ont obtenu dispense de l'empêchement dirimant [qui annule un mariage] du quatre au quatrième degré de consanguinité qui se trouve entre le dit Jean Isaac Bouin et la dite Françoise Leservot ; la dite dispense, en date du cinq du présent mois, contrôlée et insinuée le même jour et à nous présentée, nous soussigné vicaire de Ste Suzanne après que les dites parties ont exécuté fidèlement tout ce qui leur avait été prescrit dans la dispense à elles remise, et après qu'elles se sont préparées pour la réception du sacrement de pénitence en résultance des fiançailles célébrées du jour d'hier, avons reçu en cette église leur consentement mutuel et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte Eglise... »

Plusieurs mois pouvaient s'écouler entre l'opposition au mariage, la demande de dispense, l'autorisation de l'union et les noces.

## Les inhumations

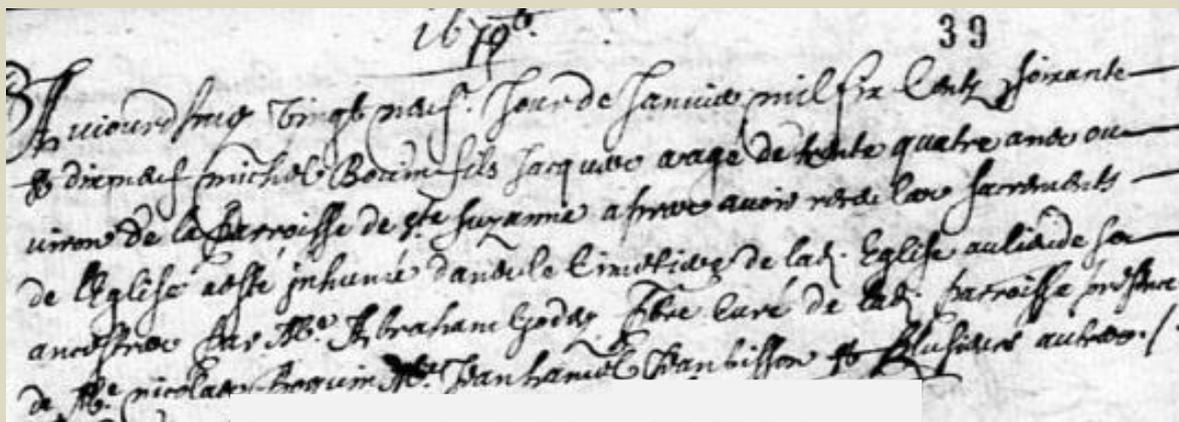
En 1579, l'ordonnance de Blois ordonne la tenue, dans chaque paroisse, de registres pour les sépultures.

Les inhumations se déroulent peu de temps après le décès, soit le jour même soit le lendemain au plus tard.

Le lundi vingt. Cinqième jour du mois de fevrier de la presente année mil sept cents quatre vingt huit à Ste. par nous Curé de ce lieu soussigné, inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse Le Corps de Marie Bravard femme de Jean Anaut âgée d'environ vingt huit ans Decedée. Hier après avoir participé aux sacrements de l'église pendant sa maladie, l'édite inhumation faite en présence du sieur Dupont vicaire, Michel Leguendois Custos et plusieurs autres Pinabel C. de Ste Suzanne Dupont Alleguendois

« Le lundi vingt cinquième jour du mois de février de la présente année mil sept cent quatre vingt huit a été, par nous curé de ce lieu soussigné, inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire] le corps de Marie Ravend, femme de Jean Huault âgée d'environ vingt huit ans décédée d'hier après avoir participé aux saints sacrements de l'Eglise pendant sa maladie. La dite inhumation faite en présence du sieur Dupont, vicaire, Michel Leguédois, custos et plusieurs autres. »

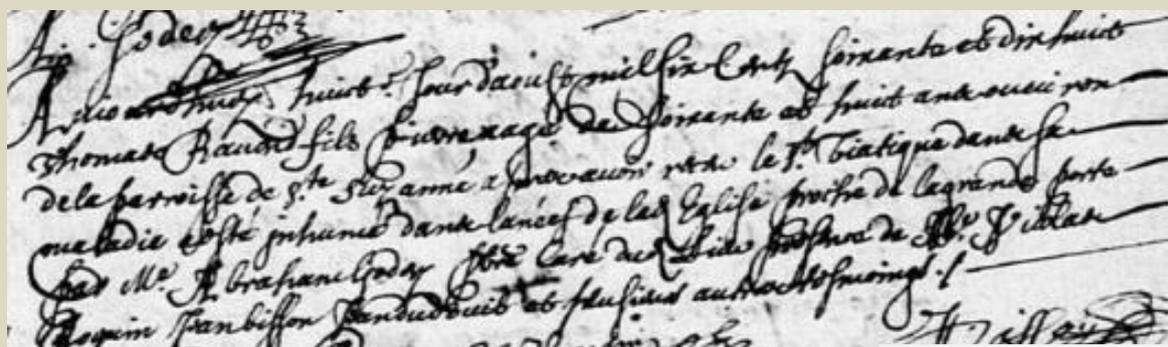
Le corps est enterré, le plus souvent, dans le cimetièrre pour les plus humbles ou dans l'église pour ceux qui ont une certaine notoriété. Dans la famille Bouin, les inhumations ont lieu dans le cimetièrre.



1679<sup>o</sup> 39  
Aujourd'hui vingt neuvième jour de janvier mil sept cent soixante et dix neuf Michel Bouin fils Jacques âgé de trente quatre ans environ de la paroisse de Ste Suzanne a après avoir reçu les sacrements de l'Eglise a été inhumé dans le cimetièrre de la dite église au lieu de ses ancêtres par Maître Abraham Godey prêtre curé de la dite paroisse présence de Me Nicolas Boyvin, Me Jean Hamel, Jean Bisson et plusieurs autres.

« Aujourd'hui vingt neuvième jour de janvier mil sept cent soixante et dix neuf, Michel Bouin, fils [de] Jacques, âgé de trente quatre ans environ de la paroisse de Ste Suzanne, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise a été inhumé dans le cimetièrre de la dite église au lieu de ses ancêtres par Maître Abraham Godey, prêtre curé de la dite paroisse, présence de Me Nicolas Boyvin, Me Jean Hamel, Jean Bisson et plusieurs autres. »

Chez les Ravend, quelques personnes sont inhumées dans l'église.



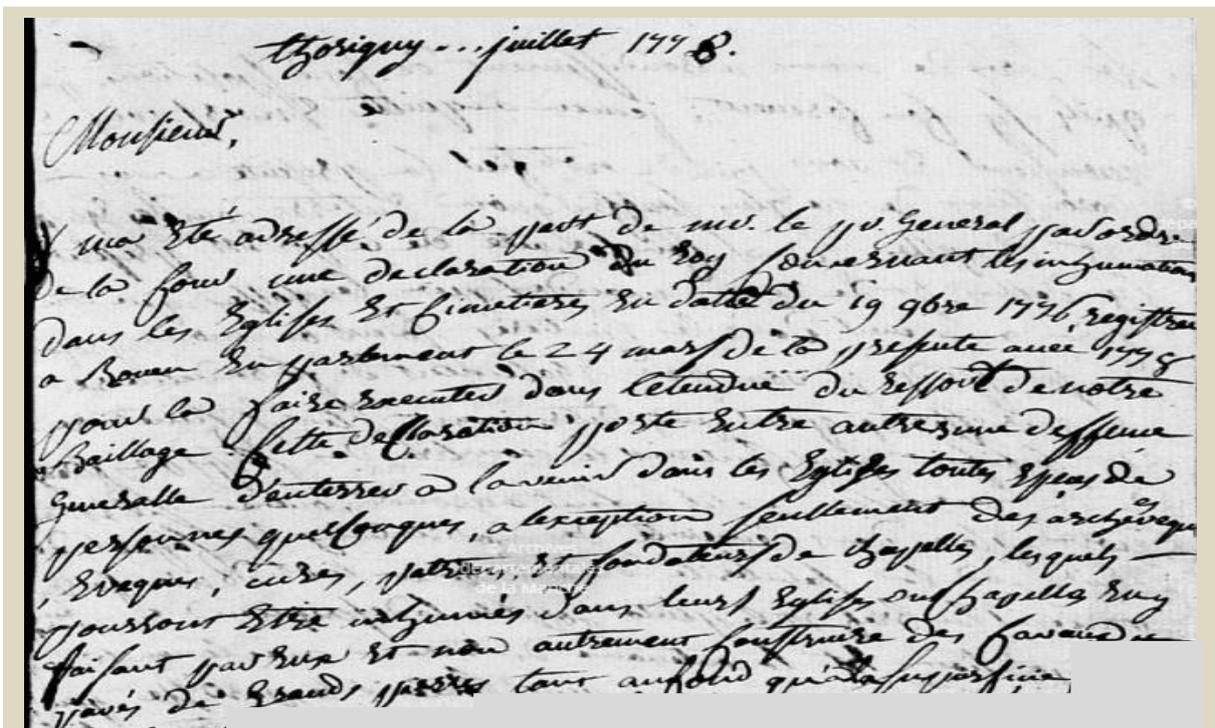
Aujourd'hui huitième jour d'août mil six cent soixante et dix huit Thomas Ravend fils Pierre âgé de soixante et huit ans environ de la paroisse de Ste Suzanne a après avoir reçu le saint viatique dans sa maladie a été inhumé dans la nef de la dite église proche de la grande porte par Me Abraham Godey prêtre curé de la dite paroisse présence de Me Nicolas Boyvin, Me Jean Hamel, Jean Bisson et plusieurs autres.

« Aujourd'hui huitième jour d'août mil six cent soixante et dix huit, Thomas Ravend fils [de] Pierre, âgé de soixante et huit ans environ de la paroisse de Ste Suzanne, après avoir reçu le saint viatique dans sa maladie, a été inhumé dans la nef de la dite église, proche de la grande porte, par Me Abraham Godey, prêtre curé... »

Outre Thomas, son fils Mathieu est, lui aussi, inhumé dans l'église avec son épouse, Marie Lerebours. Le fils de ces derniers, Guillaume et sa femme (Anne Osouf) reposent dans la nef. Enfin en 1758, Henry, fils de Guillaume et Anne, est le dernier membre de la famille à être enterré dans l'église.

Depuis le Moyen Âge, l'âme d'un corps placé dans l'église était supposée aller plus vite près de dieu au paradis, ceci moyennant finance. Les places les plus proches du chœur étant les plus chères.

En 1776, une ordonnance de Louis XVI interdit, pour des raisons sanitaires, d'ensevelir dans les églises. Dans les registres paroissiaux de Sainte Suzanne, un document en atteste.



Thorigny... juillet 1778.

Monsieur,

Il m'a été adressé de la part de monsieur le procureur général par ordre de la Cour, une déclaration du roi concernant les inhumations dans les églises et cimetières en date du 19 novembre 1776, enregistrée à Rouen au parlement le 24 mars de la présente année 1778 pour la faire exécuter dans l'étendue du ressort de notre baillage. Cette déclaration porte en autres une défense générale d'enterrer à l'avenir dans les églises toutes espèces de personnes quelconques à l'exception seulement des archevêques, évêques, curés, patrons et fondateurs de chapelles, lesquels pourront être inhumés dans leurs églises ou chapelles, lui faisant par eux et non autrement construire des caveaux pavés de grandes pierres tant au fond qu'à la superficie...

Monsieur,

Thorigny...juillet 1778

« Il m'a été adressé de la part de monsieur le procureur général, par ordre de la Cour, une déclaration du roi concernant les inhumations dans les églises et cimetières en date du 19 novembre 1776, enregistrée à Rouen au parlement le 24 mars de la présente année 1778 pour la faire exécuter dans l'étendue du ressort de notre baillage. Cette déclaration porte en autres une défense générale d'enterrer à l'avenir dans les églises toutes espèces de personnes quelconques à l'exception seulement des archevêques, évêques, curés, patrons et fondateurs de chapelles, lesquels pourront être inhumés dans leurs églises ou chapelles, lui faisant par eux et non autrement construire des caveaux pavés de grandes pierres tant au fond qu'à la superficie... »

## Natalité, nuptialité et mortalité

### Les naissances

En France, sous l'Ancien Régime, la moyenne des naissances par foyer est de six à huit. Dans la famille Ravend (de Thomas et Jeanne à François et Marie), le chiffre est dans la fourchette basse avec en moyenne six enfants par couple.

	<b>Total</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>
<b>Thomas et Jeanne</b>	4	1	3
<b>Nicolas et Jeanne</b>	7	2	5
<b>Mathieu et Marie</b>	7	3	4
<b>Pierre et Perrette</b>	5	4	1
<b>Madeleine et Michel</b>	4	2	2
<b>Guillaume et Anne</b>	7	5	2
<b>Jean et Madeleine</b>	6	5	1
<b>Henry et Marie</b>	8	4	4
<b>François et Marie</b>	7	4	3
<b>Barnabé et Marie</b>	5	4	1
<b>Louis et Jeanne</b>	4	1	3
<b>Michel et Elisabeth</b>	4	1	3
<b>Gilles et Marie</b>	1	1	0
<b>Michel et Emma</b>	2	2	0
<b>Nicolas et Julie</b>	8	2	6

#### **Nombre d'enfants par couple au sein de la famille Ravend.**

Dans la famille Bouin, le chiffre est plus bas avec en moyenne cinq enfants par couple. Les enfants du couple Paul et Marie ne sont pas pris en compte car, à l'exception de l'aînée Marie Madeleine, tous les enfants naissent après 1789, année charnière qui marque la fin de l'Ancien Régime.

Michel et Marie Robert, ainsi que Michel et Marie Anger n'ont que trois enfants car les deux jeunes femmes meurent prématurément, respectivement les 13 mars 1670 et 27 septembre 1747 (28 ans).

	<b>Total</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>
Jacques et Guillemette	6	2	4
Michel et Marie	3	0	3
Michel et Anne	3	2	1
Michel et Marie	6	1	5
Thomas et Jeanne	3	1	2
Michel et Marie	2	0	2
Michel et Anne	3	2	1
Marie et Pierre	11	6	5
Michel et Madeleine	8	4	4
Paul et Marie	8	1	7

### **Nombre d'enfants par couple au sein de la famille Bouin.**

A partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, les naissances sont en baisse mais des couples ont encore de nombreux enfants à l'image de Nicolas Ravend et Julie Louvel ainsi que Paul Bouin et Marie Bouet. Le jeune âge (18 et 17 ans) au mariage des deux femmes est une source d'explication. Elles ont bénéficié d'une durée de procréation de plus de vingt ans. Nicolas et Julie auraient pu avoir plus d'enfants sans la mort prématurée de Nicolas à 35 ans. Julie n'a alors que 30 ans.

Après 1789, dans la famille Ravend, le nombre moyen d'enfants par couple n'est plus que de quatre. Gilles et Marie Guilbert n'ont qu'un enfant car leur mariage est tardif (43 et 42 ans). Au sein des autres couples, le mariage à un âge avancé des hommes, entre 42 et 47 ans, explique, pour une part, le moindre nombre de naissances.

La baisse de la natalité au XIX<sup>ème</sup> siècle est principalement due à la limitation des naissances pratiquées au sein des couples mariés, malgré le contexte hostile : opposition de l'Eglise, des médecins et des responsables politiques de l'époque. Les principaux moyens utilisés restent longtemps le retrait, l'abstinence périodique et, en cas d'échec, l'avortement fréquent dans les classes populaires, mais puni par la loi. La limitation des naissances apparaît avant tout comme un facteur d'ascension sociale : elle permet d'améliorer le niveau de vie du ménage et les chances de la nouvelle génération. La maîtrise des naissances s'explique par l'évolution des mentalités. S'impose

progressivement l'idée que c'est aux parents de travailler pour leurs enfants et non l'inverse. L'apport des enfants n'est plus d'ordre économique, mais émotionnel.

Sur 132 naissances recensées au sein des deux familles de 1662 à 1831, le nombre de filles est de 60 (45%), celui des garçons de 72 (55%). Ces pourcentages ne sont pas très éloignés des statistiques officielles qui indiquent qu'en France on recense, en moyenne à la naissance, 105 garçons pour 100 filles. Au sein de la famille Ravend, sur 79 naissances recensées, le nombre de filles : 41 (52%) est légèrement supérieur à celui des garçons : 38 (48%). Chez les Bouin, sur 53 naissances recensées, 19 concerne des filles (36%) et 34 des garçons (64%). Si trois couples possèdent un nombre équivalent de filles et de garçons, la répartition filles-garçons est parfois très inégale, c'est le cas pour les couples Jean Ravend - Madeleine Saffray et Paul Bouin - Marie Bouet (voir les tableaux).

Le premier enfant naît rapidement. Sur treize couples sur vingt cinq, la première naissance survient dans l'année qui suit le mariage.

	Premier enfant	Durée mariage-1 <sup>ère</sup> naissance	Ecart entre les enfants (en années)	Durée entre le premier et le dernier enfant
Jacques – Guillemette	Jacques	1 an	2-1-1-1-3	8 ans
Michel – Marie	Joachim	11 mois	2-2	4 ans
Michel – Anne	Gillette	2 ans	3-4	7 ans
Michel – Marie	Thomas	1 an	3-2-2-2-3	12 ans
Thomas – Jeanne	Michel	10 mois	2-2	4 ans
Michel – Marie	Pierre	1 an ½	3	3 ans
Michel – Anne	Michel	1 an	6-12	18 ans
Marie – Pierre	Michel	10 mois	2-1-1-2-1-2-2-3-4-5	23 ans
Michel – Madeleine	Jacques	9 mois	3-3-3-1-2-7	19 ans
Paul – Marie	Marie	10 mois	2-2-2-2-2-3-3	16 ans

### **Les naissances au sein de la famille Bouin**

Sur dix couples, la moitié a un enfant dans l'année qui suit le mariage. Neuf enfants sur dix naissent moins d'un an et demi après l'union.

	Premier enfant	Durée mariage-1 <sup>ère</sup> naissance	Ecart entre les enfants (en années)	Durée entre le premier et le dernier enfant
Thomas - Jeanne	Nicolas	6 ans	4-1-4	9 ans
Nicolas - Jeanne	Thomas	10 mois	3-1-5-1-3-3	16 ans
Mathieu - Marie	Jeanne	9 mois	2-1-2-1-2-2	10 ans
Pierre - Perrette	Gilette	2 ans	3-2-3-8	16 ans
Madeleine - Michel	Pierre	1 an	2-3-1	6 ans
Guillaume - Anne	Jeanne	10 mois	2-2-1-3-3-2	13 ans
Jean - Madeleine	François	10 mois	1-2-2-3-4	12 ans
Henry - Marie	Marie	9 mois	1-1-2-2-2-2-1	11 ans
François - Marie	Jean	10 mois	2-3-2-2-3-4	16 ans
Barnabé - Marie	Marie	11 mois	1-2-2-2	7 ans
Louis - Jeanne	Nicolas	1 an	2-2-3	7 ans
Michel - Elisabeth	Françoise	1 an	2-3-3	8 ans
Gilles - Marie	Marie	1 an 1/2		
Michel - Emma	Augustine	1 an 1/2	1 an 1/2	1 an 1/2
Nicolas - Julie	Louis	1 an	1-2-2-2-1-1-2	11 ans

### Les naissances au sein de la famille Ravend

Sur quinze couples, huit ont un enfant dans l'année qui suit le mariage. Treize enfants sur quinze naissent moins d'un an et demi après l'union. En France, on a, en moyenne jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, un enfant tous les ans et demi. Dans la famille Bouin, l'écart moyen est d'un peu plus de deux ans (2,1). Chez les Ravend, cet écart est d'un peu moins de deux ans (1,8).

### La nuptialité

Jacques	Guillemette	Michel	Marie	Michel	Anne
29	27	20	?	25	30
Michel	Marie	Thomas	Jeanne	Michel	Marie
22	28	26	29	34	21
Michel	Anne	Pierre	Marie	Michel	Madeleine
42	27	27	18	26	18
Paul	Marie				
28	17				

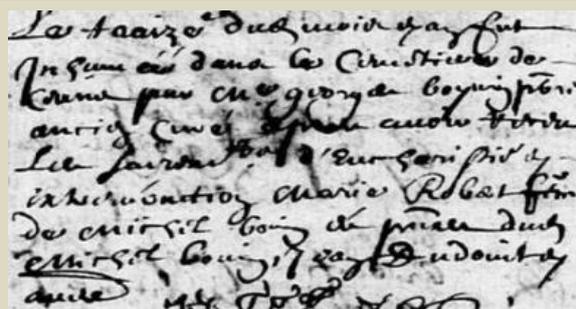
### Âge au mariage au sein de la famille Bouin.

Thomas	Jeanne	Nicolas	Jeanne	Mathieu	Marie
20	?	26	?	24	?
Pierre	Perrette	Michel	Madeleine	Guillaume	Anne
24	25	34	31	37	17
Jean	Madeleine	Henry	Marie	François	Marie
33	33	30	?	22	29
Barnabé	Marie	Louis	Jeanne	Michel	Elisabeth
47	25	42	23	43	17
Gilles	Marie	Michel	Emma	Nicolas	Julie
43	42	47	26	24	18

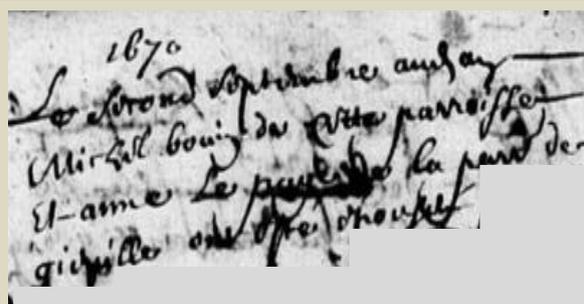
### Âge au mariage au sein de la famille Ravend.

Autrefois, le choix était fait de se marier tard pour éviter les naissances trop fréquentes : 27 à 28 ans pour les garçons 25 à 26 ans pour les filles (respectivement 31 et 25 ans chez les deux familles confondues). Des nuances apparaissent entre les deux familles. Chez les Ravend, les femmes se marient dans la moyenne (26 ans), les hommes convolent plus tard (33 ans). Au sein de la famille Bouin, l'âge au mariage chez les hommes est dans la moyenne (28 ans), Les femmes s'unissent plus tôt (24 ans).

Des remariages ont lieu, principalement au sein de la famille Bouin. Après la mort de son épouse Marie Robert, le 13 mars 1670, Michel Bouin se remarie rapidement à Anne Lepage.



« Le treize du mois [mars] et an [1670] fut inhumée dans le cimetièrre de céans [Sainte Suzanne sur Vire], par Me Georges Boyvin prêtre (...) curé, après avoir reçu les sacrements d'eucharistie et d'extrême onction, Marie Robert, femme de Michel Bouin, en présence du dit Michel Bouin, Jean Dudouit et autres. »



1670  
« Le second septembre au dit an, Michel Bouin de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire] et Anne Lepage de la paroisse de Giéville ont été épousés (...) »

Le petit - fils de Michel, nommé aussi Michel, se remarie en 1748, après le décès de son épouse Marie Anger le 27 septembre 1747.

Les samedi troisieme jour du mois d'août mil sept cent quarante huit, après la publication des bans de futur mariage entre michel bouin fils majeur de feu michel et de marie leguedois laboureur de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire] demeurant presentement en celle de sainte croix de saint lô, veuf de marie anger et anne lemonnier, fille majeure de feu rené et de defunte leonarde massier, laboureur de la paroisse de saint louet, de present demeurant en celle de sainte suzanne, faite en cette eglise et celle de sainte croix de saint lô...

« Le samedi troisième jour du mois d'août mil sept cent quarante huit, après la publication des bans, du futur mariage entre Michel Bouin, fils majeur de feu Michel et de Marie Leguédais, laboureur de cette paroisse [Sainte Suzanne sur Vire] demeurant présentement en celle de Sainte Croix de Saint Lô, veuf de Marie Anger et Anne Lemonnier, fille majeure de feu René et de défunte Léonarde Massier, laboureur de la paroisse de Saint Louet, de présent demeurant en celle de Sainte Suzanne, faite en cette église et celle de Sainte Croix de Saint Lô... »

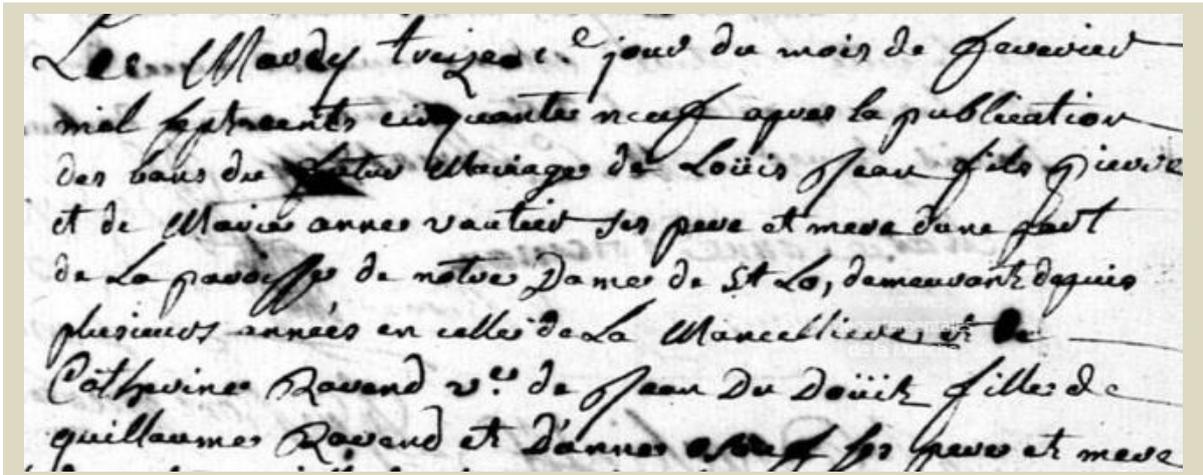
respectivement âgés de 7 et 4 ans. Entre 1749 et 1768, trois enfants naissent de son union à Anne Lemonnier : Michel, Marie et Anne.

Thomas Bouin, fils de Paul et Marie Bouet, se marie trois fois.

L'an mil huit cent cinquante, le vingt neuvieme jour du mois d'août, à quatre heures du soir. Pardevant Nous Felix Ferdinand Fontaine Maire en l'absence de M. le Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Quibou, canton de Causy, département de la Manche, sont comparus, en notre maison commune, pour contracter mariage, D'une part, le Sieur Thomas Victor Bouin, cultivateur âgé de cinquante six ans, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance en date du vingt trois floreal an deuxieme, extrait du registre de l'Etat civil de la commune de Sainte Suzanne sur Vire, domicilié à Saint Samson, canton de Causy, fils majeur de feu Paul Bouin, décédé en la commune d'ela âgé de manuelleire, le burge ans, profession d'Ormeuier au oure d'ela domicilié à republique, et de feu Marie Anne Bouet, décédée d'ela manuelleire, âgée de le dix mai 1846 ans, profession de veuf en premiere nocce domiciliée à Marie Bouet, décédée à saint Samson de bon foie le dix huit octobre 1845 en en seconde nocce de feu Marie Louise Fossard, décédée à saint Samson le vingt deux 1846, D'autre part, et Demoiselle monique alexandrine fossard, âgée de quarante trois ans, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance

Il s'unit le 29 août 1850 à Monique Fossard. Il est alors veuf en première noce de Marie Housset et en seconde noces de Françoise Vivier décédée le 20 mars 1845.

Au sein de la famille Ravend, un seul remariage apparaît.



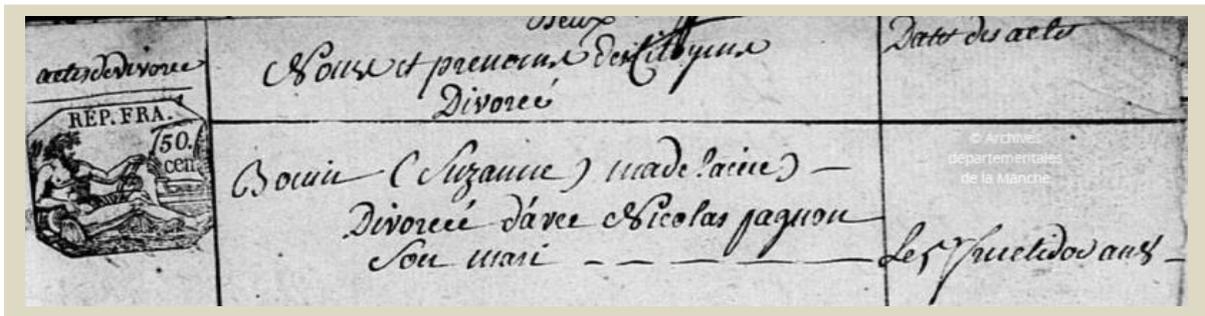
« Le mardi treizième jour du mois de février mil sept cent cinquante neuf, après la publication des bans du futur mariage de Louis Jean, fils [de] Pierre et de Marie Anne Vautier, ses père et mère d'une part, de la paroisse de Notre Dame de St Lô, demeurant depuis plusieurs années en celle de La Mancellière et de Catherine Ravend, veuve de Jean Dudouit, fille de Guillaume Ravend et D'Anne Osouf, ses père et mère... »

Après le décès de son époux, Jean Dudouit, le 1<sup>er</sup> juin 1758, Catherine Ravend se remarie le 13 février 1759 à Louis Jean. Le veuvage est de courte durée.

A la fin de la Révolution française, la Constitution du 3 septembre 1791 désacralise le mariage en instituant le mariage civil. Considéré par la loi comme un contrat civil, le mariage peut dès lors être rompu librement par accord des deux parties. Le divorce est légalisé par décret du 20 septembre 1792. Ceci entraîne un nombre considérable de cas de divorce en France. Dès l'an VII (1798-1799) un mariage sur trois est dissous par le divorce, avec de nombreux abus au détriment des femmes qui ne peuvent en faire usage, faute d'autonomie financière.

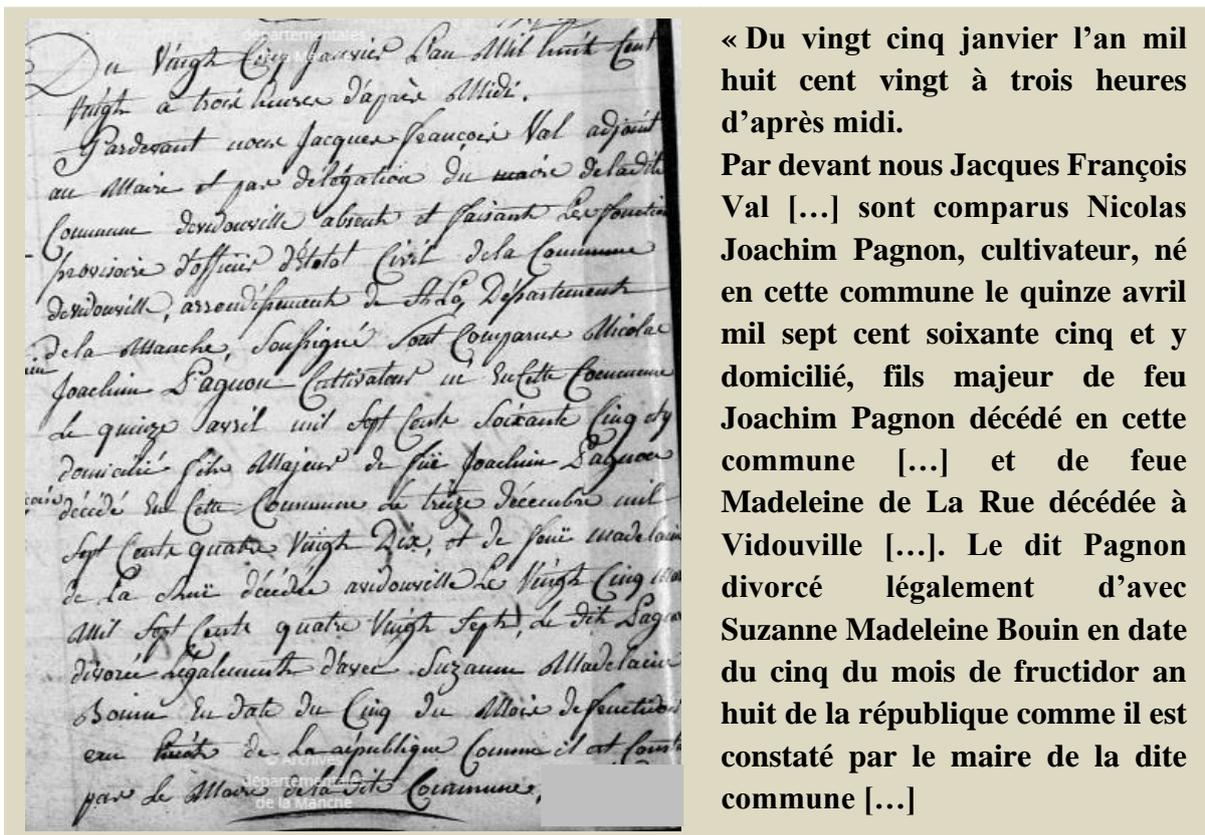
Un divorce a lieu au sein de la famille Bouin, Il concerne Suzanne Bouin, fille de Michel et Madeleine Lemare. Elle s'est unie, le huit novembre 1791 à Sainte Suzanne sur Vire, avec Nicolas Pagnon.

Le 5 fructidor an VIII (23 août 1800) est prononcé leur divorce, à Vidouville.



Acte de divorce (table décennale sur le registre de l'état civil de Vidouville)

Lors du mariage de Nicolas Pagnon et Jeanne Youf, le 25 janvier 1820 à Vidouville, un passage rappelle ce divorce.



Le dit Nicolas Pagnon se remarie trois fois : le 25 janvier 1820 à Jeanne Youf, le 16 septembre 1828 à Françoise Roulland et le 30 mai 1833 à Jeanne Dudouit.

Si Michel Bouin et Anne Lemonnier meurent à des âges assez semblables : 77 et 80 ans, la différence est souvent plus marquée. Parfois, les hommes décèdent à un âge plus avancé que leur femme ; ainsi Michel Bouin vit 6 années de plus que sa femme (72 ans contre 66 ans) et surtout Pierre Thomine meurt à 67 ans alors que Marie Bouin, son épouse, décède à 46 ans. Toutefois, ce sont surtout les femmes qui vivent plus longtemps. Les écarts d'âge sont quelquefois très importants. Jacques, Michel et Michel Bouin meurent respectivement à 55, 34 et 36 ans contre 75, 80 et 78 ans pour leurs femmes respectives : Guillemette Dudouit, Anne Lepage et Marie Leguédois.

### Les décès

	0 – 12 mois	1 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 79 ans	80 à 89 ans	Nombre de décès
<b>1657 à 1879</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>52</b>
<b>Avant 1789</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>29</b>
<b>De 1789 à 1879</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>23</b>

#### Décès par tranches d'âge de 1657 à 1879 chez les Bouin

	0 – 12 mois	1 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 79 ans	80 à 89 ans	Nombre de décès
<b>1658 à 1852</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>69</b>
<b>Avant 1789</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
<b>De 1789 à 1852</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>29</b>

#### Décès par tranches d'âge de 1658 à 1852 chez les Ravend

Sous l'Ancien régime, du XVII<sup>ème</sup> siècle à 1789, l'âge moyen au décès est bas, il est d'environ 40 ans pour la famille Bouin et 38 ans chez les Ravend. La différence est marquée entre celui des hommes (32 et 31 ans) et celui des femmes (48 et 44 ans). De 1789 au XIX<sup>ème</sup> siècle, il remonte à environ 57 ans chez les Bouin et 48 ans pour les Ravend. La différence entre hommes (54 et 45 ans) et femmes (60 et 52 ans) reste forte.

Avant 1789, seulement 24 hommes ou femmes sur 69 personnes recensées au décès, soit environ 35 % ont 60 ans ou plus (38% chez les Bouin, 32% chez les Ravend). Après 1789, sur 52 personnes recensées au décès, 24 d'entre elles ont 60 ans ou plus, soit environ 46% (Bouin : 52%, Ravend : 41%). Les plus âgés au décès sont Thomas et Anne Bouin (83 ans l'un et l'autre), d'une part, Marie et François Ravend (80 et 78 ans), d'autre part.

La faiblesse de l'espérance de vie sous l'Ancien régime est due à la mortalité infantile (de la naissance à 12 mois) et à la mortalité juvénile (d'un an à 19 ans inclus) qui sont fortes. En France, un enfant sur trois meurt avant un an, près de la moitié décède avant l'âge adulte. Ces chiffres sont moindres au sein des deux familles confondues : environ 10% et 23% environ. Quelques nuances existent entre les deux familles :  
- Bouin : 7% et 24% - Ravend : 12% et 22%

Les maladies de l'enfance (rougeole, rubéole, varicelle, oreillons, coqueluche) sont souvent mortelles. Les enfants sont aussi touchés par les accidents : noyades, insolation..., les parents ne pouvant pas toujours les surveiller.

L'âge moyen au décès au sein des familles est bas. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, il est respectivement de 38 et 33 ans au sein des couples Nicolas Ravend - Jeanne Lecanu et Jacques Bouin - Guillemette Dudouit. Il augmente au XVIII<sup>ème</sup> siècle, puisqu'il est respectivement de 41 et 46 ans au sein des couples Henry Ravend - Marie Lemièrre et Michel Bouin - Madeleine Lemare.

Après 1789, de meilleures conditions sanitaires, notamment au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'amélioration de l'hygiène, les vaccinations et la disparition des crises de subsistance permettent l'augmentation de l'espérance de vie. Ainsi dans la première partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'âge moyen au décès au sein des familles Barnabé Ravend - Marie Saffray et Paul Bouin - Marie Bouet est respectivement de 45 et 52 ans. Des reprises de la mortalité ne sont pas à exclure. Ainsi, l'âge moyen au décès est 36 ans au sein du couple Louis Ravend – Jeanne Bouin.

## Des crises sanitaires et économiques



A l'époque de Louis XIII et de son principal ministre, le cardinal de Richelieu, la peste fait de terribles ravages dans les villes et les campagnes de France, notamment en Bretagne et Normandie. Elle est endémique dans le pays de 1621 à 1657. Elle tue plus d'un million d'habitants.

Les registres paroissiaux de Sainte Suzanne sur Vire ne sont actuellement accessibles qu'à partir de 1656 au moment où cette crise se termine. Cependant, des recherches, effectuées par René Marie et publiées dans son ouvrage *Un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire*, nous prouvent que notre paroisse n'a pas été épargnée.

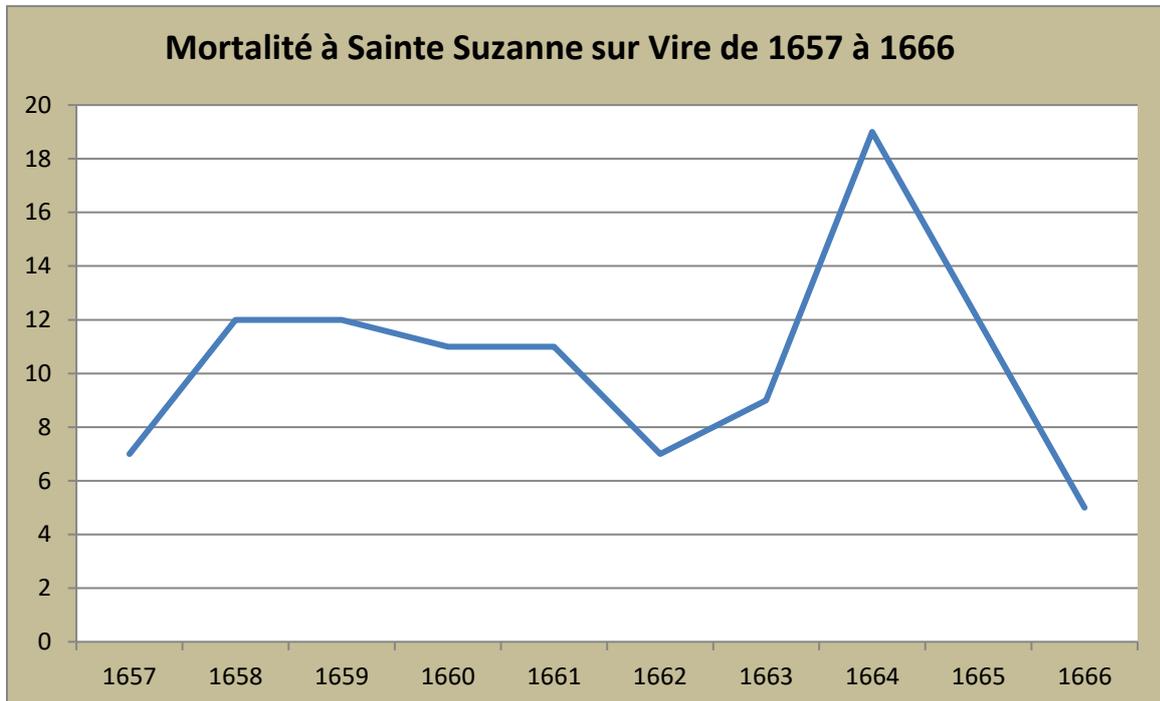
### **Pestilence**

Le 5 fév. et le 26 mars 1621 sont enterrées des « personnes mortes de la contagion ».  
Du 24 août au 19 nov. 1627, 5 autres personnes meurent de pestilence.<sup>(21)</sup>  
Ce nombre est de 30 entre le 21 août 1635 et le 13 fév. 1636. Le prêtre, Robert Aubert, meurt également de l'épidémie.  
Une autre source indique que la peste, en 1635, « fit des ravages tels que les décès, qui habituellement ne dépassaient pas le nombre de 13, s'élevèrent cette année-là à 49 dont 29 pestiférés ».<sup>(22)</sup>

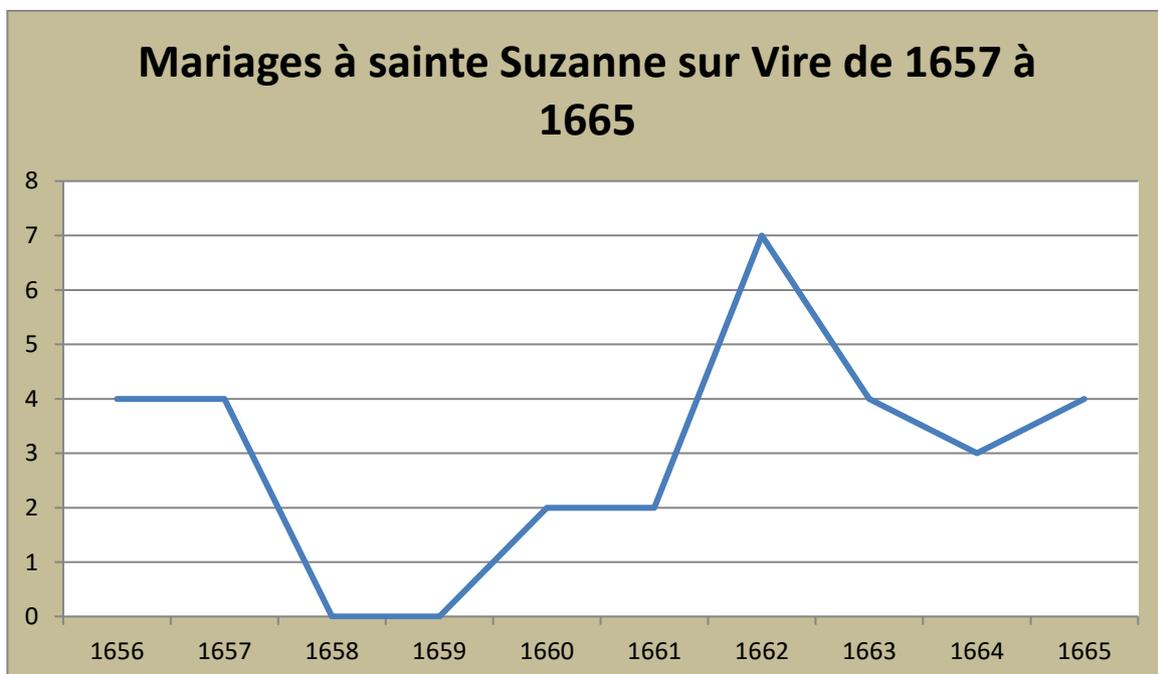
Bouin et Ravend ont vécu cette période difficile. Ont-ils été touchés par l'épidémie ?

Un autre fléau, les crises économiques, génèrent une forte mortalité. La terrible famine de l'avènement de Louis XIV, en 1660 - 1662, ravage une grande partie de la France. La Bretagne, le Val de Loire et la Normandie sont durement touchés. Les catastrophiques récoltes de 1660-1661, du fait de pluies continues et de températures anormalement basses durant le printemps et l'été 1661, provoquent une flambée des prix des céréales, la misère, une grave crise démographique

avec notamment l'effondrement des mariages, des naissances et une surmortalité causée par la famine mais aussi les épidémies.



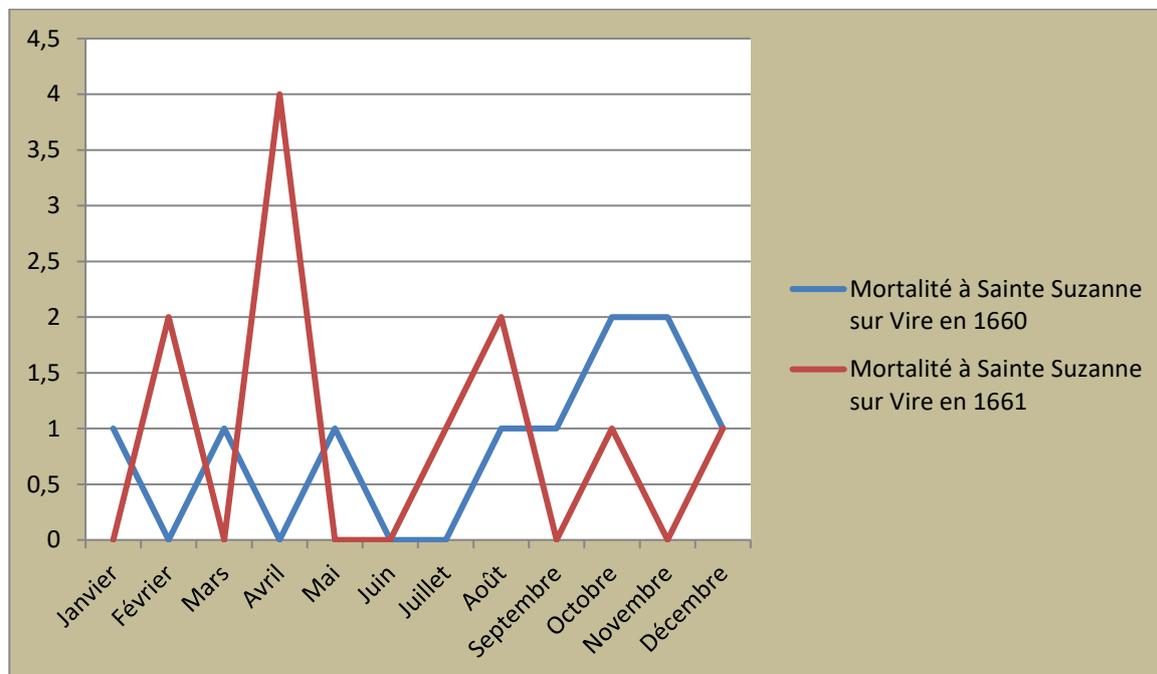
A Sainte Suzanne sur Vire, un plateau de mortalité apparaît de 1658 à 1661. Après un répit en 1662, un clocher de mortalité se dessine en 1664.



Si le nombre de naissances est resté stable durant cette période, les mariages chutent de 1658 à 1661.

Bouin et Ravend ont alors perdu des membres de leur famille : Pierre Ravend (83 ans), Denis Bouin (54 ans), Thomas Ravend (14 ans), Nicolas Bouin (13 ans), Chardine Bouin (55 ans) décédés respectivement les 12 mars et 2 juin 1658, le 24 mars 1659, le 14 novembre 1660 et le 15 décembre 1662.

Au vu des chiffres, il ne semble pas que Sainte Suzanne sur Vire ait été touchée par la famine. Cependant, certains habitants ont sans doute connu la disette car quelques mois de 1660 et 1661 montrent un surcroît de mortalité touchant toutes les tranches d'âge.



D'octobre 1660 à avril 1661, la mortalité est en dents de scie mais globalement en hausse. Sur 22 décès recensés durant ces deux années, la moitié est concentrée sur ces six mois là.

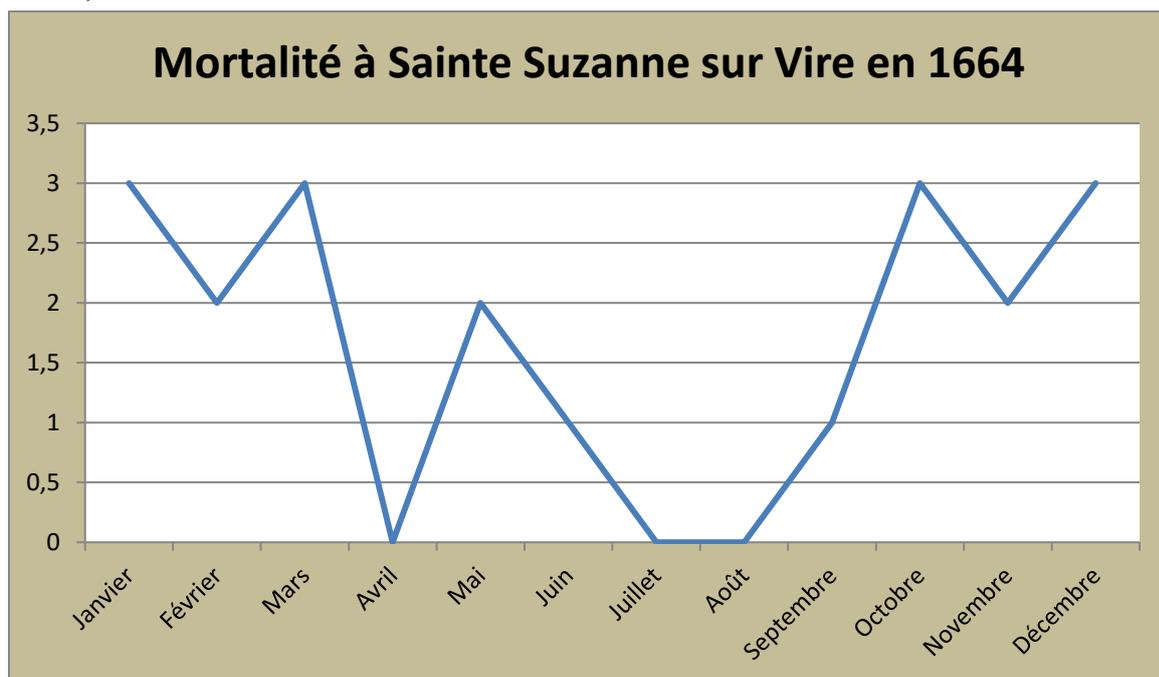
Après la médiocre récolte de 1660, les pluies continuelles au printemps 1661 endommagent la récolte de 1661. L'interaction entre les mauvaises conditions climatiques et les mauvaises récoltes favorise l'apparition de maladies et d'épidémies.

Sur les actes de décès revient régulièrement la cause de la mort à savoir la maladie, sans que l'on sache laquelle ou lesquelles.

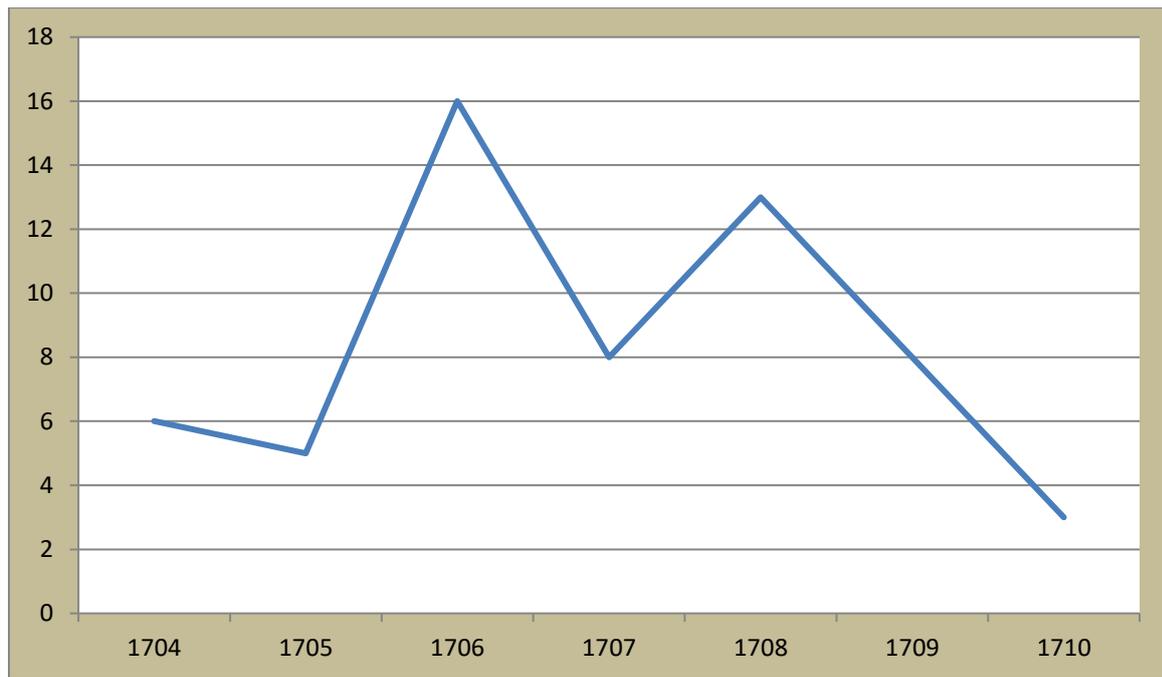
Le dimanche quatorze jour de novembre au dit an  
 audit an fut inhumé Nicolas Bouin âgé  
 de treize à quatorze ans environ ayant  
 reçu les Saints Sacraments tant de  
 l'autel qu'Extrême Onction en sa maladie  
 faite par M<sup>r</sup> Georges Boyvin prêtre Curé  
 de Ste Suzanne

« Le dimanche quatorzième jour de novembre au dit an [1660] fut inhumé Nicolas Bouin âgé de treize à quatorze ans environ, ayant reçu les Saints Sacraments tant de l'autel qu'Extrême Onction en sa maladie. L'inhumation faite par Maître Georges Boyvin prêtre, curé de Ste Suzanne. »

La maladie explique le pic de mortalité de 1664. Cette année là, aucune anomalie climatique n'est signalée : l'hiver est froid et sec, l'été doux et sec, sans excès. Sans doute, suite aux années difficiles qui ont précédé, les organismes sont-ils plus fragiles. Une nouvelle fois toutes les tranches d'âge sont atteintes, du nourrisson au vieillard. En dehors de l'été, les décès sont nombreux.



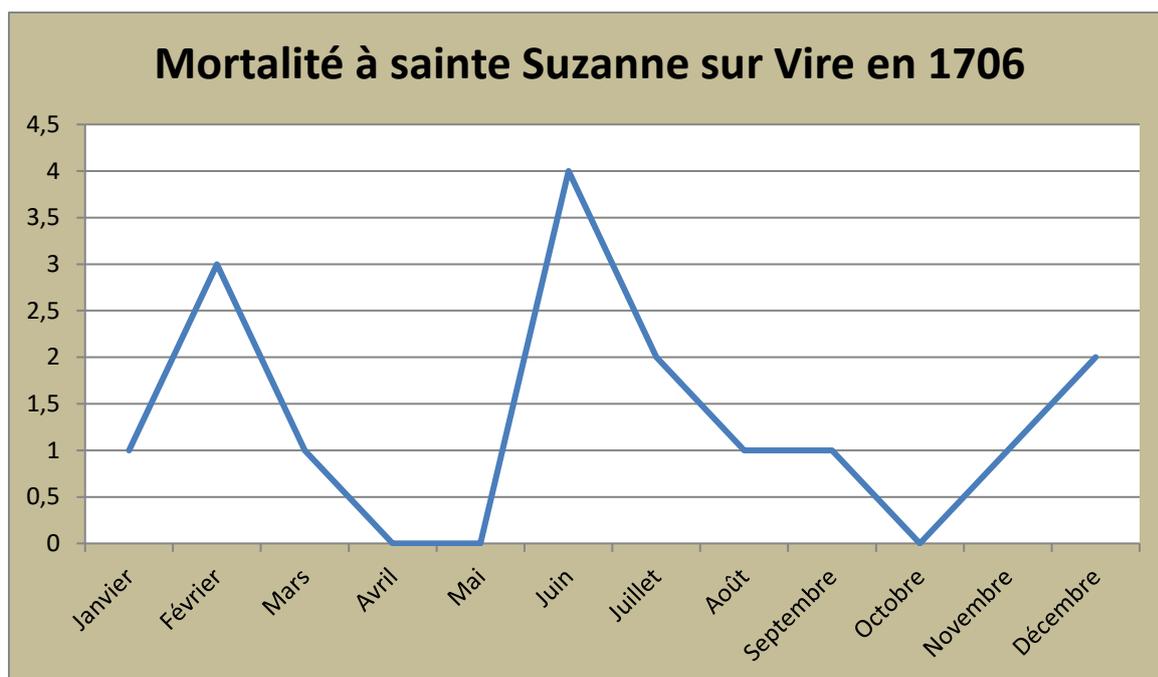
De 1706 à 1709, sous le règne de Louis XIV, la situation démographique est difficile, ces années sont douloureuses. La famille Bouin enregistre quatre décès durant cette période. Gabrielle Leguédois (3 ans), fille de Thomas et Gillette Bouin, Pierre Bouin (5 mois), Abraham Bouin (1 an) et Pierre Bouin (45 ans) décèdent respectivement les 13 mars 1707, 23 mars 1708, 4 février et 6 mars 1709.



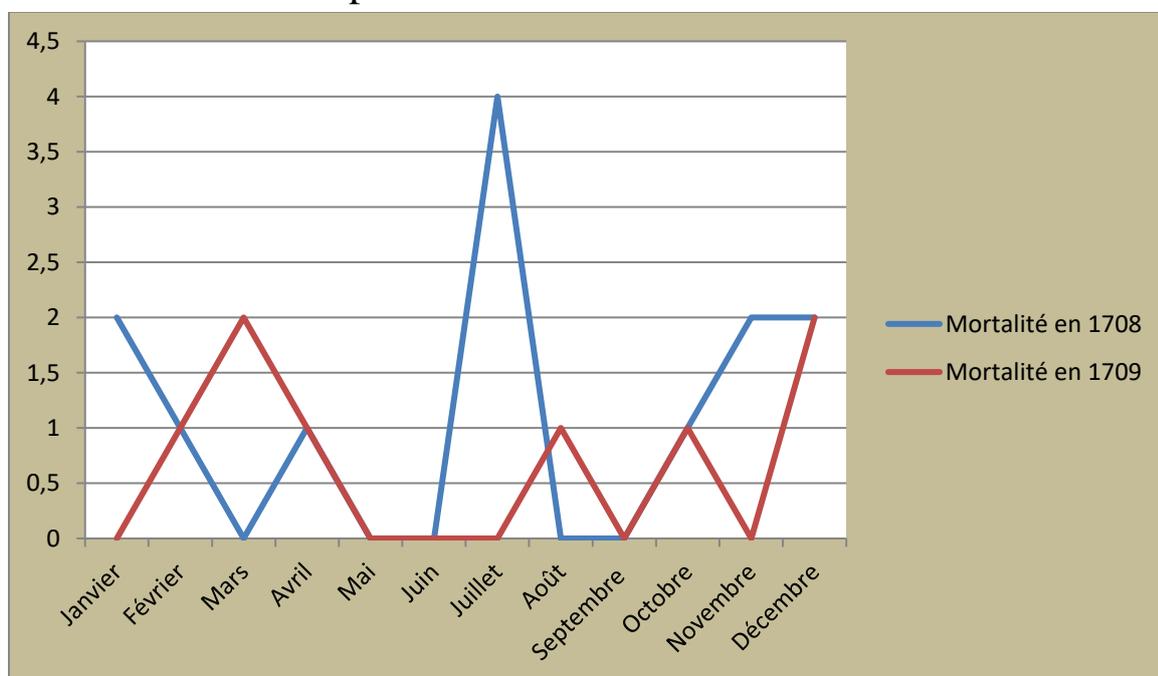
#### **Décès à Sainte Suzanne sur Vire de 1704 à 1710**

Après plusieurs années de mortalité moyenne au début des années 1700, deux pics de mortalité apparaissent en 1706 et 1708. A partir du printemps 1709, la mortalité recule.

Les étés 1706 et 1707 sont caniculaires. Depuis 1704, la période estivale est chaude, notamment entre la Loire et la Seine. De ce fait les récoltes sont moindres et nombre d'organismes sont affaiblis par les privations alimentaires car les réserves en grains viennent à manquer en fin d'hiver. De plus, des épidémies de dysenteries en 1706 et 1707 provoquent une importante surmortalité. Si Sainte Suzanne sur Vire en 1707 n'est pas touchée, elle n'échappe pas à cette épidémie en 1706. Sur seize décès enregistrés cette année là, sept ont lieu en été, de mi-juin à fin août, générant un pic de mortalité.



En 1708 et au début de 1709, la mortalité est irrégulière et encore relativement élevée à Sainte Suzanne sur Vire. Elle reste toutefois largement inférieure aux données d'autres paroisses de France plus fortement affectées par le « Grand hiver » 1709.



### Décès à Sainte Suzanne sur Vire en 1708 et 1709

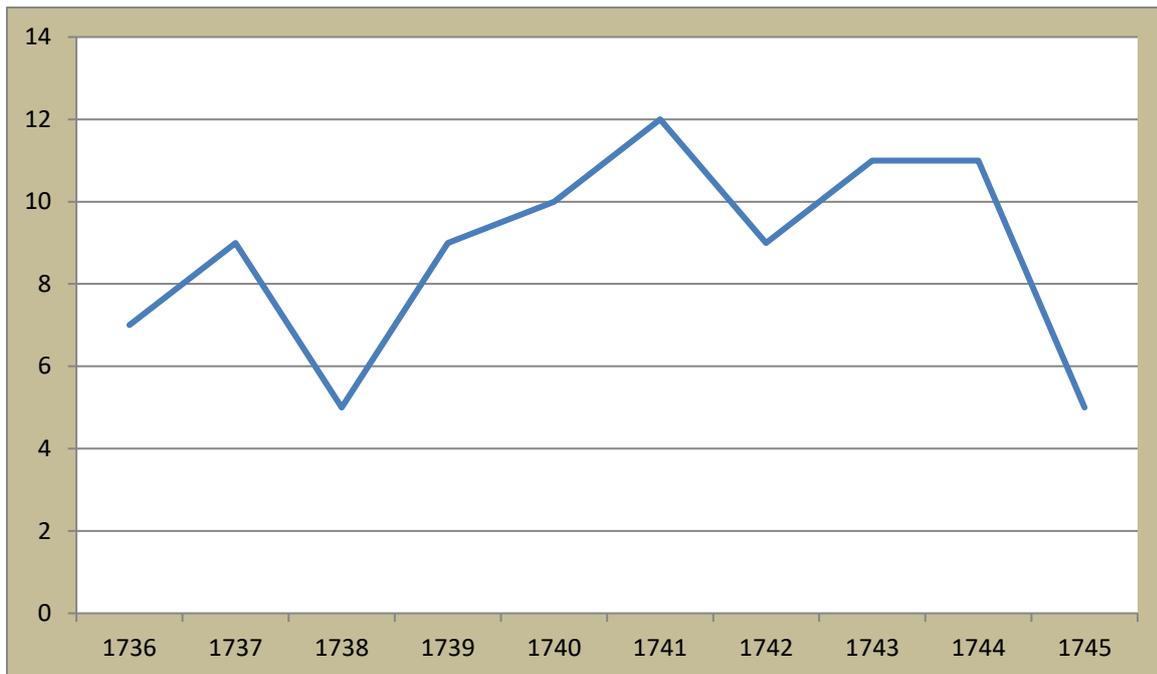
Selon Emmanuel Leroy Ladurie, les malheurs de l'année 1709 se préparent dès 1708. Fortes pluies d'hiver, gelées tardives de mai, fréquentes pluies d'été, gels précoces d'automne, provoquent des moissons médiocres. Il semble que la cause majeure de ce

refroidissement vient de quatre éruptions volcaniques survenues entre 1707-1708, engendrant de considérables expulsions de poussières atmosphériques opacifiantes qui entravent le rayonnement solaire et provoquent la chute des températures. Un flux d'air polaire recouvre toute l'Europe occidentale faisant de janvier 1709 le mois le plus froid des cinq cent dernières années. La vague de froid débute le 6 janvier. Les températures sont constamment inférieures à  $-10^{\circ}$  jusqu'au 24 janvier. Toute l'activité économique souffre. Dans les campagnes, toutes les céréales : blé, seigle, avoine d'hiver sont perdues. Les pluies du printemps achèvent de pourrir les maigres récoltes que l'on pouvait espérer. Le dégel du printemps apporte une autre calamité, les inondations, compromettant le ravitaillement. La mort survient de plusieurs manières. D'abord, ce sont les maladies broncho-pulmonaires qui attaquent les populations. Puis la dénutrition, la malnutrition, en affaiblissant l'organisme, favorisent les épidémies de maladies infectieuses : fièvre typhoïde, rougeole, variole, dysenterie. Enfin, les maladies propres à l'ingestion de céréales avariées, de nourritures peu appropriées : racines, farine de glands, trognons de choux, charognes tuent aussi en grand nombre.

Entre 1739 et 1744, sous le règne de Louis XV, une autre crise démographique touche le royaume de France.

Après quatre années de mortalité moyenne de 1736 à 1739, une hausse de la mortalité apparaît de 1740 à 1744. A partir de 1745, la mortalité retrouve un niveau relativement normal. Ce surcroît de décès est dû à des conditions climatiques exceptionnelles. Si la famille Bouin n'enregistre pas de morts durant cette période, la famille Ravend en dénombre quatre.

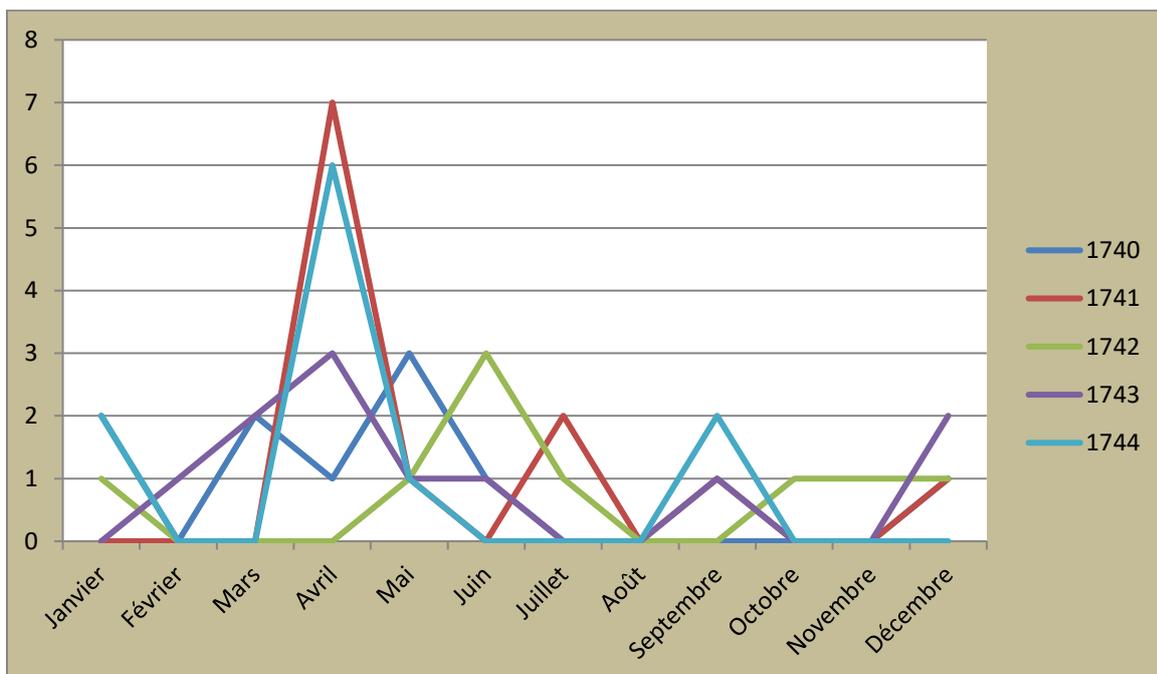
Perrette Mazeline (70 ans), veuve de Pierre Ravend, Marie Ravend (70 ans), Catherine Ravend (70 ans) et Guillaume Ravend (76 ans) meurent respectivement les 28 janvier 1740, 20 avril 1741, 28 octobre 1742 et 29 juin 1743.



### Mortalité à Sainte Suzanne sur Vire de 1736 à 1745

L'hiver 1739-1740 est long, la période froide commence dès octobre et perdure jusqu'en mars. Paris connaît 75 jours de gel dont 22 consécutifs. L'été 1740 est froid et humide.

L'hiver suivant (1740-1741) est de nouveau très froid avec deux mois de fortes gelées. L'été est caniculaire.



### Mortalité à Sainte Suzanne sur Vire de 1740 à 1744

De janvier à juin 1740, les décès sont assez nombreux. La rigueur de l'hiver conjuguée à une disette, à cause des mauvaises récoltes de 1739, due à des pluies torrentielles, en fournit l'explication. Les organismes affaiblis par la faim sont touchés par une épidémie de bronchite.

En 1741, 1743 et 1744 se dessinent des pics de mortalité. Presque respectivement 60%, 30% et 45% des décès de ces années-là ont lieu en avril. Les privations alimentaires altèrent la santé des habitants et une grave épidémie de grippe de forme broncho-pulmonaire s'abat sur la France en 1742-1743.

De 1738 à 1744, la France recense plus de 2,5

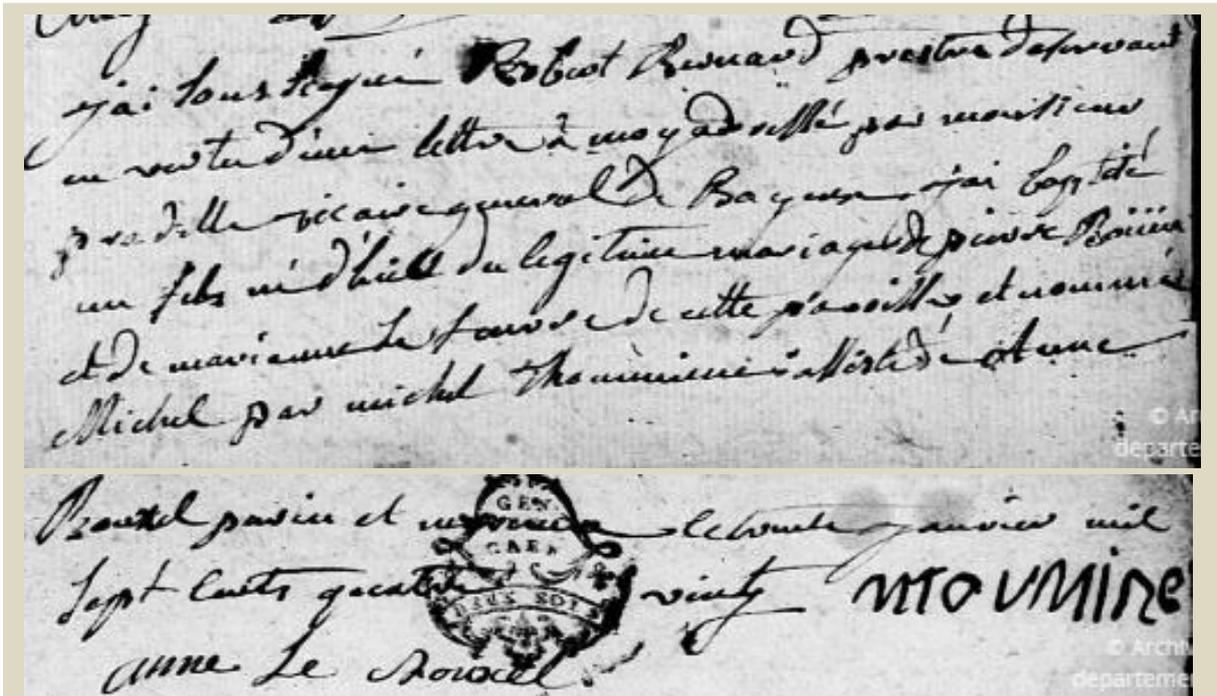


**La misère en cas de crise de subsistances sous l'Ancien Régime.**

## Des vies aventureuses éphémères.

Trois membres de la famille Bouin et un de celle des Ravend ont eu des vies brèves mais singulières qui les ont menées hors des frontières du territoire français.

Michel Bouin, fils de Pierre et Marie Anne Lefèvre est né à Sainte Suzanne sur Vire le 29 janvier 1780.

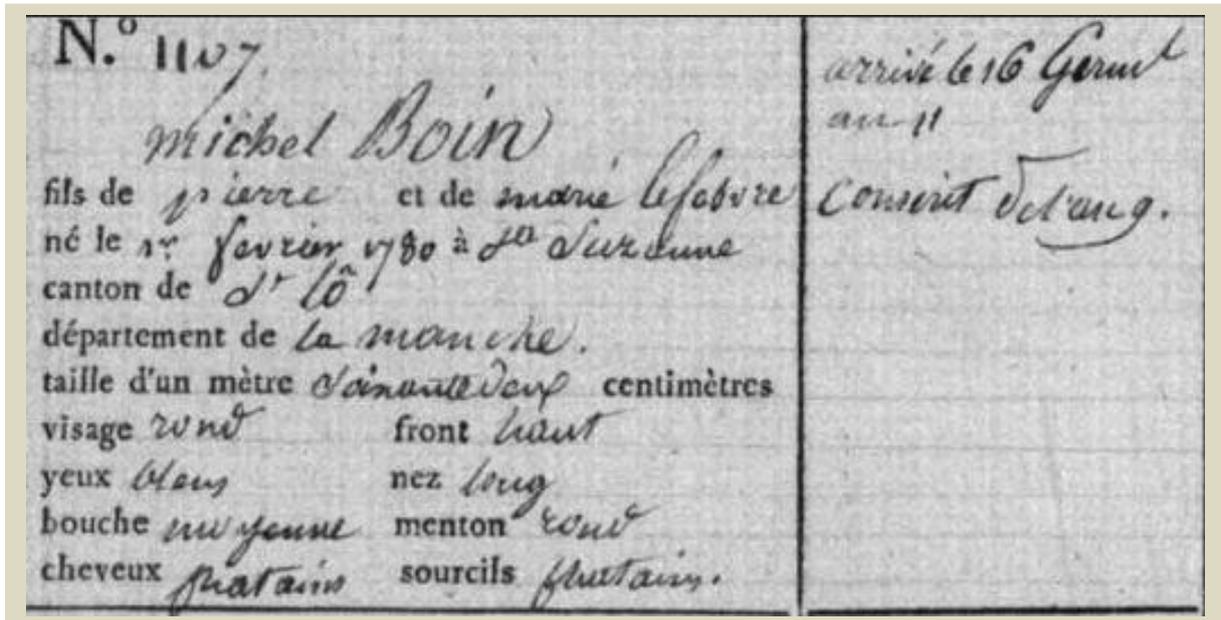


« J[e], soussigné Robert Bernard prêtre desservant, en vertu d'une lettre à moi adressée par monsieur Pradille vicaire général de Bayeux, j'ai baptisé un fils né d'hier du légitime mariage de Pierre Bouin et de Marianne Lefèvre de cette paroisse et nommé Michel par Michel Thomine assisté d'Anne [Le]Rouxel, parrain et marraine, le trente janvier mil sept cent quatre vingt.

Né en 1780, Michel Bouin est appelé au service militaire en 1801-1802. A partir de 1792, pour faire face aux armées étrangères coalisées contre la France, l'Assemblée nationale (1791-1792) et la Convention (1792-1794) tout en prônant le service militaire obligatoire, se bornèrent à lever des « volontaires » quasiment désignés pour répondre à la demande de soldats de plus en plus forte.

La loi Jourdan votée le 13 thermidor an VI (5 septembre 1798) jeta les bases du service militaire obligatoire. Tous les Français ayant 20 ans révolus devaient être conscrits, ils formaient une classe. Le service militaire durait 5 ans en temps de paix. Dès 1799, les communes et les

départements dressèrent des tableaux de recrutement et des conseils de révision furent constitués. C'est ainsi que Michel Bouin est un conscrit de l'an IX.



Il porte le matricule 1107 et rejoint son corps d'affectation le 16 germinal an XI (6 avril 1803). Comme nombre de conscrits de la Manche, il est affecté à la 40<sup>ème</sup> demi-brigade de deuxième formation, formée le 13 fructidor an IV (30 août 1796).

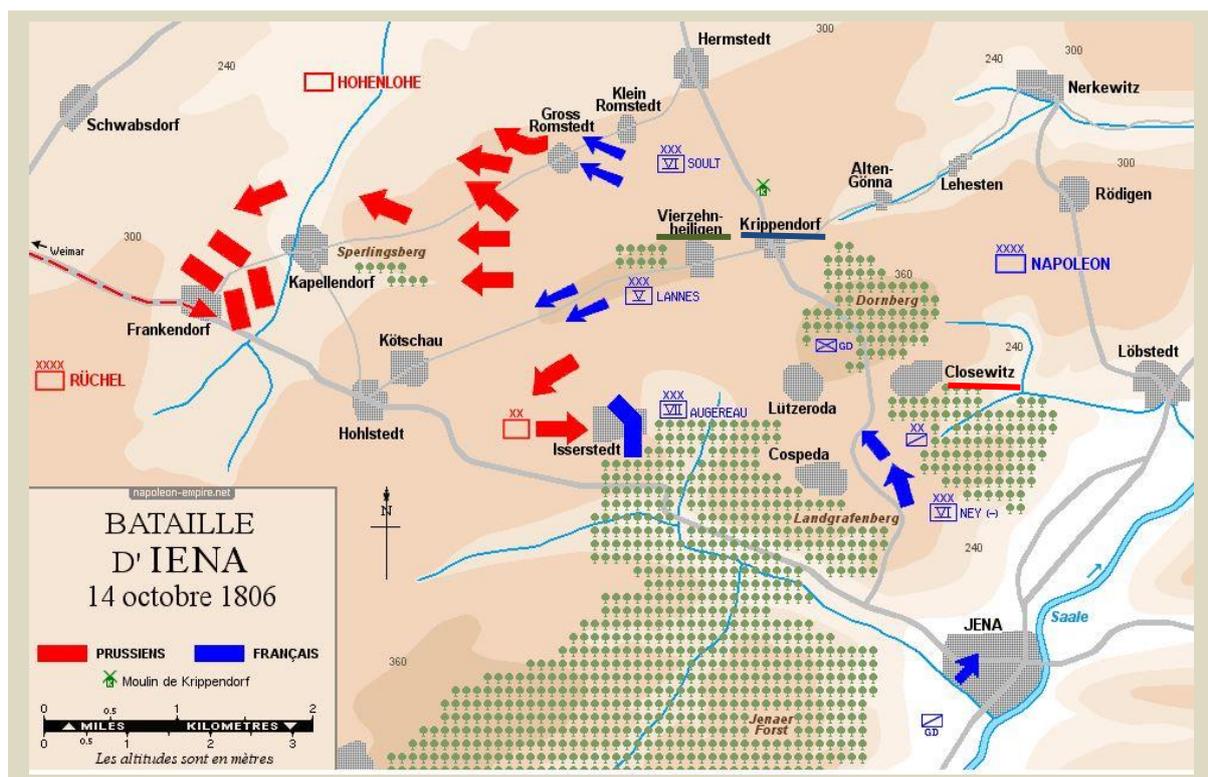
Numéro de Matricule	:	1107
Nom	:	BOUIN
Prénoms	:	Michel
Prénoms père	:	Pierre
Prénoms mère	:	Marie
Nom mère	:	LEFEBVRE
Lieu de naissance	:	Sainte-Suzanne
Département de naissance	:	Manche
Date de naissance	:	1er février 1780
Cote / Source	:	SHD/GR 21 YC 350
Note	:	40e demi-brigade de ligne

Extrait des matricules napoléoniens (1802 à 1815) de Geneanet

Le 1<sup>er</sup> vendémiaire an XII (24 septembre 1803) lors de la réorganisation des corps d'infanterie, la 40<sup>ème</sup> demi-brigade de deuxième formation constitue le 40<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne. Ce régiment est rattaché à la 1<sup>ère</sup> division du 5<sup>ème</sup> corps, commandée par le général Suchet. En 1803, il participe au camp de Saint Omer dans Le Pas-de-Calais pour préparer, avec l'Armée des Côtes de l'Océan, une tentative de plan de traversée de la mer de la Manche afin de débarquer en Angleterre. Le 29 août 1805, cette armée devient la Grande Armée pour entreprendre la campagne d'Allemagne de 1805 à la suite de la formation de la Troisième Coalition composée du Royaume-Uni, de l'Empire russe, de l'Empire d'Autriche et de la Suède ligüés contre la France de Napoléon 1<sup>er</sup>.

Le 2 septembre 1805, Michel Bouin au sein du 40<sup>ème</sup> régiment de ligne commence son mouvement vers l'Autriche et franchit le Rhin le 30 septembre. Il participe aux batailles d'Ulm entre le 15 et le 20 octobre et d'Austerlitz, le 2 décembre, où l'action de la division Suchet est remarquable face aux troupes russes du prince Bagration.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 1806, le régiment participe à la campagne de Prusse et se trouve engagé à Iéna le 14 octobre.

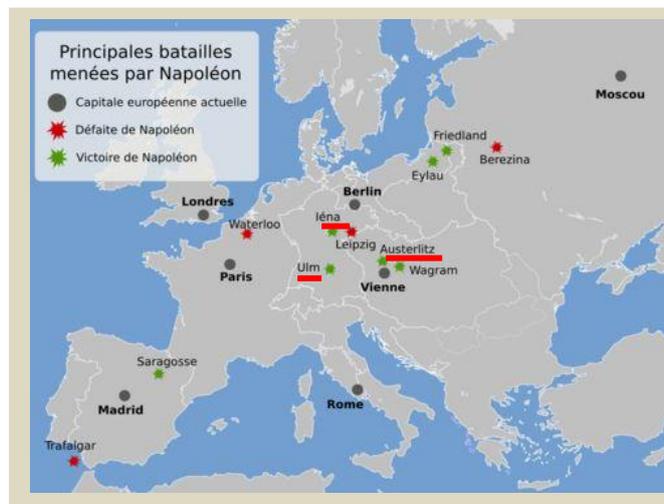


L'épais brouillard qui noie le site retarde le début de l'opération jusqu'à six heures du matin. A cet instant, malgré l'obscurité qui règne encore, l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup> donne l'ordre d'avancer. Le général Lannes marche en tête. Son 5<sup>ème</sup> corps prend la direction de Closewitz avec notamment les différentes brigades de la division de Louis-Gabriel Suchet dont le 40<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne. Les troupes viennent buter sur les avants - postes ennemis établis à la lisière du bois de Closewitz. Une fusillade s'ensuit pendant plus d'une heure, avant que Suchet ne puisse s'emparer du bois. Les Prussiens se replient sur le village dont ils sont bientôt également chassés. Vers huit heures, Suchet qui marche, alors, vers Krippendorf est attaqué sur son flanc gauche par des grenadiers saxons rejetés au-delà de Lutzeroda. Un peu plus tard, deux régiments des divisions Suchet et Gazan sont lancés à l'assaut de Vierzehnheiligen qui est pris facilement avant une contre attaque prussienne. L'arrivée de renforts permet de remporter la bataille qui est terminée à seize heures. Lors de ces combats, les Français ont perdu 4000 à 7500 hommes dont Michel Bouin.

N.º 1107

« Michel Bouin ... mort à la bataille d'Iéna le 14 octobre 1806 »

Il meurt à 26 ans à des centaines de kilomètres de son village natal après avoir servi Napoléon 1er et la France avec bravoure.



**Batailles  
où Michel  
Bouin a  
combattu :**

**Ulm**

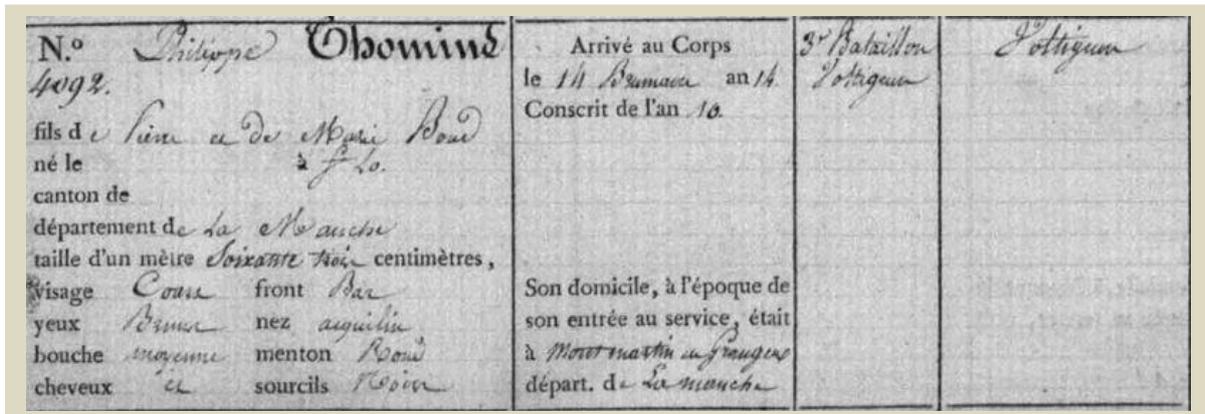
**Austerlitz**

**Iéna**



La division Suchet à Austerlitz, le 2 décembre 1805.

Philippe Thomine, fils de Pierre et Marie Bouin, petit-fils de Michel Bouin et Anne Lemonnier, a lui aussi participé à certaines campagnes napoléoniennes.



Conscrit de l'an 10, il arrive le 14 brumaire an XIV (5 novembre 1805) dans son corps, le 25<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne.



**Voltigeur**, il est un fantassin porté en 1<sup>ère</sup> ligne par un cavalier qui le prend en croupe. Le terme désigne un membre d'une unité d'infanterie légère d'une compagnie d'élite destinée à agir en tirailleur en avant de la ligne d'un bataillon.

Après avoir participé à la bataille d'Ulm du 15 au 20 octobre 1805, il est engagé à celle d'Iéna le 14 octobre 1806. Le 6<sup>ème</sup> Corps du maréchal Ney auquel appartient le 25<sup>ème</sup> régiment d'infanterie arrive à Iéna vers 5 heures du soir le 13 octobre. Cette avant-garde se compose d'un bataillon de voltigeurs, de trois bataillons du 25<sup>ème</sup> RI et d'autres bataillons.

Le rapport du maréchal Ney expédié à Napoléon 1<sup>er</sup>, le 19 octobre, retrace le fait d'armes accompli par l'avant-garde du 6<sup>ème</sup> Corps à la bataille d'Iéna : « ..je fis avancer mon carré de grenadiers vers le bouquet de bois au centre (Holzchen), celui des voltigeurs sur le

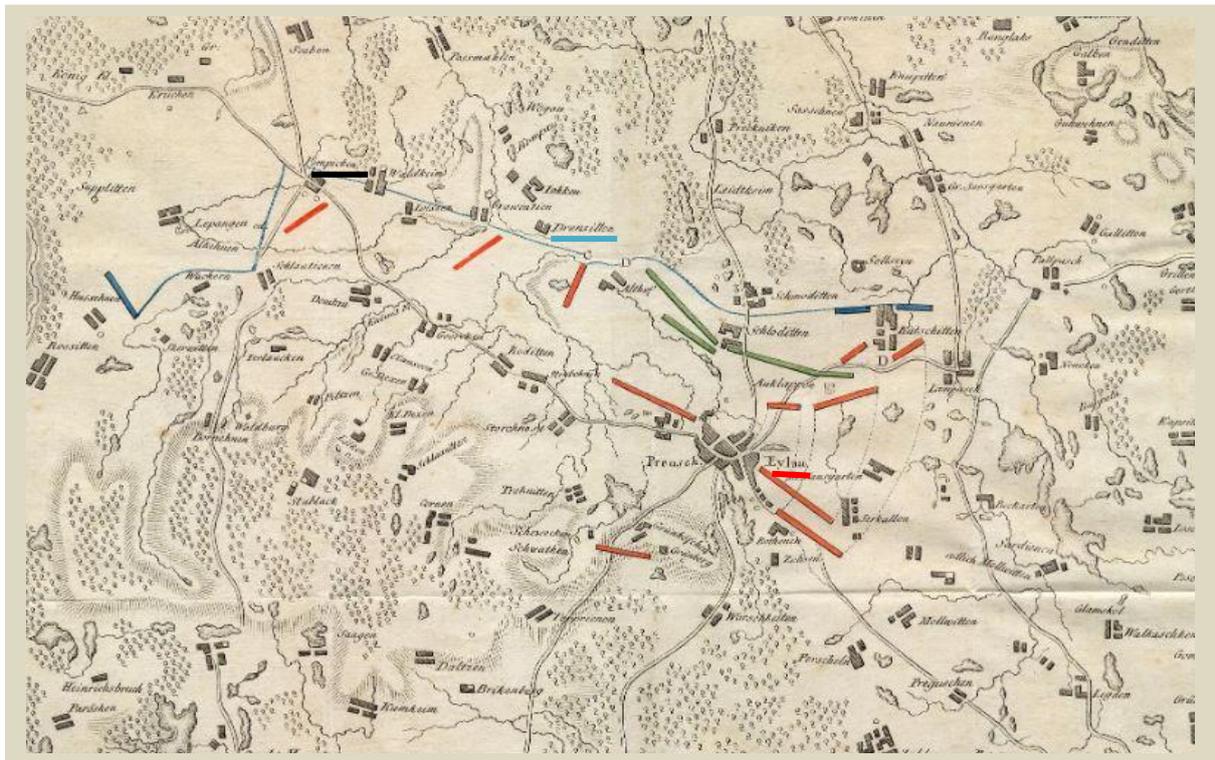
village à droite (Vierzehnheiligen) et le 25<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère sur le bois de gauche (bois d'Isserstedt)... ».(Carte : Bataille d'Iéna)

Quelques mois plus tard, il participe à la campagne de Pologne.



Le 28 décembre 1806, le 25<sup>ème</sup> RI prend position entre Soldau et Neidenburg en observant Gilgenburg. Le 31 décembre, le régiment s'installe à Allenstein, puis le 15 janvier à Bischofstein, avant d'engager un retrait sur Seeberg.

Le 2 février au matin, le 6<sup>ème</sup> Corps part de Gilgenburg et arrive le 3 au matin à Allenstein. Le 8 février débute la sanglante bataille d'Eylau à laquelle le 25<sup>ème</sup> régiment d'infanterie participe.



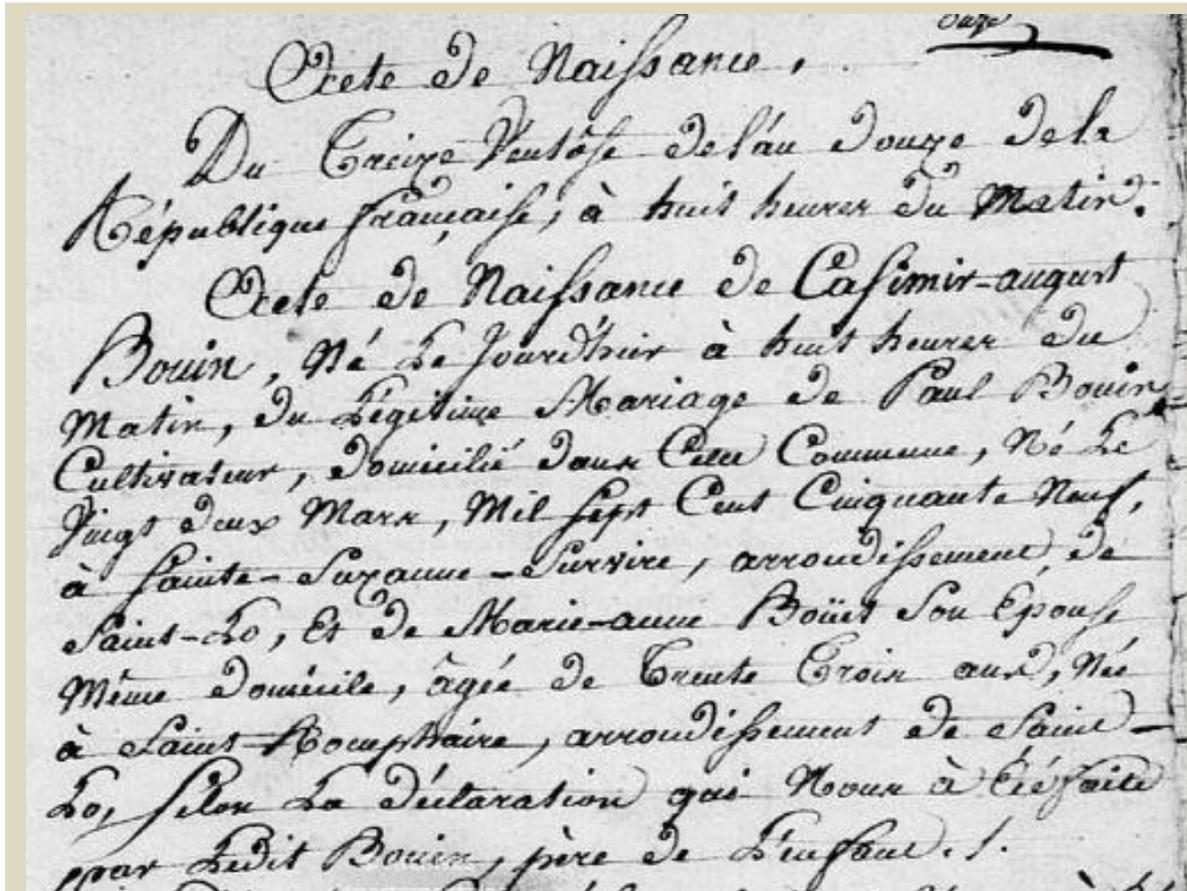
Reconstitution de la bataille d'Eylau en Prusse orientale, le 8 février 1807.

Ce régiment se positionne au nord-ouest, à Pompicken où dès le 5 février, le 6<sup>ème</sup> Corps de Ney s'est heurté au corps prussien de Lestocq dont l'arrière-garde a été détruite. Pour autant, l'ennemi a laissé sur place un corps assez considérable comprenant de l'infanterie, de la cavalerie et des canons. Ce n'est que sur la fin de la bataille d'Eylau que le corps de Ney pousse les russo - prussiens à se retirer. Après la bataille, durant la nuit, la 1<sup>ère</sup> brigade dont fait partie le 25<sup>ème</sup> RI s'établit à Dransitten.



Environ trente ans plus tard, un autre Bouin, Casimir, meurt à l'étranger dans le cadre d'une opération militaire.

Casimir Bouin est né le trois mars 1804 à La Mancellière sur Vire.



Acte de naissance, <sup>047</sup>  
Du Treize Ventose de l'an Douze de la  
République Française, à huit heures du matin.  
Acte de naissance de Casimir-August  
Bouin, né le jour d'hier à huit heures du  
matin, du légitime mariage de Paul Bouin  
Cultivateur, domicilié dans cette commune, né le  
vingt deux Mars, Mil sept Cent cinquante neuf,  
à Sainte-Suzanne-sur-Vire, arrondissement de  
Saint-Lô, et de Marie-Anne Bouët son épouse,  
même domicile, âgée de trente trois ans, née  
à Saint-Romphaire, arrondissement de Saint-  
Lô, selon la déclaration qui nous a été faite  
par ledit Bouin, père de l'enfant.

Acte de naissance.

Du treize ventose de l'an douze [4 mars 1804] de la République française, à huit heures du matin.

Acte de naissance de Casimir Auguste Bouin, né du jour d'hier à huit heures du matin, du légitime mariage de Paul Bouin, cultivateur, domicilié dans cette commune né le vingt deux mars mil sept cent cinquante neuf à Sainte Suzanne sur Vire, arrondissement de Saint Lô, et de Marie-Anne Bouët son épouse, même domicile, âgée de trente trois ans, née à Saint Romphaire, arrondissement de Saint Lô, selon la déclaration qui nous à été faite par le dit Bouin, père de l'enfant... »

En 1824, à 20 ans, Casimir doit quitter son village natal pour rejoindre l'armée et intégrer le 27<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne.

Après l'ère napoléonienne, l'armée est refondée, le 10 mars 1818, par la loi Gouvion Saint Cyr. Le tirage au sort des jeunes gens de 20 ans permet le recrutement annuel de 40000 hommes pour une durée de 6 ans.

*Le sieur Bouin (Casimir Auguste) -  
Fusilier au vingt septième régiment d'infanterie  
de ligne, deuxième bataillon, deuxième compagnie  
inscrit. Sous le numéro trois mille trois cent  
un du registre matricule, numéro cent dix.*

« Le sieur Bouin (Casimir Auguste), fusilier au vingt septième régiment d'infanterie de ligne, deuxième bataillon, deuxième compagnie, inscrit sous le numéro trois mille trois cent un du registre matricule numéro cent dix. »

L'année de son incorporation dans l'armée en 1824, 60000 hommes sont recrutés et la durée du service est portée à 8 ans, à cause de l'Expédition d'Espagne.

En 1823, les représentants de la Sainte Alliance (Russie, Autriche, Prusse) réunis à Vérone en Italie confient à la France le soin de donner une leçon aux libéraux espagnols qui viennent de s'emparer du pouvoir au détriment du roi Ferdinand VII. En quelques mois (avril à septembre), les troupes françaises, après la prise de la ville de Cadix, chassent les libéraux du pouvoir. Le roi Ferdinand VII retrouve son trône. Un corps d'occupation de 45000 soldats reste sur place.



C'est dans ce contexte que Casimir Bouin se retrouve à Cadix où son régiment, engagé en Espagne depuis le début de l'intervention, est présent.

Il décède le trente et un octobre 1826. Le premier novembre, les autorités militaires françaises sur place certifient l'authenticité de l'acte de décès adressé à la mairie de La Mancellière sur Vire qui l'enregistre le vingt décembre de la même année.

Extrait mortuaire.  
Commune de Caudebec, hôpital militaire de Caudebec.  
Du Registre des Décès. Dudit hôpital.  
Eté. Extrait. Ce qui suit:  
Le sieur, Monsieur Casimir Auguste -  
ne le quatre et huit  
mort. Cent quatre à la Mancellière Canton  
de Caudebec, département de la Manche, fils  
de feu Paul Et. de Marie Anne Bonnet, de  
Caudebec. Dudit hôpital le vingt quatre jour  
d'octobre de l'an mil huit cent vingt six  
Et. ij Et. décès le trente un du mois d'octobre  
l'an mil huit cent vingt six par suite  
d'astro Enteru Colico. Diqne.  
Pour le sousintendant militaire chargé de la police  
de l'hôpital de Caudebec, Certifie que la signature  
Celle de Monsieur Billec officier en chef  
Et que foi est. ij Eté ajoutée fait à Caudebec  
le premier du mois de novembre mil huit cent vingt six  
Sur l'extrait mortuaire Et. Signe  
Le present Extrait mortuaire copie et certifié conforme  
Enteiff au bureau de la Mancellière sousigné ce vingt  
Decembre mil huit cent vingt six. N. N. N. N. N.

Isidore Ravend né en 1802 à Sainte Suzanne sur Vire, contemporain de Casimir Bouin, est lui aussi mort à l'étranger. Il est né à Sainte Suzanne sur Vire le six vendémiaire an VI (28 septembre 1802).



**ACTE DE NAISSANCE.**

**M A I R I E** de *sainte Suzanne sur vire.*  
Arrondissement communal de *saint lo*  
Du *Septième* jour du mois de *vendémiaire* l'an *0272* de la  
République française.

ACTE DE NAISSANCE de *Isidor michel Blavend*  
né le *six vendémiaire* à *deux heures du soir* **fil**  
de *michel Blavend, Cultivateur, de la Commune*  
*de sainte Suzanne sur vire, et Delisabeth bernard,*  
*mariee.*

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *mâle*

Premier témoin, *george de laubrie, Cultivateur, âgé de*  
*soixante dix huit ans, de la commune du mesnil Raoult*  
Second témoin, *marie anne de laubrie, Cultivatrice, âgée de*  
*trente cinq ans, de la Commune du mesnil Raoult*  
Sur la réquisition à nous faite par *michel Blavend*  
*perc. dudit enfant*  
Et ont signé

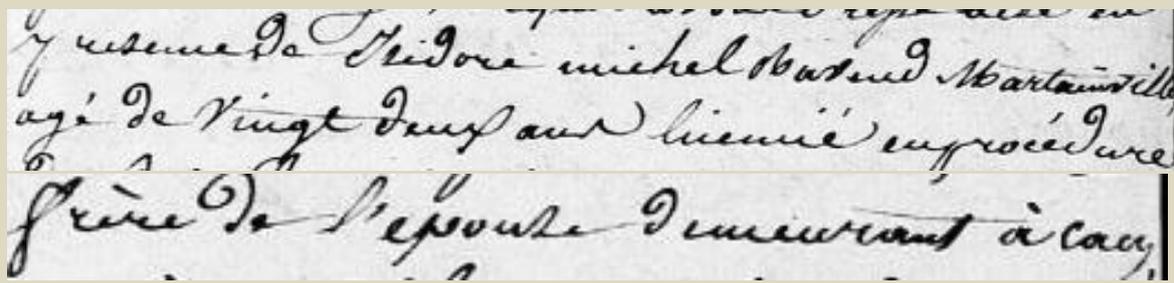
Constaté suivant la loi, par moi *michel Bouin*

Maire de *sainte Suzanne sur vire* faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

*Isidor Blavend* *M. Bouin*  
*g de laubrie* *Marie anne de laubrie*

© Archives  
départementales  
de la Manche

A 23 ans, en 1825, au mariage de sa sœur Françoise, il vit à Caen où il est étudiant, licencié en procédure.



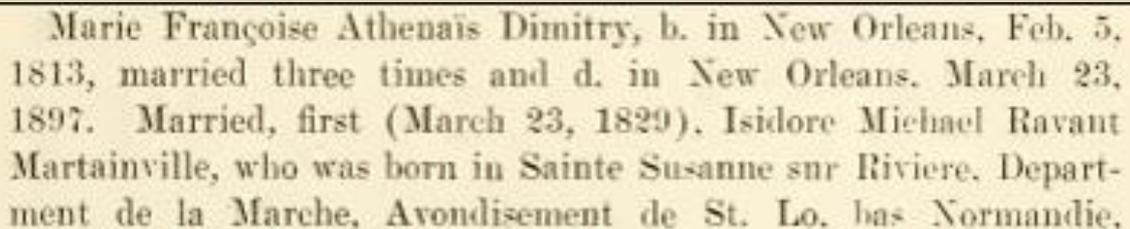
Extrait de l'acte de mariage de Léonord Gautier et Françoise Ravend Martainville, le 10 septembre 1825 à Sainte Suzanne sur Vire. Le document est écrit en cursive et mentionne 'frère de l'épouse demeurant à Caen'.



Signature circulaire de Isidore Michel Ravant Martainville.

Extraits de l'acte de mariage de Léonord Gautier et Françoise Ravend Martainville, le 10 septembre 1825 à Sainte Suzanne sur Vire

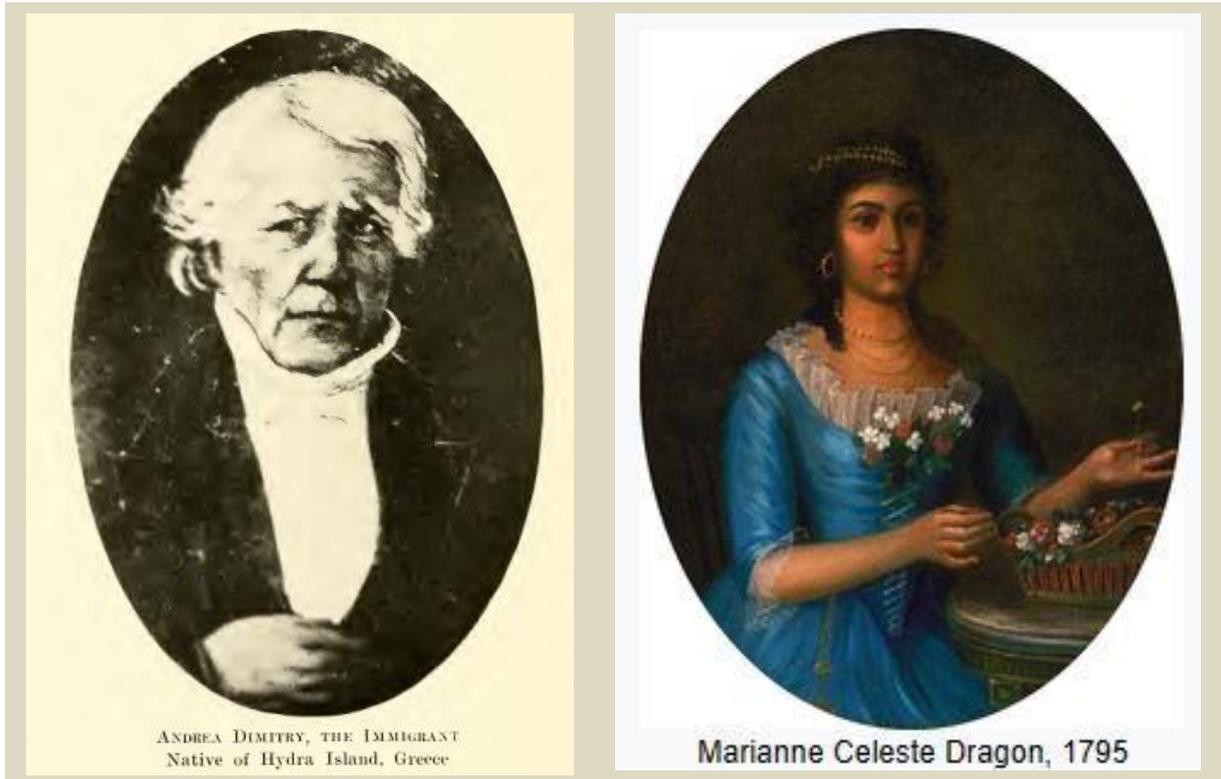
En 1829, il vit aux Etats Unis en Louisiane à La Nouvelle Orléans où il se marie.



Marie Françoise Athenaïs Dimitry, b. in New Orleans, Feb. 5, 1813, married three times and d. in New Orleans, March 23, 1897. Married, first (March 23, 1829), Isidore Michael Ravant Martainville, who was born in Sainte Susanne sur Riviere, Departement de la Marche, Arrondissement de St. Lo, Bas-Normandie.

« Marie Françoise Athenaïs Dimitry, née à La Nouvelle Orléans, le 5 février 1813, mariée trois fois et décédée à La Nouvelle Orléans, le 23 mars 1897. Mariée la première fois (le 23 mars 1829) à Isidore Michel Ravant Martainville, qui était né à Sainte Suzanne sur [Rivière], département de la Ma[n]che, arrondissement de St Lô, Basse Normandie »

Marie Francesca Athénaïs Dimitry est la fille d'Andréa Dimitry. Andréa était un réfugié grec, né sur l'île d'Hydra, qui avait émigré à La Nouvelle Orléans, dans la Louisiane française vendue en 1803 par Napoléon 1<sup>er</sup> aux Etats Unis. Il fut un marchand et un héros de la guerre de 1812 contre le Royaume Uni. En 1799, il a épousé Marianne Céleste Dragon, une créole. Il était illégal pour des personnes de deux races différentes de se marier à cette époque. Les documents du mariage indiquent que le prêtre Antoine a lu à haute voix, lors de la cérémonie, la loi interdisant les mariages interraciaux. Marianne a été inscrite comme blanche dans l'acte de mariage.



ANDREA DIMITRY, THE IMMIGRANT  
Native of Hydra Island, Greece

Marianne Celeste Dragon, 1795

Ils ont eu dix enfants, Marie Françoise Athenais est la septième de la fratrie. Alexander, un de ses frères, a été la première personne de couleur à fréquenter l'université de Georgetown et à devenir ambassadeur des Etats Unis (Costa Rica, Nicaragua).

Isidore et Marie Françoise Athenais ont eu deux filles : Olivia née le 4 janvier 1830, mariée à Charles Fassy et décédée le 30 janvier 1919 et Ernestine née en 1834, mariée à Georges Pandely, décédée le 23 novembre 1875 à La Nouvelle Orléans.



Ernestine Pandely née Martainville décédée le 23 novembre 1875.

Ernestine est née après le décès de son père. En effet, Isidore est mort, le 9 décembre 1833, à l'âge de 31 ans dans la paroisse d'Orléans à La Nouvelle Orléans.

## Isidore Michel Ravend Martainville

**NAISSANCE** 1802  
France

**DÉCÈS** 9 Déc 1833 (âgé(e) de 30–31)  
Orleans Parish, Louisiana, USA

**SÉPULTURE** Saint Louis Cemetery Number 1  
New Orleans, Orleans Parish, Louisiana, USA

Native of St. Susanne Sur Vire,  
Arrondissement de St. Lot, Dept. de La Manche, France  
(Sainte-Suzanne-sur-Vire est une commune française, située dans le département de la Manche en région Normandie)  
Son of Mr. Michel Ravend Martainville and Dme. Elizabeth Bernard.

**Extrait du site internet *findagrave* (trouver une sépulture).**

Son corps a été enterré dans le cimetière Saint Louis numéro 1, situé au nord du Vieux Carré, le quartier historique de la Nouvelle Orléans.



**Vue du cimetière Saint Louis  
Paroisse d'Orléans  
La Nouvelle Orléans**



Isidore Ravend Martainville a vécu quelques années au sein d'une famille d'élite de La Nouvelle Orléans.

Présents du XVIIème au XIXème siècle à Sainte Suzanne sur Vire, Bouin et Ravend y ont connu une vie parfois douloureuse lors des crises sanitaires et de subsistances de l’Ancien Régime.

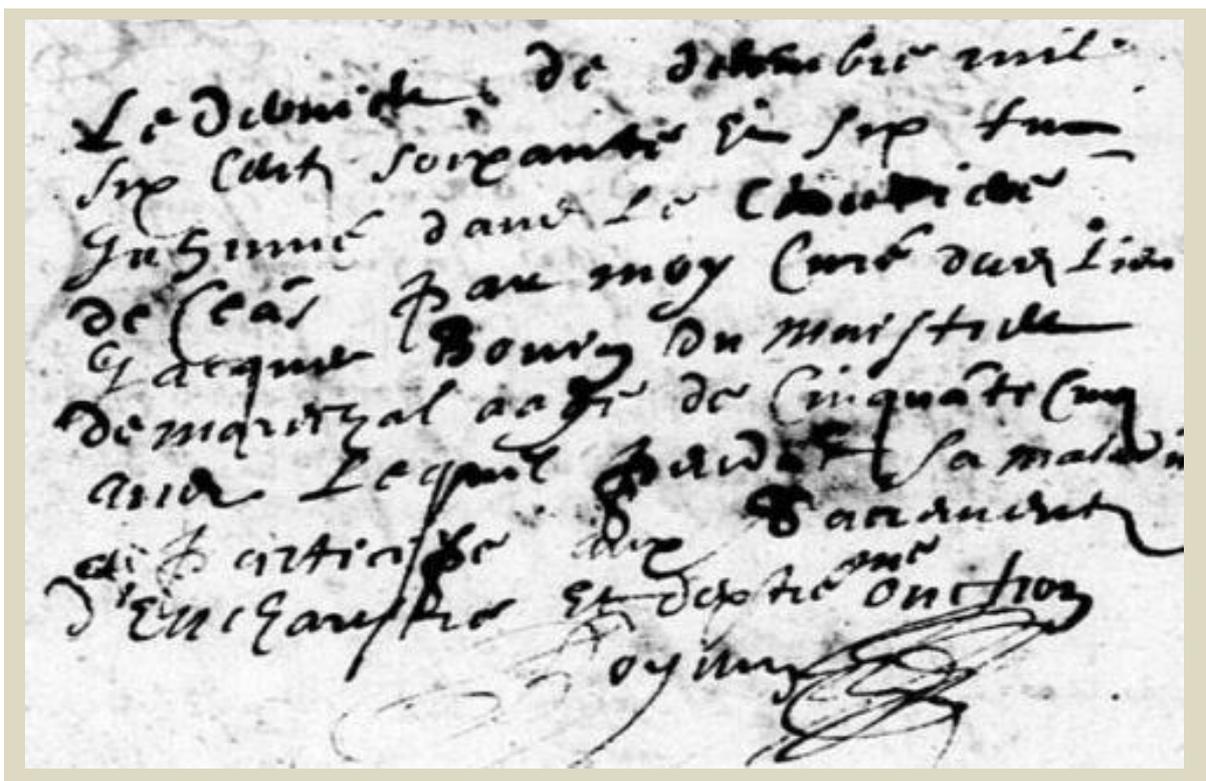
Après la Révolution de 1789, ils ont joué un rôle actif au sein de la communauté sainte suzannaise en temps qu’élus du conseil municipal. Parfois, maires ou adjoints, ils ont marqué de leurs empreintes l’orientation de la commune.

S’ils ont disparu de Sainte Suzanne sur Vire au XIXème siècle, leurs noms y apparaissent encore.

Un village de la commune s’appelle La Forge Bouin.



Le nom de ce village vient du patronyme. Il remonte, sans doute, au XVIIème siècle où l’ancêtre le plus connu de la famille Bouin était maréchal-ferrant.



**« Le dernier de décembre mil six cent soixante et six fut inhumé dans le cimetière de céans, par moi curé du lieu, Jacques Bouin du « maistier » de maréchal âgé de cinquante cinq ans, lequel pendant sa maladie a participé aux sacrements d'eucharistie et d'extrême onction. »**

Jacques Bouin ferrait les animaux de trait, les chevaux ; pour cela, il travaillait le fer au marteau après l'avoir fait chauffer au feu de la forge. Peut être est-ce l'origine de l'appellation *La Forge Bouin*.

Le nom Ravend apparaît encore, de nos jours, de manière originale.



**A l'intérieur du portail de l'église, sur la partie latérale gauche, diverses inscriptions gravées dans la pierre apparaissent.**

**Quelques unes, les plus apparentes, concernent des membres de la famille Ravend. Elles sont accompagnées de dates qui permettent de retrouver leurs auteurs.**

Trois de ces « tags » concernent, semble-t-il, des fils d'Henry Ravend et Marie Lemière.



**En 1764, Barnabé Ravend inscrit son nom dans l'encadrement de la porte du portail. Né le 17 janvier 1748, il est âgé de 16 ans.**



**En 1768, sur la partie gauche du portail, Michel Ravend trace dans la pierre son nom. Né le 31 mars 1753, il est alors âgé de 15 ans.**

**Il est adjoint au maire de Sainte Suzanne sur Vire de 1800 à 1816.**



**En 1764(?), Louis Ravend grave son patronyme sur la partie gauche du portail. Né le 20 octobre 1751, il est alors âgé de 13 ans (?).**

**Il est le premier maire de Sainte Suzanne sur Vire de 1792 à 1800.**

## Sources

Registres paroissiaux et d'état civil (archives départementales de la Manche).

Un bout de chemin à Sainte-Suzanne-sur-Vire de René Marie.

Les grandes crises démographiques de l'Ancien Régime de Thierry Sabot.

Geneanet.

Gallica : Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association normande (01/01/1931).

Almanach des événements météorologiques : 1708.

Les Brébeuf de Guy Poirier.

Some Prominent Virginia Families by Louise Pecquet du Bellet, volume IV (1907), chapitre VIII : Dimitry Family.

Wikipédia : Expédition d'Espagne.

Wikipédia : Louis Gabriel Suchet : bataille d'Austerlitz - bataille d'Iéna.

<https://www.napoleon-empire.net/batailles/iena.php>.

[www.ouest-France.fr](http://www.ouest-France.fr) le 11/06/2016.

<https://www.gouvernement.fr/partage/9375-le-divorce-est-retabli-en-france>.

<https://www.herage.org/histoire-climat2b.htm>.

<https://rochelingrid.wordpress.com/revolutionfrancaise/lafrance-en-16661/>.

<https://www.napoleon-histoire.com/volontaires-et-conscrits-sous-la-revolution-et-l'empire/>

[https://fr.findagrave.com/memorial/240061070\)isidore-michel-ravend-martainville](https://fr.findagrave.com/memorial/240061070)isidore-michel-ravend-martainville).

<https://www.frederic.berjaud.free.fr>.